

AVRIL 2021

N° 761

GROUPEMENT 101
DE LA FNAM
www.cnrm.fr

Solidarité MILITAIRE



CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS MILITAIRES AU SERVICE DE TOUS LES ANCIENS MILITAIRES ET DE LEURS VEUVES

Éditorial

Ebauche du monde à venir

Depuis un an tout a changé. Le virus fatal venu de Chine nous a plongé dans un comportement social et politique sous fortes contraintes avec un encadrement exceptionnel de nos activités individuelles et collectives. Dans le même temps, le système hospitalier et sanitaire absorbe avec courage les vagues successives des patients atteints par la COVID-19.

La découverte en un temps record de vaccins et leur production réunissent les conditions d'une sortie de crise. Il nous faut maintenant réagir et envisager des voies conduisant à une renaissance : **faire différemment en imaginant des solutions durables.**

Cette crise touche en premier lieu les **défauts de la cuirasse** de nos existences. C'est la consommation qui nous pousse à rechercher continuellement les coûts les plus bas en nous appuyant sur une mondialisation responsable aujourd'hui de la propagation de la pandémie. Par quels vecteurs ? Les transports et particulièrement la circulation aérienne. L'avenir de ce secteur est sombre du fait des restructurations et des nombreux licenciements envisagés. Toutes les compagnies ne survivront pas et il est même envisagé de limiter voire d'interdire les vols pour des distances inférieures à 200 km.

C'est pourquoi la question des échanges économiques doit se voir sous l'angle de leur reprise mais aussi de l'indépendance stratégique. Effectivement, certaines ruptures de nos approvisionnements se sont faits cruellement sentir pendant cette crise. Il ne s'agit rien d'autre que de la question du maintien de notre souveraineté nationale.

Plus grave encore, c'est **notre liberté d'aller et venir**, un des droits de l'homme les plus fondamentaux, qui est battue en

brèche. Des pays comme la Chine s'en sortent mieux que d'autres pour vaincre la pandémie. Mais ils ont à la fois durement confiné des provinces entières et totalement fermé leurs frontières. Au Japon, les jeux olympiques se dérouleront cette année sans public venant de l'étranger. Devons-nous les admirer ? Certainement pas car ces mesures vont à l'encontre de notre conception de la démocratie. Les décisions prises en France, mêmes si elles paraissent contraignantes, doivent donc être relativisées.

semblent se dégager, même si ces silhouettes apparaissent parfois comme bien incomplètes.

L'avenir se construit à partir du présent. Certains pays surtout asiatiques ont déjà adopté le « passe sanitaire », à savoir ce certificat pouvant être introduit dans les téléphones portables qui garantira que vous aurez bien été vacciné contre la COVID-19 et qui servira de laissez-passer pour les lieux publics et les transports internationaux. Reste à savoir quelle

véritable révolution pour un quart de la population active française entraînant la réduction du temps de transport et la flexibilité des agendas. Avec ses adeptes et ses détracteurs il faudra savoir en tenir compte tout en maintenant une part de présentiel.

L'avenir que l'on peut espérer aussi c'est la reconquête de pans entiers de notre industrie, en souhaitant que ceux qui durant les décennies passées, ont mis beaucoup d'ardeur à la démanteler, sous prétexte de mondialisation triomphante, auront le même zèle et la même volonté à réaliser le nécessaire pour **produire chez nous des biens et services en s'ingéniant à en limiter les coûts.**

Enfin il faut terminer sur une note d'espoir et former le vœu que **le défi climatique** – qui devrait repartir vigoureusement avec le retour de l'adhésion américaine – sera l'occasion de repenser les questions sanitaires et écologiques à l'aune de la pandémie vécue. Dans ces domaines **la France dispose d'atouts mondialement reconnus**, tels que le traitement de l'eau et des déchets ainsi que des laboratoires de recherches complétés par une industrie pharmaceutique.

Dernière leçon à méditer, tout en cherchant à renforcer nos alliances, et au premier rang de celles-ci notre appartenance active à l'Union Européenne, nous devons être pleinement conscients qu'à **l'heure des plus grands périls, les nations doivent d'abord avoir la capacité de compter sur elle-même**, aussi la France ne devrait pas avoir honte à défendre, sans complexe ses propres intérêts qui eux sont pérennes.

Cr GI (2S) Jean Paul AMEILHAUD,
Président de la CNRM



L' Hermione et une Fremm

Nos modes de vie, nos mentalités, c'est ce qui change le plus lentement. Cela se manifeste notamment dans l'application du principe ancestral « panem et circences » (du pain et des jeux disaient déjà sous les romains) tant le monde des activités culturelles fait l'objet d'attention de la part du gouvernement qui décrète les librairies comme besoins « de première nécessité » et apporte des subventions aux monde de la culture privé de spectateurs.

Face à ces questions structurantes, des **esquisses du « monde à venir »**

forme il prendra en particulier en France, et en Europe, et quelles en seront les conséquences si certains à titre individuel refusent de l'adopter.

Dans la sphère économique, la loi sur le chômage partiel a eu un succès inattendu, et jamais lors de sa conception le législateur aurait pu imaginer qu'elle permettrait de participer à la survie de tout un pays. Cette hémorragie financière a été compensée en partie par un phénomène qui va se propager durablement : **le télétravail et les réunions en visioconférence.** Une

-SOMMAIRE-

EDITORIAL	1
ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE	
Communiqués - In memoriam	2-4
Actualités des armées	5-7
Défense et sécurité	7-8
POINT DE VUE - DÉBATS	8-10
NOTRE CARNET	10
ACTUALITÉS CULTURELLES (Expo, Ciné, Livres Pour Vous...) ..	10-12

UN LIVRE À GAGNER - Heureux gagnants	11
INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES	
Infos Administratives Militaires	13
Infos Administratives et Sociales	14-16
ACTUALITÉS SANTÉ - FORME.....	17-19
NOS DEPARTEMENTS ONT DU TALENT	19
CLUB LOISIRS ET CONVIVIALITÉ.....	20
LA VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS.....	21-24

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du
**Service Civique
Solidarité Seniors**

10 000 jeunes
pour accompagner les
personnes âgées isolées

Suite page 16

- COMMUNIQUÉS -

Gouvernement COVID19

Les médecins généralistes peuvent vacciner

Depuis le 25 février, les médecins généralistes peuvent vacciner les patients âgés de 50 à 64 ans atteints de comorbidités.



Pour stopper la pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se mobilisent pour développer des vaccins efficaces contre la Covid-19. En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité et la morbidité liées à l'infection virale.

Pour garantir la sécurité de son utilisation, le développement d'un vaccin est soumis à des exigences réglementaires strictes. Avant d'être mis à la disposition de la population, le vaccin nécessite la mise en place d'essais cliniques. Les résultats doivent être satisfaisants en termes de réponse immunitaire, d'efficacité, de sécurité et de qualité pour que le vaccin soit validé. Les essais cliniques ont lieu dans différents pays comme la France où il est possible de se porter volontaire pour participer à des essais via la plateforme Covirevac. Le candidat de Pfizer-BioNTech a été le premier à être validé en Europe, suivi de Moderna, puis d'AstraZeneca.

L'objectif est clair : vacciner en priorité, d'ici l'été, les 15 millions de personnes âgées et souffrant de pathologies chroniques.

COMMUNIQUES

Décès d'Alain Clerc, un engagé au service du monde combattant



Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, a appris avec tristesse la disparition de Alain Clerc, survenue à l'âge de 79 ans. En adressant ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches, la ministre salue un interlocuteur de confiance et constructif, au service des anciens combattants. Parce que sa vie associative fut particulièrement riche, il était un pilier du monde combattant.

Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite, Alain Clerc avait épousé l'armée en s'engageant en 1959 et en combattant en Algérie jusqu'en 1962. Sous-officier puis officier en Alsace, en Allemagne, en Lorraine, puis en Île-de-France, il fut notamment instructeur aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan. Alain Clerc servit également à l'Etat-major de l'armée de Terre. Il quitta le service en 1992 mais demeura fermement attaché à la Défense en servant comme réserviste jusqu'en 1998.

Citoyen investi, homme de conviction et d'engagement, il a constamment œuvré en faveur des droits à la reconnaissance et à la réparation. Président national adjoint de la Confédération nationale des retraités militaires, membre du Conseil supérieur de la fonction militaire, successivement administrateur, secrétaire général, vice-président de la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants, président de la Fédération nationale des combattants volontaires, administrateur de l'ONAC-VG et de l'Institution nationale des Invalides, Alain Clerc fut un membre éminent des instances représentatives et des associations du monde combattant. Au sein de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, il fut également un militant actif de la transmission mémorielle.

Dernièrement, il avait participé très activement aux travaux de la commission sur l'évolution du point de la pension militaire d'invalidité, créée à la demande de la ministre déléguée. Jusqu'à ses dernières heures, il resta profondément dévoué au monde combattant, à la mémoire et au service de la Nation.

Sources : Ministère des Armées Mise à jour : 16/03/2021 - Auteur : La Rédaction - Direction : DCoD

C'est avec stupéfaction et une grande tristesse que j'ai appris le décès du Lieutenant-Colonel Alain CLERC, en début d'année nous nous étions vus la dernière fois au ravivage de la flamme. La CNRM exprime sa peine devant le départ d'une figure du monde combattant. Alain Clerc était un ami de notre confédération dont il fut un pilier pendant de nombreuses années. Cette amitié ne se démentit pas lorsqu'il rejoignit la FNAM, notamment parce qu'il aimait de façon très vivante la Commission des droits, l'une des sources principales des informations qui intéressent les anciens militaires. Il nous apporta toujours son appui en particulier à Solidarité Militaire qu'il considérait comme la référence dans les publications du monde combattant.

Le président de la CNRM

La Commission européenne fait son mea culpa et promet de muscler la production de vaccins (Extraits)

Si elle reconnaît avoir mal anticipé la « production de masse » des vaccins et se heurter aujourd'hui à des goulets d'étranglement, Ursula von der Leyen a défendu la stratégie commune de vaccination devant les eurodéputés. Qui dans l'ensemble, la soutiennent, même s'ils réclament plus de transparence sur les relations avec les laboratoires.

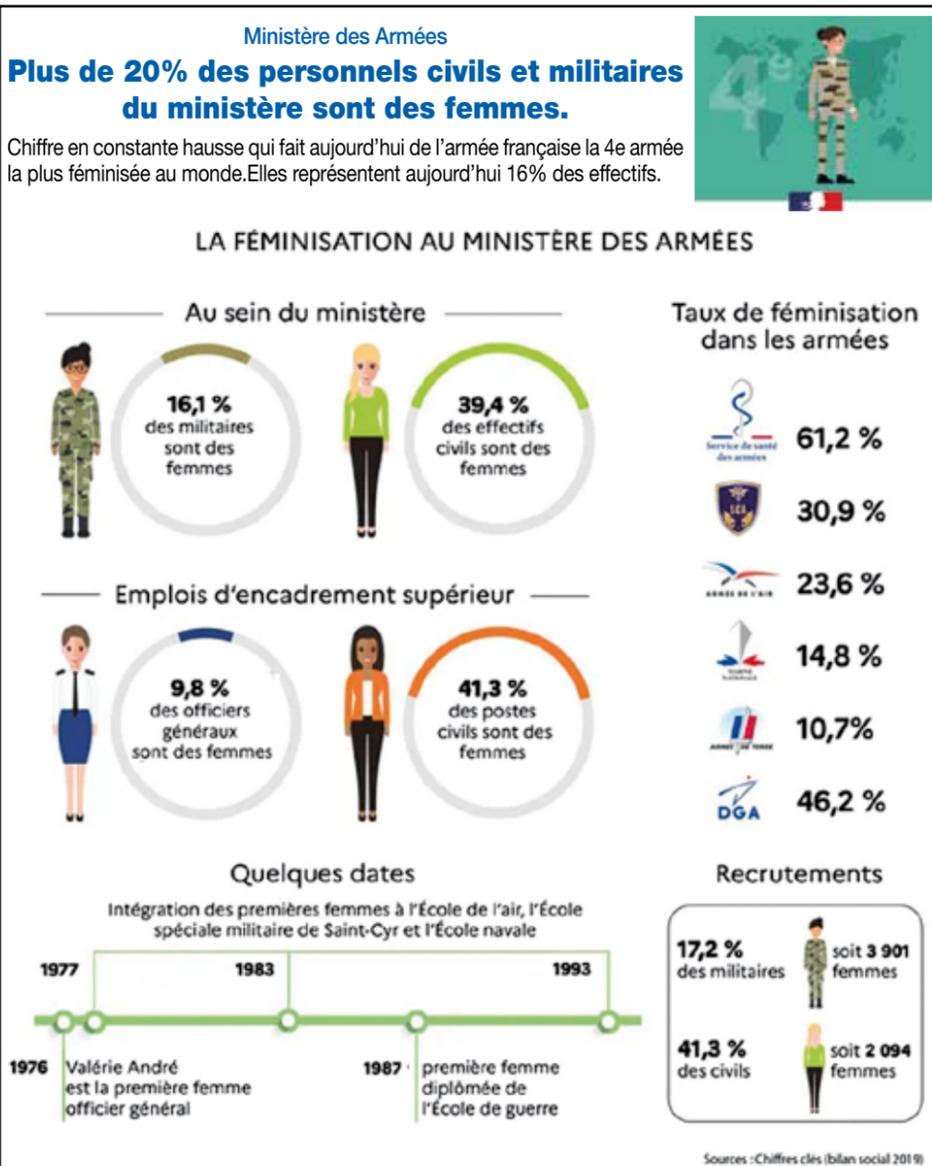
Pour répondre aux critiques sur son opacité, la Commission européenne a décidé de mettre à la disposition des eurodéputés le contrat conclu avec l'américain Johnson & Johnson. Trois contrats de précommandes de vaccin (sur les six qu'a signés la Commission) ont déjà été rendus publics, quoiqu'expurgés des passages jugés les plus sensibles par les laboratoires. (Johanna Geron/REUTERS)

L'Union européenne n'a pas de recette miracle pour multiplier les vaccins. (...) Face au déluge de critiques qui s'est déversé ces dernières semaines sur sa gestion de la politique vaccinale, Ursula von der Leyen s'est employée à convaincre que l'Union européenne faisait « tout ce qui était possible » pour accélérer la production de masse de doses de vaccin et tenir l'objectif de vacciner 70 % des adultes d'ici à la fin de l'été.

En dépit des passes d'armes avec Astra Zeneca et des retards imprévus annoncés par Pfizer -BioNTech, 26 millions de doses ont été livrées en Europe depuis la fin décembre et plus de 17 millions de personnes sont à ce jour vaccinées. « C'est un fait que nous ne sommes pas aujourd'hui là où nous voudrions être dans la lutte contre le coronavirus », a reconnu Ursula von der Leyen. « Nous avons été en retard pour l'approbation des vaccins. Nous avons été trop optimistes sur la production de masse. Et peut-être avons-nous eu aussi trop de certitudes sur le fait que les commandes seraient effectivement livrées dans les temps », a-t-elle ajouté.

Jusqu'à 400 composants

L'accent a été mis sur le développement du vaccin qui a été réalisé à une vitesse record, mais les Européens ont sous-estimé la complexité liée à la production de masse de ces doses. « On ne peut pas



CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS MILITAIRES (CNRM)

17, rue de Bourgogne – 75007 PARIS
Tél. 01 45 51 57 28 – email : sg@cnrm.fr - fichier@cnrm.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame, Monsieur (1) (NOM et Prénom) :

Adresse postale complète :

Tél : Téléphone mobile : email :

- DEMANDE SON ADHÉSION À LA CNRM
retraité(e) militaire – ancien(ne) militaire – militaire en activité – conjoint(e) – sympathisant(e) – (1) Rayer la mention inutile

- DÉCLARE AVOIR CONNU L'EXISTENCE DE LA CNRM PAR :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Date de naissance : Profession actuelle :

Dernier grade / armée : Numéro carte du combattant : Numéro TRN (titre reconnaissance de la Nation) :

Ce formulaire est à retourner à l'adresse ci-dessus. Joindre un chèque de 30 € minimum et une enveloppe timbrée destinée à recevoir la carte d'adhérent et le timbre annuel en retour.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en adhérant je conserve l'accès à mes données personnelles, dont je peux demander la suppression des fichiers de la CNRM.

Le nouveau statut général des militaires autorise les militaires d'active à adhérer à la Confédération Nationale des Retraités Militaires.

SOLIDARITÉ MILITAIRE

Périodique édité par la Confédération Nationale des Retraités Militaire (CNRM)

Association déclarée :

- régie par loi du 1^{er} juillet 1901,

- affiliée à la Fédération nationale André MAGINOT

17 rue de Bourgogne - 75007 PARIS
Tél. 01 45 51 57 28 - Fax : 01 45 55 25 23

Directeur de la publication

Jean Paul AMEILHAUD

Rédacteur Défense – Coordinateur JSM

Yves CALTAGIRONE

Impression :

FRANCHE COMTE IMPRESSION (MEDIATOUR)

62 rue de Chevigny - 21130 AUXONNE
5, rue de Chatelet – 70005 VESOUL Cedex

Commission paritaire des Publications

Inscription n° 0325 A 07231

Prix du numéro : 2,80€

Tirage : 20 000 exemplaires

- COMMUNIQUÉS - IN MEMORIAM (suite) -

mettre en place un site de production du jour au lendemain. Sa production intègre jusqu'à 400 composants différents et implique jusqu'à 100 entreprises », a rappelé la présidente de l'exécutif européen.

« L'industrie doit s'adapter au rythme inédit de la science [...] Nous avons besoin d'une coordination accrue sur les ingrédients clés, nous devons améliorer la montée en puissance des capacités [...] afin de s'assurer que nous serons en sécurité l'hiver prochain en dépit des variants », a-t-elle insisté. Parmi les solutions privilégiées par la Commission pour accélérer la production, la « task force » mise en place sous l'autorité du commissaire Thierry Breton, dont la mission est de repérer les goulets d'étranglement et les supprimer. (...)

Malgré les regrets exprimés par Ursula von der Leyen sur le retard de l'Europe par rapport à ses grands concurrents, elle a néanmoins continué de défendre la gestion en commun des commandes de vaccins, qui a évité selon elle une situation injuste dans laquelle quelques grands pays auraient pu profiter de leur puissance pour s'octroyer les doses disponibles.

Concurrence honteuse

L'immense majorité des élus qui sont intervenus au Parlement mercredi ont soutenu cette démarche solidaire : « Certains pays européens n'auraient sans doute pas eu accès aux vaccins aussi longtemps que l'Allemagne et la France ne se seraient pas assurés de la couverture de leur population. Cette

communautarisation nous a évité une concurrence honteuse », a notamment déclaré l'Espagnol Esteban González Pons du Parti populaire européen.

Ursula von der Leyen a aussi jugé que l'Union européenne ne pouvait pas se permettre de précipiter ses procédures de validation de vaccin, même si cela lui a fait perdre trois à quatre semaines sur d'autres pays.

Levée des brevets

L'autre sujet fréquemment soulevé par les élus, le plus souvent de gauche, c'est la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins pour permettre de les produire beaucoup plus massivement. « Ces vaccins ont pu être développés grâce à des milliards d'argent public. Mais les brevets, eux, restent la propriété exclusive des 'Big Pharma' », s'est indignée l'eurodéputée Manon Aubry, alors que la levée des brevets est une possibilité offerte par les règles de l'OMC. Le sujet n'a pas du tout été évoqué par la présidente de la Commission.

Cette dernière a en revanche promis la création d'un « groupe de contact » entre la Commission et le Parlement. (...) Trois contrats ont déjà été mis à la disposition des élus - quoiqu'en partie expurgés des clauses les plus sensibles - et un quatrième, celui signé avec Johnson & Johnson devrait rapidement être consultable.

Source : Par Catherine Chatignoux LES ECHOS du 10/02/2021
Publié le 10 févr. 2021 - Mis à jour le 10 févr. 2021

Des députés insistent pour obliger les communes à entretenir les tombes de soldats « morts pour la France »

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, plus les dépouilles de plus de 300.000 soldats « morts pour la France » ont été restituées aux familles, à leur demande. Ce qui fait que les corps de ces « Poilus » tombés au champ d'honneur ont été inhumés dans des cimetières communaux. Ce qui pose un problème actuellement.

En effet, l'article L2223-17 du Code des Collectivités locales indique que, si « après une période trente ans, une concession a cessé d'être entretenue », le maire peut alors en constater l'état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. ». L'éloignement des familles, l'exode rural et le temps font que de nombreuses sépultures de soldats morts pour la France ne sont actuellement plus entretenues. Selon le Souvenir Français, ce sont 500.000 tombes pourraient disparaître dans les années à venir.

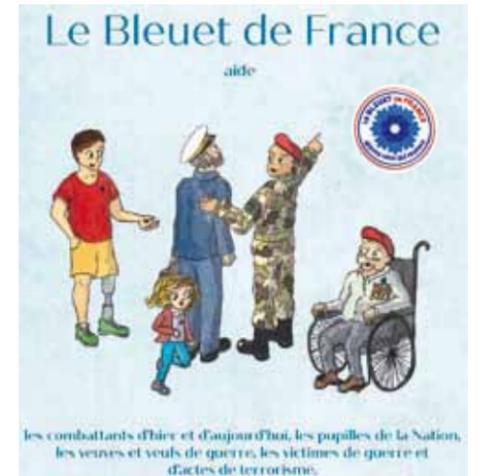
Soulignant que les communes étaient déjà « incitées » à ne pas négliger la mémoire des soldats morts pour la France, le ministre chargé des Anciens combattants avait estimé qu'une telle mesure serait « inopportune ». Pour le député Philippe Huppé, l'entretien des tombes de soldats morts pour la France alors que les familles ne sont plus là pour les entretenir devait être

un « devoir qui incombe à l'ensemble de la société, afin de transmettre la valeur incommensurable de la paix aux générations futures. » (...)

Source : Zone militaire opex360.co

Aider le Bleuet de France

Aider le Bleuet de France, c'est nous permettre d'accompagner au mieux les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les pupilles de la Nation, les veuves et les veufs de guerre, les victimes de guerre et d'actes de terrorisme.



- IN MEMORIAM -

Décès d'Alain Clerc

Témoignages du Président Adjoint, François JACQUET et du Président d'Honneur, Charles BERDER

J'apprends avec stupéfaction et grande tristesse le décès de mon ami Alain Clerc.

Nous nous connaissions depuis une douzaine d'années et j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler avec lui pour la Confédération Nationale des Retraités Militaires et la défense des intérêts des retraités dans le cadre de la réforme des comités sociaux des armées. Grâce à sa grande expérience, il m'a toujours bien conseillé et il était mon lien privilégié vers la Fondation Nationale André Maginot. Il s'est toujours attaché à défendre avec énergie le monde combattant et les droits des combattants volontaires et retraités militaires. Ses interventions lors des congrès de la Fédération Nationale André Maginot, en tant que Président de la Commission des droits, étaient toujours brillantes et particulièrement attendues des congressistes.

Alain Clerc vient de nous quitter ; il s'était grandement investi pour défendre nos droits et laisse un grand vide derrière lui.

François JACQUET

Cher Alain,

Au cours des vingt dernières années j'ai pu apprécier et même admirer les actions que tu as sans relâche, conduites à la Confédération puis à la Fédération Maginot.

Travailleur assidu tu assurais une veille attentive sur les textes concernant le monde militaire et combattant, en permettant au président Ingouf d'intervenir avec précision et pertinence auprès du Ministère. D'abord suppléant puis titulaire au CSFM tu as rayonné ta perception des besoins et des effets des mesures annoncées au profit de la communauté militaire. Il existait alors chaque année une publication de mesures catégorielles et tu as permis d'imposer des positions que tu avais l'art de sélectionner. Devenu Président national Adjoint c'est vers nos associations départementales que tu as concentré tes efforts, et nos présidents se souviennent de tes conseils et de tes interventions lors des assemblées générales. Pendant la longue hospitalisation du président national tu as dirigé d'une main de maître les activités du siège et la préparation des congrès.

En tant qu'administrateur de la Fédération Maginot, tes connaissances profondes des codes de la Défense et des Pensions civiles et militaires, t'ont désigné comme un interlocuteur incontournable, lors des réformes et des préparations annuelles des budgets militaires ou des anciens combattants. Parallèlement, membre titulaire du CSFM pour la CNRM tes recommandations ont éclairé les avis sur la réforme du statut militaire. Plus récemment c'est la réforme du code des Pensions militaires d'invalidité qui a concentré une grande partie de ton temps et nous te devons d'avoir su protéger les droits des

pensionnés.

Président de la commission des droits à la FNAM tu présentais la motion de synthèse lors des congrès. Nous conserverons avec respect le contenu de ton intervention le 14 octobre 2020 à la Grande Garenne. D'abord la mesure numéro 4, ton cheval de bataille pour supprimer une anomalie ubuesque « les titulaires d'une PMI, sans carte de combattant ou TRN, ne sont pas ressortissants de l'ONAC/VG. Mais à leur décès le conjoint veuf le devient ». Puis ta demande obstinée d'une commission tripartite (Ministère, Parlement, associations) pour assurer une juste indexation des pensions d'invalidité, qui ont perdu du pouvoir d'achat en raison de leur indexation archaïque sur le point d'indice de la fonction publique gelé depuis plusieurs années.

Conseiller fidèle et disponible j'ai bénéficié de ton soutien chaque fois que je t'ai sollicité, et après douze années à la tête de la Confédération je veux te témoigner ma profonde gratitude pour tout ce que nous te devons. Nous perdons un compagnon exceptionnel, je pleure un ami.

Charles BERDER

Randonnée et Mémoire



L'association « Randonnée Mémoire, Thomas DENZEL » a été créée en 2017. Elle a pour objectif de développer le sens civique des jeunes et le goût de l'effort en s'appuyant sur les valeurs du monde de la défense et le devoir de mémoire envers les anciens combattants.

L'Adjudant Thomas Dupuy (Denzel était son nom, ce code appartenait au commando numéro 10 de l'armée de l'Air stationné sur la base d'Orléans. Il est décédé en opération au Mali en 2014 pour défendre les droits de l'homme sous la bannière Française. Notre action a été récompensée en 2021 par l'obtention du premier prix catégorie sport attribué par la Commission Armée jeunesse.

Cette année, pour notre randonnée annuelle nous allons réaliser une action mémorielle en l'honneur de Brigadier Eric Razafintsalama du 1er Régiment de Hussards Parachutistes décédé au combat le 23 juillet 2020 au Mali.



Le site de l'association : <https://www.randonnee-memoire-thomas-denzel.com/>
- La page Facebook de l'association : Randonnée Mémoire



Ci-dessous un exemple de notre action mémorielle auprès de la jeunesse à Orléans.

Depuis mardi 30 avril (2019), l'Etablissement scolaire Saint Paul-Bourdon Blanc s'est officiellement enrichi de l'existence d'une classe Défense. Aussitôt son officialisation, le Souvenir Français lui a confié la garde d'un drapeau Rhin et Danube.

C'est à M. Bernard Lombardo, directeur-adjoint en responsabilité du Lycée professionnel de Saint Paul-Bourdon Blanc qu'est revenu le soin d'animer ce moment empreint de solennité dans son contenu, mais aussi de simplicité dans sa forme et guidé par le plaisir « d'être ensemble ». Ont été remerciés pour leurs présences, Mr Gérard Marbois, directeur départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, Le Général Abel Moitié, conseiller délégué à la Mairie d'Orléans, le Lieutenant-Colonel Salle, délégué militaire départemental adjoint, le Major Broquard du CPA 10, animateur de la classe défense et des actions « Randonnée Mémoire », M. Jean-Christophe Denis, délégué général départemental du Souvenir Français.

Signatures et transmission du drapeau

Ont aussi été associés à ces remerciements, les élèves de la classe de 2nd « Systèmes Numériques » qui, désormais, seront les « porteurs » des valeurs de la toute nouvelle classe Défense et tous les enseignants qui ont accompagné l'initiative. Pour la circonstance, deux jeunes gens des classes de 3ème préparatoire aux formations professionnelles qui avaient participé au concours « Les jeunes pour la Paix » ont été récompensés ; Dryce pour la symbolique de son dessin et Léa, pour la qualité artistique du sien.

La projection d'un documentaire sur l'épopée de la 1ère Armée Rhin et Danube a précédé la séance des signatures de la convention et la remise du drapeau par MM. Pichon et Rossignol du Souvenir Français à M. Sébastien Gomez, directeur général de l'établissement Saint Paul-Bourdon Blanc. Lui-même, l'a confié à Thibault, nou-

veau porte drapeau délégué de la classe Défense.

Parmi les différentes interventions, celle du Général Moitié a sans doute redit l'essentiel : « N'oublions pas que dans les propos enthousiastes du commentateur de l'époque, ne sont pas évoqués les blessures, mutilations, deuils et toutes autres souffrances qu'occasionne une guerre ! Faisons tout pour ne pas avoir à le revivre... »

Le Président Macron va commémorer le bicentenaire de la mort de Napoléon

Le chef de l'Etat commémorera bien le bicentenaire de la mort de l'empereur, malgré les critiques dont il fait l'objet. Aucune indication sur le programme n'a encore été donnée.

Emmanuel Macron devrait participer aux célébrations du bicentenaire de la mort de Napoléon.

(...) Napoléon reste « une figure majeure de notre histoire », a expliqué mercredi Gabriel Attal, à la sortie du Conseil des ministres, annonçant par la même occasion qu'Emmanuel Macron commémorera bien le bicentenaire de la mort de l'empereur.

« Evidemment, il y aura une commémoration par le président de la République », a déclaré le porte-parole du gouvernement, indiquant que ses modalités seraient annoncées « plus tard par l'Elysée ». Napoléon, décédé le 5 mai 1821 sur l'île de Sainte-Hélène, « est une figure majeure de notre Histoire », qu'il faut regarder « les yeux grand ouverts » et « en face, y compris dans ses moments qui ont pu être plus difficiles » (...), selon le porte-parole.

« L'un des plus grands misogynes »

Emmanuel Macron, qui a célébré de nombreux événements mémoriels depuis le début de son quinquennat, n'a jusqu'à présent pas fait état publiquement de ses intentions sur ce bicentenaire. L'opportunité de célébrer cet anniversaire fait l'objet d'un débat, Napoléon étant à la fois l'un des personnages préférés des Français et une figure controversée pour son action durant la quinzaine d'années où il a exercé le pouvoir, entre 1799 et 1815.

- COMMUNIQUÉS - IN MEMORIAM (suite) -

Ainsi, la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, a critiqué l'empereur dimanche, au grand jury RTL/Le Figaro/LCI, comme étant « l'un des plus grands misogynes » et pour avoir « rétabli l'esclavage », tout en reconnaissant qu'il était « un grand homme de l'Histoire française ».

Le bicentenaire de la mort de Napoléon sera aussi l'occasion d'une grande exposition qui doit se tenir à la Grande halle de la Villette à Paris entre le 14 avril et le 19 septembre pour « dresser le portrait juste d'un personnage fascinant qui a façonné la France d'aujourd'hui ». De nombreuses manifestations sont également prévues à Ajaccio, la ville natale de l'empereur. Reste à voir ce qui sera au programme d'Emmanuel Macron.

Source : Le Parisien avec AFP - Olivier Corsan Le 10 mars 2021



"Ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné 40 batailles (...) Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil."



LES MILITAIRES FRANÇAIS PORTÉS DISPARUS EN ALGÉRIE

Combien sont-ils ?
Quels sont leurs noms ?
Comment ont-ils disparu ?
Que sont-ils devenus ?
Qui garde leur mémoire ?

Autant de questions que plusieurs centaines de familles se posent, depuis plus de 50 ans et auxquelles l'association SOLDIS ALGERIE tente d'apporter une réponse avec le soutien du Ministère de la Défense et l'aide de plusieurs associations du monde combattant

Il ne faut pas les oublier
Dire seulement leur nom,
c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment,
quand vous vous retrouverez, parlez des morts,
parlez-en librement,
comme s'ils étaient encore vivants...
Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons.

Roland DORGELES

L'association SOLDIS ALGERIE s'est notamment donnée comme objectifs de :

- o dresser une LISTE aussi complète que possible des militaires français disparus, en réunissant toutes les informations disponibles afin de permettre d'entreprendre, lorsque le moment sera venu, la recherche des corps, leur identification et leur inhumation
- o rédiger et publier un MEMORIAL, afin de constituer, dans un premier temps, un mausolée virtuel
- o ultérieurement, élever un MONUMENT à la mémoire des militaires français portés disparus, afin d'offrir à leurs familles et à leurs compagnons d'arme un lieu de recueillement

ADHERER A SOLDIS

C'EST NE PAS LAISSER CES SOLDATS FRANÇAIS MOURIR UNE SECONDE FOIS EN SOMBRANT A JAMAIS DANS L'OUBLI

Pour ceux qui ont connu la guerre d'Algérie et ce drame des disparitions vous pouvez aider « SOLDIS » à réunir la somme nécessaire à la réalisation du monument, soit par une adhésion soit par un don, sachant qu'actuellement le projet est couvert seulement à cinquante pour cent.

SOLDIS ALGERIE

Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24000 PERIGUEUX
Tél. 05.53.53.12.42
Mél. soldis.algerie@orange.fr
N° SIRET 809 582 646 00018

Il y a 30 ans, la GUERRE DU GOLFE

Après la première guerre du Golfe Iran-Irak, sans réel vainqueur, le jeudi 2 août 1990 les troupes irakiennes s'emparent du Koweït. Poussé par une grave crise économique intérieure, Saddam Hussein justifie l'invasion du petit Émirat par ses origines historiques et géographiques. Cette annexion va déclencher la deuxième Guerre du Golfe. La Communauté internationale réagit à la « vitesse de l'ONU ». L'Irak menace l'Arabie Saoudite. Les Américains lancent l'Opération DESERT SHIELD (Bouclier du Désert). La France rejoint les 34 états alliés dans la Coalition, et projette sur le théâtre d'opération la Division Daguet et le Groupement de Soutien Logistique (GSL).



TEMPÊTE DU DÉSERT.

Jeudi 17 janvier 1991. 0h20 locale. Alerte. Dans KKMC (King Khalid Military City), où le GSL-avant a implanté sa Zone de Soutiens et d'Approvisionnements (dont la fameuse boulangerie); nous rejoignons les sous-sols. Les avions et les navires de la coalition bombardent l'Irak.



C'est le début de l'Opération DESERT STORM. (Tempête du Désert).



À 3h00 du matin locale, nous écoutons le discours de George Walker BUSH (père). C'est le début de la guerre « phase aérienne ». La division Daguet se déplace de MIRAMAR vers OLIVE en zone de stationnement et de déploiement opérationnel au nord de Rafha à la frontière saoudo-irakienne.



Le Groupement de Soutien Logistique (GSL), suit la Division et fait mouvement vers la Zone d'Appuis Logistiques (ZAL).

Dimanche 24 février 1991. G DAY-4h00 locale. Les alliés lancent l'attaque terrestre. Les troupes terrestres américaines, saoudiennes et koweïtiennes foncent vers Koweït-City. Un contingent américain fonce droit vers la Garde républicaine irakienne. Les Britanniques marchent vers Bassorah, pour prendre les Irakiens à revers. La Division Daguet à l'Ouest

referme la tenaille en se dirigeant vers As-Salman. Le mardi 26 février, Saddam Hussein déclare se retirer du Koweït. Le jeudi 28 février à 8h00 locale arrêt des combats.



Alors que Bagdad et Bassorah sont bombardées et que le Koweït est évacué depuis 24 heures, l'Irak annonce qu'il accepte toutes les résolutions de l'ONU « sans conditions ». Le dimanche 3 mars en même temps que le « Cessez le feu », nous apprenons la mort de Serge Gainsbourg. C'est le début d'une nouvelle phase avant « Le retour à la normale ».

DL GSL en ZRA

Un détachement d'officiers de liaison (DL) commandé par le LCL THIERS (511ème RT Auxonne), et comprenant le Cne LOUIS (511ème RT Auxonne), le Cne SICÉ (6ème BCA Grenoble) et le Cne LÉONARD (ERGM/El Pontoise) rejoint, début avril 1991, le 11ème Cuirassiers au camp de Carpiagne, près de Marseille. Au sein de la zone rassemblement (ZRA) déployée entre Marseille et Toulon, ce détachement œuvrera jusqu'au 8 juin 1991, pour faciliter le retour en France de nos compagnons d'armes, de leurs matériels et des munitions en organisant les débarquements et déchargements de 13 navires ou porte-conteneurs.

DISSOLUTION du GSL

Lors d'une brève cérémonie, le 9 juin 1991, le fanion du GSL et les fanions de toutes ses Compagnies ont été remis au Colonel LEGUEN, chef de Corps du GSL, pour qu'ils soient déposés au Musée de l'Armée aux Invalides à Paris.

Auteur : Capitaine (ER) Hervé LÉONARD
Commandant la CIMat 1 du GSL DAGUET

(© photographies et illustrations : collections privées)
Secrétaire Général de l'ARM des 2 Savoie
Tout contact à : arm-2savoie@laposte.net

Décès du médecin-colonel Jacques Gindrey, ancien résistant et chirurgien de l'impossible à Dien Bien Phu



Pendant 57 jours et 57 nuits, au fond d'un boyau obscur, dans la boue et sous les tirs de l'artillerie vietminh, il aura soigné et opéré les soldats blessés de Dien Bien Phu : le médecin-colonel Jacques Gindrey s'en est allé en ce début de mois de février. Ses obsèques viennent d'être célébrées dans l'intimité, a annoncé sa famille.

Né le 23 février 1927 à Thorey-sous-Charny [Côte d'Or], Jacques Gindrey rejoint l'une des six Écoles militaires préparatoires [c'est à dire les enfants de troupe] après l'école primaire. Puis survient la guerre. Élève de seconde à l'École Militaire Préparatoire d'Autun, il suit les pérégrinations de cette dernière, qui finit par s'installer à Valence [Drôme] puis, en septembre 1943, au camp de Thol, dans l'Ain, où était stationné le 10ème Bataillon de chasseurs à pieds.

En mai 1944, une cinquantaine d'élèves, encouragés par certains de leurs professeurs, prennent le maquis et constituent le « camp d'Autun », commandé par l'aspirant Signori, dit « Mazaud ». Et Jacques Gindrey, qui rongait son frein depuis plusieurs mois, est l'un d'eux. Le 6 juin, les jeunes maquisards sabotent 52 locomotives en gare d'Ambérieu.

Seulement, le 10 juillet, lors d'une opération allemande sur l'axe Neuville-sur-Ain/Cerdon/Maillet, cinq élèves seront tués et cinq autres blessés, dans Jacques Gindrey, gravement touché aux jambes. Avec un de ses camarades, il est hospitalisé à Nan-

tua puis à Bourg-en-Bresse, dans l'attente d'être jugé. Mais il n'y aura pas de procès. Grâce au médecin-colonel Manchet, qui falsifie les courbes de températures, les deux jeunes hommes resteront alités jusqu'à la libération.

Après la guerre, Jacques Gindrey retrouve son école [les élèves maquisards qui en avaient été exclus sont réintégrés sur l'ordre du général de Gaulle]. Puis, après un passage au Prytanée, il décide de rejoindre l'École du Service de Santé Militaire [ESSM] de Lyon. Après un stage à l'école de médecine tropicale du Pharo, à Marseille, il embarque pour l'Indochine, à l'automne 1953. Sans tarder, et après avoir exercé à l'hôpital Grall, le 17 février 1954, il est affecté à l'antenne chirurgicale mobile [ACM] 44 du médecin-commandant Paul-Henri Grauwain à Dien Bien Phu. Soit un mois avant le début d'une bataille qui durera 57 jours.

L'afflux massif des blessés qu'on ne peut plus évacuer [tout ce qui portait une croix rouge était systématiquement visé, racontera le médecin-colonel Hantz, qui nous a quittés en janvier] et qu'il faut « trier », la boue jusqu'aux chevilles, le manque de médicaments et d'équipements médicaux, le fracas des combats avec le risque permanent d'être soufflé par un obus... Les médecins et les infirmiers de Dien Bien Phu auront tenté l'impossible, effectuant des gestes opératoires avec les moyens du bord.

Après la chute du camp retranché, 858 grands blessés purent être évacués... Sur les 10.000 survivants qui connurent les camps de « rééducation » vietminh, seulement 2.500 survivrèrent aux privations et mauvais traitements imposés par les « canbô » [commissaires politiques] ainsi qu'aux maladies [qui en étaient souvent les conséquences]. Et Jacques Gindrey en fera partie. « La guerre est une ignominie. La pire des choses », dira-t-il.

Après l'Indochine, il poursuivra sa carrière de médecin militaire en Algérie et à Madagascar. Puis, ayant quitté l'uniforme, il entamera une seconde vie à la Clinique Notre-Dame de Vire, où il exercera la chirurgie réparatrice entre 1971 et 1989. Dans le même temps, il s'occupera de bonnes œuvres, en fondant, à Vire, l'association « Entraide et Solidarités », pour venir en aide aux chômeurs.

Caporal d'honneur de la Légion Étrangère, le médecin colonel Jacques Gindrey était commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur et officier dans l'ordre national du Mérite. Il était également titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze, de la Croix de guerre des TOE avec palmes et de la Croix du combattant volontaire de la Résistance.

SOURCE : Zone militaire opex360.com PAR LAURENT LAGNEAU
17 FEVRIER 2021 Photo : Illustration © ECPAD

Emmanuel Macron décide de faciliter la déclassification des archives de la guerre d'Algérie

Cette décision doit permettre d'écourter sensiblement les délais d'attente liés à la procédure de déclassification » des documents, annonce mardi l'Elysée.

Le rapport de l'historien Benjamin Stora sur la question mémorielle de la colonisation et de la guerre d'Algérie préconisait l'accès aux archives classifiées de plus de cinquante ans, notamment celles sur la guerre d'Algérie.



Dans un communiqué publié mardi 9 mars, l'Elysée annonce que le chef de l'Etat « a pris la décision de permettre aux services d'archives de procéder dès demain aux déclassifications des documents couverts par le secret de la défense nationale (...) jusqu'aux dossiers de l'année 1970 incluse ». « Cette décision sera de nature à écourter sensiblement les délais d'attente liés à la procédure de déclassification, s'agissant notamment des documents relatifs à la guerre d'Algérie », selon le texte.

Source : Le Monde avec AFP - Publié le 09 mars 2021 à 13h30
- Mis à jour le 09 mars 2021

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE

- ACTUALITÉS DES ARMÉES -

OPÉRATIONS EXTERIEURES



Conduite par les armées françaises, en partenariat avec les pays du G5 Sahel, l'opération Barkhane a été lancée le 1er août 2014. Elle repose sur une approche stratégique fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad. Elle regroupe environ 5 100 militaires dont la mission consiste à lutter contre les groupes armés terroristes et à soutenir les forces armées des pays partenaires afin qu'elles puissent prendre en compte cette menace.

Le Génie, acteur essentiel de l'opération BARKHANE

Mise à jour : 19/02/2021

Le Lieutenant (LTN) Julien, chef de section Génie, est arrivé au Sahel en fin d'année 2020. Sa section fait partie du Sous-groupement tactique désert (SGTD) du Groupement tactique désert (GTD) Conti. Engagés à plusieurs reprises en opération conjointe avec une unité nigérienne, les sapeurs ont pu faire montre de leurs qualités intrinsèques et de leurs savoir-faire.

La mission principale des sapeurs au Sahel : permettre le passage des véhicules de la Force

Le SGTD, auquel est rattachée la section du LTN Julien, est composé de plus d'une centaine d'hommes, issus principalement de la cavalerie, mais aussi de l'infanterie. L'esprit de cohésion et de camaraderie y règne sans effort particulier. « Nous appuyons la mobilité tactique du SGTD et de ses partenaires nigériens en ouvrant des itinéraires sur un terrain désertique difficile. Mes hommes travaillent d'arrache-pied avec leurs pelles, leurs plaques de désensablement et une bonne dose d'ingéniosité pour permettre aux véhicules de toujours passer lors des opérations », commente l'officier sapeur, « mais ce n'est pas tout : l'ennemi refuse la confrontation et pratique le harcèlement. Alors nous vérifions que rien ne soit piégé ou miné à notre passage ». Ces missions essentielles, et le LTN, très proche de ses hommes, leur demande de conserver discipline, rigueur et professionnalisme en toutes circonstances. « La routine, les baisses d'attention peuvent mener à l'échec. Il est impératif de rester concentrés, nous n'avons pas le droit de baisser la garde », insiste-t-il.

« Il faut exercer l'œil du sapeur, son premier moyen de détection »

Les sapeurs progressent en ligne munie de leurs détecteurs électromagnétiques portables de mines. Ils redoutent un piège. « Nous ne pouvons pas passer tout le Sahel au détecteur », ironise le LTN Julien, « alors il faut comprendre le terrain et se mettre à la place de l'ennemi. Si j'étais lui, où poserais-je un piège ? ». L'œil des sapeurs s'aiguise au fil des missions et la section possède des cadres expérimentés. Si le détecteur réagit, les sapeurs s'agenouillent avec leurs sondes amagnétiques pour délicatement fouiller le sol. L'expérience et la dextérité permettent aux meilleurs d'entre eux de distinguer facilement les pierres, les bois ou les métaux sous la surface, rien qu'aux vibrations de la sonde au contact. Pour dégager un élément suspect du sol, ils utilisent un pinceau ou une brosse. Ils évitent ainsi d'appliquer trop de poids sur le sol, certaines mines réagissant aux environs du kilogramme de pression. Patience et rigueur sont de mises.

« Il en va de même pour les fouilles. On ne peut pas toujours tout passer au peigne fin pour trouver une cache d'armes ou un plot logistique. Alors il faut entrer dans la tête de l'adversaire ». Le LTN veille au grain et donne ses conseils aux plus jeunes : « Insiste sur cet axe-là... Regarde autour de toi. Les terroristes veulent retrouver ce qu'ils enfouissent ou dissimulent. Pense aux indices qu'ils auraient laissés ». Chaque jour, les sapeurs ont inlassablement donné le maximum. Chez eux, la confiance est la règle : « si l'un d'entre nous n'est pas au rendez-vous, le groupe est en danger. Tous le savent alors ils donnent le meilleur. Je suis fier d'eux ! » conclut-il.



Sources : État-major des armées - Droits : EMA

Accord de paix dans le cercle de Koro entre Peuls et Dogons

Au Mali, des bergers peuls avec leurs animaux (image d'illustration). Dans le pays, il faut désormais faire renaître la confiance entre les différentes communautés. David Baché / RFI

Au Mali, un nouvel accord de paix a été signé jeudi 25 février à Koro, dans le centre du pays. Il concerne les communautés peuls et dogons sous le patronage des communautés mossi et samogo.

Les seize communes du cercle de Koro sont représentées, notamment grâce à la médiation de l'ONG Centre pour le dialogue humanitaire. Plus de 300 leaders communautaires se sont engagés entre autres à déposer les armes et permettre le retour des déplacés. C'est le quatrième accord de paix signé dans cette partie du Mali mais c'est la première fois que l'état malien était représenté.

La présence de l'administration malienne auprès des communautés peuls et dogons, par l'intermédiaire du chef de cabinet du ministre de la Réconciliation nationale et de la Cohésion, a été saluée par les deux camps. Pour Souleymane Barry, chef du village de Diankabou, sa présence est même indispensable :

« En l'absence de l'État, chacun cherche à se venger à se rendre justice à lui seul ; mais avec l'État, chacun sait que s'il fait quelque chose d'anormal, l'État est là et va s'en charger. C'est pourquoi nous sommes très contents du retour de l'État, de l'administration. »

Mais le retour de l'administration malienne dans les négociations ne doit pas s'arrêter là pour les principaux acteurs. Maintenant que la paix est signée entre les communautés, il faut négocier avec les groupes armés, qui n'ont pas paraphés l'accord. Amadou Ongoiba, le président des chasseurs Dozo de Dana Amassagou fait partie de ces groupes mais il s'est investi personnellement dans les négociations et était présent au moment de la signature :

« À l'endroit de l'État, il faut vraiment qu'il approche le chef d'état-major de Dana Amassagou, il faut qu'il approche les milices peuls, il faut que ceux qui prennent les armes s'asseyent et parlent. »

Parmi ces groupes armés, deux sont particulièrement montrés du doigt pour des violences ces dernières années : la Katiba Macina d'Amadou Kouffa, et les chasseurs de Dana Amassagou de Youssouf Toloba.

Source : Rfi - Publié le : 27/02/2021 - 02:48

BARKHANE :

Gao -Tombouctou, un convoi pas comme les autres



Dans le cadre du soutien logistique, le sous groupement logistique n°2 (SGL 2) du Groupement tactique désert logistique (GTD LOG) a conduit une opération de ravitaillement au profit de la Force Barkhane depuis la base militaire de Gao vers celle de Tombouctou : 800 km de pistes.

Composé de quatre-vingt-trois véhicules, ce ravitaillement majeur a permis de transférer de Gao à la « ville aux 333 saints », les véhicules et le matériel de deux Pelotons de renseignement et d'investigation (PRI) et de ravitailler en carburant la base militaire de Tombouctou.

Chaque opération de ce type fait l'objet de mesures de sécurisation particulières. En tête de convoi, une section d'appui et un élément du génie sont chargés ensemble, d'éclairer la piste en amont d'un Peloton de circulation et d'escorte (PCE). « Un convoi de cette ampleur avec deux tiers de camions civils est lent et peu manœuvrable » explique la capitaine Camille, commandant d'unité. « Mon rôle est de veiller à la synchronisation de tous les acteurs, au sein même du convoi, et avec les appuis aériens, pour garantir une bonne fluidité des déplacements et des savoirs faire à mettre en œuvre.

La piste qui mène à Tombouctou est aussi l'une des plus techniques. « Le terrain sablonneux voire boueux rend certains passages infranchissables pour des camions de près de quarante tonnes et oblige les véhicules de tête à revoir en permanence le tracé du convoi » précise-t-elle. A ces difficultés topographiques, peuvent aussi se rajouter des aléas d'ordre mécanique comme des moteurs en surchauffe, des embrayages cassés ou des crevaisons à répétition qui nécessitent de repenser la manœuvre en conduite. « Cela fait partie du challenge, celui de se réinventer sans cesse. C'est le terrain qui commande. Je pense que l'ensemble de mon escadron a tiré des enseignements de tous ces cas non conformes. C'est gratifiant de terminer son mandat sur un convoi si technique »

Sources : État-major des armées Mise à jour : 10/03/2021 - Droits : EMA

ARMÉE DE TERRE

Aguerrissement pour l'Ecole de Saint Cyr Coetquidan

Superbe shoot photo du stage d'aguerrissement au Centre d'entraînement en forêt équatoriale (#CEFEE) terminé pour nos élèves officiers du «1er Bataillon de France».



Piste « Liane » et « Pecari », franchissement, survie, navigation, tir, topographie, pendant plus de 10 jours, les élèves officiers ont affronté un milieu exigeant et formateur, dans le but de se dépasser moralement et physiquement. Capacité à affronter l'adversité collectivement, sur les pistes « Jaguar » et « Brancardage ». Cohésion, entraide, de belles valeurs qui font la force du groupe, sous les directives légionnaires. SELVA !

Crédit photos : 3e Régiment étranger d'infanterie officiel.

Source : Crépin Mercedes • Directrice de la publication chez Force & Honneur magazine

ARMÉE DE L'AIR

Opération réussie pour le premier exercice militaire spatial français, baptisé « AsterX »

Le scénario d'« AsterX » comportait notamment une attaque par un objet inconnu, qui se révélait être un satellite ennemi doté d'un bras articulé.



Emmanuel Macron au Centre national d'études spatiales (CNES) à Toulouse, vendredi 12 mars. STÉPHANE MAHÉ / AFP

Et si un satellite ennemi, doté d'un bras articulé, harponnait un satellite français ? Tel était le scénario de l'exercice militaire spatial « AsterX », le premier organisé en France et en Europe, auquel Emmanuel Macron a assisté, vendredi 12 mars, au Centre national d'études spatiales (CNES) à Toulouse. Avec son état-major et la ministre des armées, Florence Parly, le chef de l'Etat a d'abord présidé une réunion de travail du commandement de l'espace, qu'il a créé en 2017 pour piloter la stratégie militaire spatiale.

M. Macron était surtout venu rencontrer les « combattants de l'espace », les opérateurs au sol qui viennent d'effectuer une simulation de crise spatiale internationale sur quatre jours, où un pays hostile tentait de détruire un satellite de la confédération alliée, Siva. Le scénario d'« AsterX » comportait une attaque par un objet inconnu, qui se révélait être un satellite ennemi doté d'un bras articulé – ce qui existe, a expliqué au président le colonel Christophe, qui commandait les opérations d'« AsterX ».

Autre péripétie, le pays ennemi, Piros, envoyait discrètement des « nanosatellites » de quelques centaines de grammes, capables de détruire un objet dans l'espace. Entre-temps, une résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU) et une déclaration de la France dénonçaient les manœuvres de Piros. Il fallait d'urgence modifier l'orbite du satellite en danger pour le mettre à l'abri. Dans l'exercice, « en conseil de défense nous avons pris cette option », a dit en souriant le chef d'état-major des armées, François Lecointre.

MARINE NATIONALE

OPÉRATIONS DE LA SEMAINE - COMETE

Bataillon de Marins Pompiers de Marseille

L'équipe COMETE a réalisé la semaine passée :

- 377 prélèvements surfaciques.
- 107 prélèvements dans les eaux usées.

Ces marins redoublent d'effort pour traquer et éliminer le virus de la COVID19.



ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)

Des hypothèses loin d'être fictives

Opération réussie : l'attaque est déjouée. Et l'appui d'un satellite américain a permis de poursuivre la mission de l'appareil français. La France a conduit l'exercice avec le concours de plusieurs alliés (Allemagne, Italie, États-Unis).

« AsterX » a permis de tester l'analyse d'un objet inconnu, la modification en urgence de l'orbite d'un satellite, le brouillage d'un signal pour aveugler un appareil ennemi...

Des hypothèses loin d'être fictives : en 2017, le satellite espion russe Louch-Olympe avait tenté de s'approcher du satellite militaire franco-italien Athena-Fidus. Et, en 2020, Washington a accusé la Russie d'avoir « conduit un test non destructeur d'une arme antisatellite depuis l'espace ». Depuis, d'autres agissements du même type ont eu lieu, a signalé l'Elysée sans en donner le détail.

(...)

Source : Le Monde avec AFP Publié le 12 mars 2021 à 18h22 - Mis à jour le 12 mars 2021

Hommage à Olivier Dassault



Pilote, ingénieur, homme politique, artiste : Olivier Dassault, homme aux multiples talents est décédé le 7 mars 2021.

L'armée de l'Air et de l'Espace adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur le député Olivier Dassault, décédé dans un accident d'hélicoptère, le 7 mars 2021.

Passionné d'aviation à l'image de son grand-père Marcel Dassault et de son père Serge Dassault, il a intégré l'école de l'air en 1971 dans le corps des officiers de l'air avant de basculer en 1974, dans la

réserve opérationnelle, jusqu'au grade de commandant, en 2000. Il était chevalier de la Légion d'Honneur, officier dans l'ordre national du Mérite et officier de l'ordre des Arts et des Lettres.

Nos pensées vont également à l'entourage du pilote d'hélicoptère qui a également perdu la vie dans ce tragique événement.

Crédit photo : Groupe Dassault/S.Dulud - Mise à jour : 09/03/2021 - Direction : Armée de l'Air et de l'Espace - Sources : Armée de l'Air et de l'Espace - Droits : @ armée de l'Air et de l'Espace

GENDARMERIE

Formés par le GIGN, des gendarmes sensibilisent les élus à la négociation

La mort d'un maire dans le Var en 2019 et les agressions à répétition ont conduit le gouvernement à agir pour les élus locaux. Des négociateurs formés par le GIGN donnent des techniques en cas d'agression. Illustration dans la Manche.



Une première session de sensibilisation des négociateurs de la gendarmerie a été organisée pour des élus de la Manche dont Francis d'Hulst (à gauche), maire délégué de Portbail, violemment agressé l'été dernier par un adepte du camping sauvage. | OUEST-FRANCE

« Vous êtes stressés ? Non. Parce que nous oui. Plusieurs paires d'yeux sont tournées vers nous et vous attendez beaucoup de cette sensibilisation. Mais dans quelques minutes, le stress sera de votre côté. » Entrée en matière peu commune, de Jérôme (*), ce jeudi 11 mars au matin, dans une

salle du groupement de gendarmerie de la Manche. Cet adjudant-chef et ses deux collègues, Patrice et Patrick, reçoivent une petite dizaine d'élus, invités par le colonel de gendarmerie et le préfet à participer à une « formation des élus à la gestion des incivilités ». Une première session, avec des mises en situation, qui sera suivie de treize autres dans le département jusqu'à la mi-mai et verra passer des dizaines d'élus locaux.

Chaque département est concerné. Et si la Manche n'a pas à déplorer de décès, comme dans le Var en 2019, deux agressions violentes ont tout de même défrayé la chronique. Celle du maire de Tessy-Bocage, Michel Richard, le 10 décembre 2019, roué de coups après avoir surpris deux hommes qui dégradent des décorations de Noël. Et celle de Francis d'Hulst, maire délégué de Portbail, frappé à plusieurs reprises par un adepte du camping sauvage le 6 août dernier.

Pas de dialogue face à un groupe

L'augmentation de ces violences à l'encontre des élus locaux (environ 400 par an) a entraîné le garde des Sceaux à publier, en septembre 2020, une circulaire appelant à une réponse pénale « systématique et rapide ». Dans ces deux cas, les agresseurs ont pris amende et prison ferme, même si pour Portbail un rappel à la loi avait été prononcé par erreur dans un premier temps.

« Quand vous avez affaire à un groupe de gens énervés, repérez le leader et isolez-vous avec lui pour créer un environnement favorable à la négociation », conseillent les négociateurs de la gendarmerie aux élus. | OUEST-FRANCE

Les négociateurs de Basse-Normandie, six hommes et cinq femmes, évaluent la situation avant de faire éventuellement appel à une force d'intervention comme le GIGN.

Ils sont rompus aux situations de crise, du type menaces de suicide, prise d'otage dans un cadre familial... Et leur premier conseil a du sens. « Ne tentez jamais une négociation avec un groupe. Ça ne marche pas. Repérez un leader, isolez-vous avec lui, écoutez-le et alors seulement la négociation peut commencer. »

« J'aurais agi différemment »

Des conseils et une sensibilisation que n'est pas

près d'oublier Francis d'Hulst. « Dommage que je n'ai pas eu cette formation avant mon agression, j'aurais agi différemment même si le souci n'est pas de mon côté. » Et si c'était à refaire ? « Déjà je n'irais pas seul, car dans mon cas ils étaient trois. Et puis même si ça ne change rien à la finalité, je ne dirais pas que je vais appeler les gendarmes, car c'est en le disant que j'ai reçu des coups. »

*Pour préserver leur identité, seuls les prénoms des négociateurs de la gendarmerie sont utilisés.

Source : Ouest-France Nicolas DENOYELLE. Publié le 11/03/2021

La médaille de la sécurité intérieure pour plus de 500 gendarmes



Un peu plus de 500 gendarmes viennent de se voir attribuer la médaille de la sécurité intérieure. Moitié moins qu'en janvier 2020.

Quelques jours après la publication du contingent de bénéficiaires prévu pour l'année 2021, un arrêté, daté du 23 février, vient de paraître au Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur. Il précise le nom et la fonction de l'ensemble des décorés.

On retrouve ainsi 496 médailles de la sécurité intérieure avec agrafe "Gendarmerie nationale". (...) 79 gendarmes reçoivent l'échelon argent de la médaille avec agrafe Gendarmerie. A noter qu'une inspectrice des finances publiques les accompagne cette année.

Enfin, parmi les 386 médaillés à l'échelon bronze avec l'agrafe Gendarmerie, on compte trois réservistes, deux administratrices civiles ainsi que six agents ou officiers étrangers. Ces derniers appartiennent notamment à la Guardia civil espagnole ou la police fédérale brésilienne.

IGESA

Réservé aux personnels militaires et civils du ministère des Armées en activité ou à la retraite, conjoint, conjoint survivant n'ayant pas repris une vie de couple.

Prêt à plus de confort ?

Aménagement ou rénovation, concrétisez votre projet avec l'IGESA, en le finançant avec un Prêt Travaux d'Action Sociale du Ministère des Armées.

Jusqu'à
13 000 euros
sur une durée
maximum de 120 mois

Exemple : Pour un prêt travaux de 13 000 € sur 120 mois :
122,20 € X 120 mensualités (assurance et frais de gestion compris).

1%*
Taux annuel des
frais de gestion

Simulez
votre crédit
en ligne sur
igesa.fr

Plus d'infos
04 95 55 30 20
igesa.fr

* 1% du capital emprunté, prélevé avec la mensualité du prêt, sans intérêt, ni frais de dossier.
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)

Des médailles de la sécurité intérieure avec d'autres agrafes

En outre, 18 gendarmes ou anciens gendarmes reçoivent la MSI avec d'autres agrafes que celle de la Gendarmerie: (...)

Récompenser les actions ou services particulièrement honorables

Créée en 2012, cette décoration peut être décernée à tous les personnels civils et militaires du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'aux policiers municipaux, aux bénévoles d'associations ou aux simples citoyens méritants. Elle vise à récompenser une action ou des services particulièrement honorables rendus dans le cadre de la Sécurité intérieure de la France. En cas d'événement particulier (catastrophe naturelle, attentat, opération d'ampleur sur le territoire...) des promotions spéciales peuvent être créées.

L'an passé, environ un millier de gendarmes avaient finalement reçu cette médaille.

Source : L'Essor - La rédaction 3 mars 2021 A la Une, Brèves, Officiel décorations, médaille de la sécurité intérieure,

Marne : la première classe défense gendarmerie vient de voir le jour dans le département



Mardi 16 février, le lycée François 1er de Vitry-le-François, dans la Marne, a officialisé la création en ses murs d'une classe défense et sécurité globale. Ce partenariat, habituellement conclu avec les trois corps armés de la Défense, a été signé, pour la première fois dans le département, avec une unité de gendarmerie, la compagnie de la commune.

C'est une première dans le département de la Marne et un cas assez rare en France. À Vitry-le-François, la gendarmerie de la ville vient d'officialiser avec le lycée François 1er, la création d'une classe de défense et de sécurité globale. Une officialisation et non une création, puisque dans les faits, la classe défense existe à titre expérimental depuis un an et demi. Un essai qui, à cause de la pandémie, n'avait pas pu se concrétiser plus tôt.

« Lier l'Éducation nationale et la Gendarmerie »

À l'origine de cette classe défense et sécurité globale, se trouvent des élèves particulièrement motivés par le sujet et un professeur d'histoire-géographie, par ailleurs officier de réserve opérationnelle en gendarmerie, Franck Marre. « Je suis d'une famille de gendarmes et cela faisait longtemps que je voulais lier deux maisons qui me tenaient à cœur, l'Éducation nationale et la Gendarmerie. [...] Il y a deux ans, je suis tombé sur le dispositif des classes défense, que je ne connaissais pas du tout. Je me suis penché sur la question et j'ai proposé le projet au proviseur du lycée, qui a tout de suite accepté. Il y avait aussi une vraie demande des élèves. »

Soutenu par sa hiérarchie, il monte donc un pro-

gramme et le propose à la compagnie de gendarmerie de la Vitry-le-François. Après quelques ajustements, un planning définitif est adopté par tous (élèves, professeurs, proviseur et gendarmerie) et quelques mois plus tard, la classe défense et sécurité globale du lycée François 1er est lancée.

Plus de 40 élèves inscrits

Au début de l'expérimentation de cette classe défense en juin 2019, ils sont 42 élèves de première à se lancer dans l'aventure. Trois mois plus tard, à la rentrée de septembre 2019, 38 d'entre eux se réinscrivent. Aujourd'hui, la classe défense ne désemplit pas et le professeur d'histoire géographie compte dans ses rangs, 17 élèves de terminale et 28 de première. Parmi eux se trouvent autant de filles que de garçons de tous niveaux scolaires.

Un programme bien chargé

Avant la signature de la convention actant la création officielle de cette classe défense, les élèves, tous volontaires, ont principalement étudié l'histoire de la gendarmerie et travaillé sur la notion d'engagement, au travers de l'exemple de Thierry Prunghaud, ancien opérationnel du GIGN, gravement blessé durant l'assaut mené en 1994 à Marignane, lors de la prise d'otages sur le vol Paris-Alger.

Avec l'officialisation de la classe défense, ils vont dorénavant pouvoir approfondir leurs connaissances et aller sur le terrain pour visiter des unités, comme la compagnie de Vitry-le-François, l'Escadron de gendarmerie mobile (EGM) 35/7 de Revigny-sur-Ornain, l'École de gendarmerie (E.G.) de Chaumont ou encore le musée de la gendarmerie de Melun.

Après une vue d'ensemble de l'organisation de l'Institution, et particulièrement de la gendarmerie départementale, les lycéens vont également pouvoir découvrir certaines spécialités, de la lutte contre le terrorisme, avec la venue d'un PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention Gendarmerie) sabre, à la criminalistique, avec l'intervention d'un Technicien en identification criminelle (TIC), en passant par la découverte de l'action de la gendarmerie à l'international, avec la rencontre d'un gendarme de la préventive, tout juste rentré d'Opération extérieure (OPEX) au Mali.

La naissance de nombreuses vocations

Un programme bien chargé et des rencontres qui suscitent déjà des vocations. « La moitié des élèves s'interrogent de manière très précise sur la gendarmerie et sur les armées, mais ont encore du mal à définir ce qu'ils veulent vraiment y faire et dans quelle armée ils veulent aller. Ce qui est intéressant, c'est que l'autre moitié vient par pure curiosité, parce qu'ils veulent simplement comprendre le fonctionnement de la gendarmerie. Parmi eux, il y a notamment des jeunes qui souhaitent intégrer Sciences Po' et qui voient là l'occasion de renforcer leurs connaissances de l'organisation de la sécurité en France et de la gendarmerie plus particulièrement », confie Franck Marre.

La participation des lycéens à la classe de défense et de sécurité globale est basée sur le volontariat et ne leur apporte aucun point supplémentaire au baccalauréat. Néanmoins, pour valoriser leur engagement, une attestation de participation leur sera remise. Un plus qui peut être valorisé dans le cadre de Parcoursup et qui apporte une véritable plus-value sur un C.V. Dans cette aventure, Franck Marre a aussi embarqué d'autres collègues, des professeurs d'histoire-géographie, mais aussi de philosophie. « Les valeurs de la gendarmerie se retrouvent dans plein de domaines », conclut-il.

À noter : Fruits d'un partenariat entre les ministères des Armées et de l'Éducation nationale, les classes défense et sécurité globale ont été créées en 2005. Il s'agit d'un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante, en partenariat avec une unité militaire marraine, dans le cadre de l'enseignement de défense. Le but de cette classe (qui regroupe souvent des élèves de différents niveaux et de différentes classes) est de faire découvrir aux adolescents le monde des armées et de recréer du lien armée-jeunesse. Aujourd'hui, en France, il existe plus de 300 classes de défense et sécurité globale réparties sur l'ensemble du territoire, impliquant plus de 7 000 élèves et 150 entités des armées.

Source : GendInfo - Auteur : la lieutenant Floriane Hours - publié le 07 mars 2021

INTERARMÉES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES - Paris, le 18 février 2021

Premier recruteur de l'État, le ministère des Armées ouvre son portail « Civils de la défense »

(Source :FNAM)



- Le ministère des Armées déploie le portail « Civils de la défense », portail unique dédié au recrutement civil du ministère : <https://www.civils.defense.gouv.fr>
- Il propose toutes les informations utiles aux deux voies d'accès en tant que civil (concours ou contrat), s'adressant à tous les statuts : fonctionnaires, contractuels, ouvriers d'État.
- Il rassemble également toutes les offres destinées aux jeunes : apprentissages et stages.
- Chaque année, le ministère propose 5 000 postes à des civils.

Ce jeudi 18 février 2021, le ministère ouvre son nouveau portail numérique « Civils de la défense », dédié aux concours, aux recrutements et aux stages.

« Civils de la défense » est la nouvelle plateforme de référence pour présenter la variété des emplois et des métiers proposés. Son principal atout est de fédérer quatre sites de recrutement : Admissio, civilsdeladefense.fabnum.fr, stages et apprentissage, et enfin « Place de l'emploi public ».

Cette plateforme centralise toutes les informations sur les recrutements et propose toutes les offres d'emploi accessibles par la voie contractuelle ou par mobilité des agents (fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'État).

Particulièrement orientée vers les jeunes, elle présente notamment les opportunités d'apprentissage et de stage.

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un

smartphone, le nouveau portail a pour ambition de donner plus de visibilité aux offres disponibles, de simplifier l'accès aux informations et de délivrer une actualité régulière sur les besoins des recruteurs du ministère et sur les métiers peu connus.

Du côté des candidats, le portail facilite leurs recherches grâce aux nouvelles fonctionnalités :

- un « chatbot » pour orienter plus rapidement les futurs candidats vers les offres d'emploi adaptées à leur formation, parcours ou appétences et les diriger vers les postes correspondants.
- une rubrique « actualités » pour connaître les dates des salons et événements afin de rencontrer les services des ressources humaines, le calendrier des recrutements spécifiques à venir ou pour mieux se préparer aux concours externes.

Chaque année, le ministère propose 5 000 postes à des civils.

Partie intégrante de la communauté de défense, les agents civils du ministère contribuent à l'action des forces armées par l'exercice de leurs métiers et de leurs spécialités. Les parcours professionnels proposés concernent des domaines extrêmement variés : de la cyberdéfense à la mécanique, des ressources humaines à la politique mémorielle, de la santé à l'environnement, avec ou sans diplôme. Et ce, à tous les niveaux de responsabilité.

Les civils de la défense, en quelques chiffres :

- 65 212 personnels civils en 2019, soit 23% de l'effectif total du ministère des Armées
- Une population féminisée : environ 40% de femmes
- 59% de fonctionnaires, 22% d'ouvriers d'État et 19% d'agents contractuels
- Plus de 2000 jeunes en contrat d'apprentissage

Retrouvez-nous sur le site:

<https://www.civils.defense.gouv.fr>

La nouvelle carte d'identité au format carte bancaire expérimentée dans l'Oise avant un déploiement généralisé en août

Publié le 16 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Illustration 1 Crédits : © Ministère de l'Intérieur



La nouvelle carte nationale d'identité est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire). Elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique. D'abord déployée dans le département de l'Oise, elle sera peu à peu étendue aux autres départements jusqu'au 2 août 2021. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Sources : Ministère des Armées

- DÉFENSE ET SÉCURITÉ -

Aide au développement en Afrique : la nouvelle doctrine française



Jean-Yves le Drian, le Ministre français des Affaires étrangères, lors d'une rencontre avec Bah N'daw, le Président de transition malien, le 25 octobre 2020 à Bamako. © AFP

Un budget en hausse, un recentrage sur les pays d'Afrique subsaharienne, une priorité accordée aux

dons plutôt qu'aux prêts, la France veut réformer son aide au développement. L'Assemblée nationale a adopté, mardi, en première lecture, un projet de loi dans ce sens. Avec cette nouvelle doctrine, Paris compte se distinguer du modèle chinois et regagner en influence sur le continent.

C'est une promesse vieille de plus d'un demi-siècle. En 1970, les pays de l'ONU s'engageaient à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement (APD). Cinquante ans plus tard, la France n'a toujours pas tenu parole, mais les choses pourraient bientôt changer sous la pression des députés.

L'Assemblée nationale a en effet voté, mardi 2 mars, un texte visant à porter l'aide publique au développement à 0,55 % du revenu national brut à la fin du quinquennat en 2022. Les députés ont aussi inscrit dans la loi que la France « s'efforcera » en « 2025 » de consacrer « 0,7 % de son revenu national brut »

à l'APD.

« L'inscription dans la loi de cet objectif des 0,7 % est un pas en avant extrêmement important, explique à France 24 Louis-Nicolas Jandeaux. Cependant, cet objectif aurait mérité une rédaction plus claire et s'accompagner d'une trajectoire détaillée », nuance le porte-parole d'Oxfam France et de Coordination SUD, une organisation qui regroupe 170 ONG de solidarité internationale.

Si la France respectait cette trajectoire, elle irait au-delà des engagements des États membres de l'UE, qui visent l'échéance de 2030, même si certains pays comme le Luxembourg ou les pays scandinaves - les meilleurs élèves de l'APD - dépassent déjà l'objectif. « Emmanuel Macron a régulièrement plaidé pour un monde plus solidaire. Le président de la République s'est notamment exprimé en faveur de l'annulation des dettes des pays africains. En tant que leader sur ces questions de multilatéralisme, la France se

doit d'être au rendez-vous », ajoute Louis Nicolas Jandeaux. La solidarité internationale n'a jamais été aussi nécessaire qu'actuellement. On voit bien que les grands enjeux sont tous interconnectés. La pandémie de Covid-19 en est la preuve flagrante ».

Nouvelles priorités

Selon les ONG, cette nouvelle ambition française est d'autant plus importante que d'autres pays, jusqu'ici en pointe dans le domaine, se désengagent. C'est le cas du Royaume-Uni, qui va réduire son aide en 2021, en raison de l'impact financier de la crise sanitaire.

De son côté, l'APD française a atteint 10,9 milliards d'euros en 2019, 12,8 milliards en 2020 et poursuivra sa hausse cette année.

Au-delà de l'augmentation de son budget, la France veut donner une nouvelle orientation à son aide. Les crédits vont ainsi être recentrés sur les pays d'Afrique subsaharienne et Haïti. Le projet de loi définit claire-

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)

ment les nouvelles priorités : lutte contre la pauvreté, santé, climat, éducation et égalité femmes/hommes. Pour gagner en efficacité, deux branches essentielles de la politique de développement vont également être réunies. Ainsi Expertise France, l'agence de coopération technique, dont 60 % de l'activité se concentre en Afrique, va intégrer l'Agence Française de développement. D'un côté, l'AFD réalise des prêts ou génère des enveloppes de dons, de l'autre Expertise France mobilise des spécialistes sur des projets liés à la santé ou encore au développement durable.

"C'est un modèle très original, proche de ce que font les Japonais par exemple", analyse Jérémie Pellet joint par France 24. Cela répond à la nécessité de concilier les moyens humains et financiers. Cela sert surtout à mieux répondre et plus directement aux besoins des pays avec lesquels on travaille", se réjouit le directeur d'Expertise France.

Autre nouveauté, les députés veulent un mécanisme pour «restituer» aux «populations», sous forme de projets de développement, les avoirs confisqués par la justice française dans les affaires dites de «biens mal acquis» de dirigeants étrangers.

"Le sujet est tellement moralement connoté qu'il est presque impossible d'être contre, réagit auprès de France 24 Magali Chelpi-den Hamer, chercheuse à l'Iris, responsable du programme Humanitaire et Développement. Cependant, je pense que le volume concerné va rester faible, je ne suis donc pas sûre qu'il faille penser à un mécanisme pesant administrativement".

«Guerres de modèle et d'influence»

Avec cette réforme de l'AFD, la France entend redonner à l'aide au développement un rôle central dans sa politique étrangère et redorer son image en Afrique.

Pour cela, la nouvelle doctrine consiste à privilégier les dons plutôt que les prêts. L'objectif affiché est de se distinguer de la Chine, régulièrement accusée par les Occidentaux de financer de grands projets d'infrastructures par des prêts qui fragilisent des pays déjà lourdement endettés.

Cependant, la France est pour le moment loin d'être exemplaire sur le sujet. Selon Oxfam, 50 % de l'aide française brute bilatérale s'est effectuée sous forme de prêts en 2018. Dans un rapport de la même année, l'OCDE invitait la France à "accroître la part des dons par rapport aux prêts, conformément à l'ambition affichée de soutenir les pays fragiles et les moins avancés".

"Les pays occidentaux utilisent aussi le levier de la dette pour gagner en influence dans les pays africains, mais à la différence de ce que fait la Chine, la forte idéologie derrière est d'éviter des pratiques de surendettement", précise Magali Chelpi-den Hamer, qui rappelle également qu'une grande partie des flux financiers entre la Chine et les pays africains échappent à tout contrôle. En juin 2019, une étude sur les prêts de la Chine à l'étranger assurait que 50 % des prêts chinois aux pays en développement ne sont pas déclarés au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale.

Interrogé sur France Inter à la mi-février, Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères, l'assurait sans détour : «On est entré dans des guerres de modèle et d'influence» avec la Chine. (...)

Source : Grégoire SAUVAGE France24 - Publié le : 02/03/2021

Biden nomme deux femmes à la tête de commandements militaires



Le président américain Joe Biden accompagné de la générale de l'US Air Force Jacqueline Van Ovost (à gauche) et de la générale 3 étoiles de l'armée de terre Laura Richardson (à droite). TOM BRENNER / REUTERS

Le président Joe Biden a annoncé lundi 8 mars la nomination de deux femmes à la tête de commandements militaires américains, qui devraient devenir les deuxième et troisième femmes à occuper d'aussi hautes fonctions militaires aux États-Unis. La générale de l'US Air Force Jacqueline Van Ovost, seule femme ayant le rang de général 4 étoiles, le plus haut de l'armée américaine, est nommée à la tête du transport logistique (Transcom). La générale 3 étoiles de l'armée de terre Laura Richardson est choisie pour diriger le commandement sud (Southcom), qui couvre l'Amérique centrale et latine, et devrait obtenir sa 4e étoile.

Si leur nomination est confirmée par le Sénat, Jacqueline Van Ovost et Laura Richardson succéderont à Lori Robinson, qui était devenue la première femme à prendre la tête d'un commandement militaire (Northcom) avant de prendre sa retraite en 2018. «Chacune de ces deux femmes a fait carrière en démontrant des compétences, une intégrité et un sens du devoir incomparables», a déclaré Joe Biden en les présentant lors d'une courte allocution à la Maison Blanche. «Aujourd'hui est la Journée internationale des femmes et nous devons voir et reconnaître les accomplissements de ces deux femmes pionnières», a-t-il ajouté.

L'armée américaine compte onze commandements militaires, tous dirigés par des généraux 4 étoiles, qui ont quasiment rang de ministre aux États-Unis. Le mois dernier, le New York Times avait révélé que les nominations de ces deux femmes avaient été décidées dès l'an dernier par le Pentagone, mais que l'annonce en avait été reportée à après le scrutin présidentiel de novembre, car l'ex-ministre de la Défense Mark Esper craignait que Donald Trump n'approuve pas ces choix à cause de leur genre.

Source : Par Le Figaro avec AFP

Le «Caesar», le fleuron de l'artillerie française



Soldats du 93e régiment d'artillerie de montagne de Vercennes servant leur canon Caesar de 155mm. © Franck Alexandre/RFI

L'US Army cherche à moderniser son artillerie. Une évaluation est actuellement en cours en Arizona. Plusieurs industriels y concourent, dont le français Nexter, avec son canon de 155 millimètres : « Caesar », pour « camion équipé d'un système d'artillerie ». Ce canon, en service dans l'armée française, a fait forte impression en Irak.

Source : rfi Par : Franck Alexandre Publié le : 14/03/2021 - 07:52

Emmanuel Macron naturalise cinq légionnaires qui ont «choisi les valeurs de la France»

Le président de la République a remis des décrets de naturalisation à cinq légionnaires lors d'une cérémonie dans le cadre d'une visite au centre d'entraînement du 4e régiment de la Légion étrangère française.



Emmanuel Macron lors de la naturalisation des cinq légionnaires, à Saint-Gaudéric, dans le sud de la France, le 12 mars 2021.

«La France vous propose de devenir une part de son histoire» : Emmanuel Macron a remis solennellement, vendredi 12 mars à Saint-Gaudéric (Aude), leur décret de naturalisation à cinq légionnaires pour mettre en valeur cette forme exceptionnelle d'intégration offerte aux engagés étrangers de cette unité d'élite.

«Je suis heureux d'avoir retrouvé les principes et les méthodes qui permettent à la Légion d'intégrer avec une efficacité inégalée une telle diversité d'hommes et de cultures», a-t-il déclaré en remettant leur titre à un Polonais, un Brésilien, un Roumain, un Népalais et un Algérien. «Vous parlez français, vous respectez les lois françaises. La France vous propose de devenir une part de son histoire car vous avez choisi ses valeurs, en retour elle vous choisit». «Rien n'est obtenu si rien n'est sacrifié», a-t-il insisté.

Triés sur le volet, des hommes de 17 à 39 ans viennent du monde entier pour rejoindre les 9.500 hommes de cette unité de combat. Après plusieurs années ou au nom du «sang versé» au combat, les «képis blancs» peuvent demander à devenir Français. Dans cette ancienne ferme en pleine campagne, le chef de l'État a déjeuné à leur table, visité leurs chambrées monacales, assisté à un cours de français (beaucoup ne sont pas francophones en arrivant) et à un exercice de secours à un blessé théâtralement simulé. Le quatrième régiment étranger de la Légion possède trois fermes autour de Castelnaudary où est dispensée la formation initiale de quatre mois des engagés. Un entraînement mondialement réputé pour son exigence, dont une marche de 80 kilomètres, qui leur permet d'intégrer la Légion. Environ 1600 sont intégrés chaque année.

Source : Par STEPHANE MAHE / AFP Le Figaro avec AFP Publié le 12/03/2021 à 18:59, mis à jour le 12/03/2021

L'US Army débarque à Dunkerque et se renforce face à la Russie

Dans le cadre de ses relèves, l'armée de Terre américaine va tester le port de Dunkerque. En 2020, elle avait testé celui de La Rochelle.



Un hélicoptère UH-60 Black Hawk, ici en opération près de Kandahar (Afghanistan) en 2010 | NIKOLA SOLIC / REUTERS

Dix CH-47 Chinook, 25 AH-64 Apache, 50 UH-60 et HH-60 Black Hawk, 1 800 hommes et autant de véhicules et conteneurs... C'est ce que pèse une brigade d'hélicoptères de combat américaine. Celle de la 1re division d'infanterie, de Fort Riley, va être déployée, pour neuf mois, en Europe de l'est dans le cadre du renforcement des moyens militaires occidentaux face à la Russie.

Depuis 2017, le Pentagone déploie en permanence depuis le territoire américain deux brigades de combat, l'une blindée, l'autre aéromobile. Pour acheminer leurs équipements, l'US Army affrète des rouliers qui acheminent vers des ports européens chars et hélicoptères, testant ainsi les capacités logistiques des infrastructures belges, néerlandaises, allemandes et françaises.



Des hélicoptères Apache en transit | US ARMY

Après La Rochelle en juillet 2020, l'US Army va tester le port de Dunkerque pour y faire transiter la 1st Combat Aviation Brigade, unité qui appartient à la première division d'infanterie basée à Fort Riley, au Kansas. En France, ce mouvement logistique a été baptisé Opération Mousquetaire, nom déjà choisi en 2020 lorsqu'un transit similaire avait eu lieu à La Rochelle, en Charente-Maritime. Dans un premier temps, une trentaine d'hélicoptères ont été acheminés en Grèce, dans le port d'Alexandroupoli, d'où ils rejoindront des camps militaires en Roumanie. Les autres aéronefs vont gagner Dunkerque cette semaine, où ils seront déchargés, avant de rejoindre l'aéroport de Calais d'où ils partiront pour la base d'hélicoptères d'Illshheim-Storck, en Allemagne. Ces hélicoptères seront ensuite répartis sur des sites en Allemagne, avec des détachements en Lettonie et Pologne.

POINT DE VUE - Débats

Les opinions et avis publiés dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.

COVID 19, une année de pandémie en Auvergne-Rhône-Alpes

Par François FAISAN

Ce témoignage n'est pas destiné à parler de manière générale de cette pandémie, mais à présenter un exemple de prise en charge opérationnelle locale dans un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). Impliqué depuis plus de vingt ans dans le système de santé au titre de représentant des usagers ou de personne qualifiée, aux sein des établissements (du CHU aux EHPAD) comme des institutions (de l'université à la recherche), au niveau départemental, régional et national, je pense avoir eu un regard particulièrement transversal sur la conduite de cette lutte inédite.

L'union sacrée 8 février 2020 – juin 2020

Bien que des cas liés au cluster de Mulhouse ou au match de football entre une équipe Italienne et

l'Olympique Lyonnais, aient déjà été identifiés, la vraie confrontation avec le virus débute le 8 février, date à laquelle le CHU reçoit, par transfert, un couple d'Anglais, contaminé en Haute-Savoie par un compatriote rentrant de Singapour.

Très vite les cas se multiplient, dans la population générale comme dans les EHPAD, et le territoire va s'organiser :

- Le CHU prend en main la coordination entre tous les établissements publics et privés, organise chaque jour, en audio ou visio conférence, une réunion des chefs d'établissements afin de gérer la répartition ou le transfert des patients covid en lien avec l'ARS notamment.

- La DTARS fait particulièrement le lien avec la préfecture et le conseil général pour soulager le CHU du suivi de ces procédures.

- L'ARS coordonne toutes les remontées régionales et offre son appui technique, le DGARS s'implique personnellement au quotidien

- Les élus apportent leur soutien au niveau social et les entreprises s'impliquent face à la pénurie en apportant des masques professionnels ou en fabriquant (la Loire a encore des industries textiles).

- La faculté de médecine et les Instituts de formation des infirmiers impliquent leurs étudiants.

- Le conseil de l'ordre des médecins a un point hebdomadaire avec le DGARS, caractérisé par deux mots « écoute et réactivité ».

- Le conseil général et surtout la région se démènent pour fournir des masques à la population alors même que la porte parole du gouvernement en déclare l'inutilité. (le journal Le Progrès en diffusera à ses abonnés).

Dès le début le partenariat public-privé s'installe pour la prise en charge des patients covid. Le choix a tout de suite été de répartir ces derniers aussi dans les établissements privés, en hospitalisation comme en réanimation, de façon à ce que toutes les équipes se familiarisent avec la prise en charge du virus avant

que le service public ne soit submergé. Ce partenariat ira jusqu'à l'échange de personnel, le partage des produits anesthésiants et sera très utile lorsque les déprogrammations interviendront.

Cette organisation bien huilée n'a été possible que par la prise en main des responsables à chaque échelon, le plus haut apportant son aide sans s'imposer. Cette première phase montre le caractère absolument personnel-dépendant d'une bonne organisation, ce qui ne se vérifiera pas avec la même efficacité dans toutes les ARS.

En fin de phase, toutes les EHPAD n'ont pas été touchées, au CHU la contamination des soignants n'est pas survenue majoritairement chez ceux qui travaillaient dans les services confrontés au virus incitant à la vigilance autour des repas sur site. Les premiers projets de recherche sur la covid arrivent au CPP ; le professeur Bruno Lina me confirmera, lors d'un bureau de la FHFAURA, qu'effectivement une meilleure coordination dans le domaine serait souhaitable, au moins en national.

POINT DE VUE - Débats (suite)

Les opinions et avis publiés dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.

En fin de confinement, le problème des séquelles est pointé. D'ailleurs un projet de recherche des hôpitaux de Paris, à la demande du ministère, s'intéresse à celles touchant les actifs de 18 à 70 ans.

Le conseil de l'ordre a constaté la très faible fréquentation des cabinets médicaux de ville pendant le confinement.

Le retour du mal français Juillet 2020 – novembre 2020

Comme partout en France, la grande affaire ce sont les vacances avec un brassage très important pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, la ruée sur les bars et restaurants. La pression virale diminue mais reste présente, surtout dans les EHPAD (visite des familles de passage ?), les sorties de réanimation longue font porter l'effort sur les soins de suite.

Le CHU, comme les CH et cliniques tente de rattraper les retards de consultations et les actes déprogrammés, alors même qu'il faut bien accorder un minimum de vacances aux personnels.

Constatant la grande diversité dans la prise en charge et la conduite de la crise selon les régions, la pression administrative de l'autorité centrale se fait maintenant sentir (nouveau premier ministre ?, revanche de la direction de la santé qui n'a pas brillé jusque-là ?). Comme toujours dans ce cas le recours au nivellement par la base va ralentir l'élan des mieux organisés, place à l'administration hors-sol... mais centrale.

Alors, que l'on constate que le virus galope chez les jeunes asymptomatiques, que la rentrée approche et qu'ici comme partout les spécialistes prévoient une deuxième vague, aucune mesure structurelle n'est proposée pour faire face à ce type de crise. Malgré les appels de la FHF notamment, la léthargie de l'été français frappe les décideurs qui ont repris la main. Le fameux SEGUR de la santé passe à côté des objectifs majeurs d'une réforme de fond du système de santé.

Dès le début de septembre, les cas se multiplient à nouveau, les plus jeunes transmettent aux plus âgés et d'abord à leurs familles. Les fêtes dites d'intégration inquiètent, le doyen de la fac de médecine presse les étudiants à la plus grande prudence. Devant le nombre de cas, l'école des mines ferme. Saint-Etienne a la particularité d'avoir un nombre important d'étudiants qui continuent à résider chez leurs parents et donc diffusent très bien. La ville n'hésite pas à inaugurer un immense centre commercial et de loisir de 70 000 m², desservi par des transports collectifs.

Le 18 septembre, lors d'un nouveau bureau de la FHFAURA, le Pr Bruno Lina prévient : la deuxième vague est là, la région va être très touchée et le pic ne sera peut-être pas atteint avant fin novembre, nous vivrons avec les masques au moins jusqu'à la fin du printemps 2021. Il faudrait avoir 2200 lits de soins critiques pour faire face sereinement !

Mais il faut désormais attendre les décisions centrales, la belle organisation ne peut se mettre en place.

Devant l'envol des contaminations, le maire de Saint-Etienne obtient la visite du premier ministre et la décision d'un dépistage au niveau de la ville... qui aura lieu 2 mois plus tard juste avant les fêtes. Le 3 novembre le taux d'incidence pour la métropole de Saint-Etienne est de 1163, il frôlera les 1200 au pic.

Les élus interpellent le premier ministre pour l'aide de l'Armée, déprogrammations, transferts, le semi confinement fait un peu retomber la pression. L'organisation public-privé a fonctionné mais sans l'ardeur du début d'année.

Toutes les EHPAD ont été touchées, la moyenne basse des décès se situe autour de 20%. Il est très difficile de connaître l'importance des cas dans les autres établissements médico-sociaux que les EHPAD et les foyers logements.

Déjà se profile les guerres d'intérêt corporatiste et financier, d'autant que l'arrivée annoncée des vaccins va très vite régler le problème. Un petit souci tout de même, aucune directive ne ruissèle jusqu'au GHT.

Les lobbies entrent en scène, les élections écrasent le sujet décembre 2020-février 2021-02-24

Malgré le confinement et les divers couvre feux, la pression en soins critiques reste très élevée sur les établissements. Les observations au sein des établissements entraînent de nombreuses fermetures. Les vacances scolaires et les fêtes de fin d'année inquiètent modérément, le GHT a bien quelques stations de moyenne montagne mais la fréquentation reste locale ou, au pire, lyonnaise.

Toutefois, il a déjà été constaté des cas graves plus nombreux chez les 25-60 ans avec des séquelles lourdes qui interrogent la médecine de ville et les familles.

La polémique sur les vaccins frappe aussi, chez les soignants comme dans la population. Pour les soignants j'avais déjà remarqué le peu d'empressement de la part des médecins du travail des établissements de santé à promouvoir la vaccination antigrippale, la réflexion d'un universitaire enseignant en droit du travail évoquant « le vaccin des patrons » est une piste.

La course aux vaccinations, avec les ressources associées, à charge de l'assurance maladie, aiguise les envies des libéraux. Chacun prêche pour sa chapelle.

Les élus se font soit discrets soit diserts au gré de leur engagement dans les futures campagnes. A Saint-Etienne, la mairie, l'ARS et le CHU ont décidé d'une nouvelle campagne de test pour la population de la ville, cette fois avec un test salivaire doublé d'un PCR pour vérification et recherche des variants dans un cadre expérimental selon l'appel à projet national. En fait, ce test salivaire dont le résultat est obtenu en 45 mn a été mis point, il y a des mois déjà par le laboratoire stéphanois Biospeedia, liée à l'institut Pasteur et produit par Delpharm Biotech à Lyon ; il est déjà employé par plusieurs pays européens et correspond au modèle d'un auto-test potentiel.

Au 15 février plusieurs EHPAD n'ont pas encore reçu la moindre dose de vaccins, et c'est le cas de celle d'un bourg de moyenne montagne, isolé aux limes du Forez et de l'Auvergne, qui déclare un bilan de 83 cas, 48 résidents, 35 personnels, avec déjà 8 décès. Tous dus au variant Anglais. Dans le même temps les laboratoires du nord du département signalent que tous les résultats positifs impliquent ce variant !

Au moment de conclure cette période, alors que la rentrée des vacances est là, l'optimisme n'est pas le sentiment le plus partagé dans

le territoire, ni par les professionnels ni par la population. La saturation des soins critiques n'est pas loin, le taux de vaccination du département est le plus bas de AURA et sans doute parmi les plus bas en national. Curieux pour un territoire qui compte une population vieillissante signalée dans les plans de santé successifs de L'ARS.

Et maintenant... Quelques remarques personnelles

- Les départements ont le plus grand mal à suivre en temps réel ce qui se passe dans les EHPAD privées ou associatives, la question de la responsabilité des établissements médicaux ne devrait-elle pas revenir aux ARS, le handicap et les établissements sociaux demeurant aux conseils départementaux...

- Le nombre des décès à domicile, dans les foyers logement et les résidences seniors de tout type ne seront sans doute pas connus avant des mois par le biais de l'INSEE.

- Il faudra bien un jour envisager l'obligation vaccinale des personnels soignants.

- La crise a aussi accéléré la mise en évidence des conditions de la fin de vie à domicile. Suite à des plaintes, j'ai obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet dans le GHT Val Rhône voisin, plus petit mais plein de spécificité, proximité de Lyon, disparité entre la partie en vallée du Rhône et les plateaux ruraux de l'Isère, territoire incluant des parties de 3 départements.

- Les élus n'ont pas intégré l'état actuel des Armées et des possibilités du Service de Santé.

François FAISAN, président de l'Association des Retraités Militaires de la Loire

ARC DE TRIOMPHE : Le linceul du vieux monde.



Mais notre règne arrivera
Quand votre règne finira.
Nous tisserons
Le linceul du vieux monde,
Car on entend déjà la révolte qui gronde.
(Aristide Bruant, Les Canuts 1910).

Le 28 janvier 2021, le président de la Fédération Nationale André-Maginot, était à l'Arc de Triomphe pour célébrer le centenaire de l'inhumation du soldat inconnu sous la dalle où la flamme du souvenir de la Nation s'élève allègrement. « Au nom de la mémoire du disparu, il y a obligation de veiller à la permanence de la commémoration » écrit Olivier Faron dans « Les enfants du deuil ».

Et pourtant, du 18 septembre au 3 octobre 2021, il faut imaginer que ce même soldat inconnu sera habillé d'un nouveau linceul de vingt-cinq-mille mètres carrés de tissu argenté bleu, de crayon pastel, de peinture émaillée et de sept mille mètres de corde rouge d'après la réalisation d'André Grossmann et l'idée de l'artiste plasticien américain Christo, décédé il y a deux ans. En effet le Centre Pompidou et le Centre des monuments nationaux ont décidé « d'emballer » le monument dans un soutien au courant artistique d'art contemporain. Au nom de la modernité, adieu le respect des symboles du roman national, voici les communicants, les gourous créateurs d'événements, les influenceurs qui ont un sens élevé de la saga moderniste mais moins de celle de l'Histoire





SOLIDARITÉ MILITAIRE
ENTRAIDE-CONSEIL

01 43 87 43 65
Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS
www.mutuelle-combattant.com

✂ Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

C.P. : Ville :

Fixe

Mobile

Email

CNRM

Régime Général Régime Local

Situation de famille :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

Article L.115 oui / non oui / non

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non oui / non

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

POINT DE VUE - Débats (suite)

Les opinions et avis publiés dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.

de France. Certains se souviendront d'un précédent récit médiatique avec le « jogging » du 30 mai 2018 auquel trois mille quatre-cents jeunes, allemands et français, ont participé au milieu des tombes du sanctuaire de Douaumont, au rythme d'un rapp, joué par « les tambours du Bronx » du cinéaste allemand Schlöndorff. Ainsi, François Hollande et Angela Merkel réunis, rendaient hommage aux centaines de milliers de soldats tombés lors d'une des plus sanglantes batailles de la Première Guerre Mondiale.

« Rien ne me faisait plus d'effet que la manifestation de nos réussites nationales et les symboles de nos gloires avec l'Arc de Triomphe dans le soleil » dit le Général de Gaulle dans Mémoires de guerre et mémoires d'espoir (Plon 2016). C'est à la volonté de Napoléon, par un décret impérial daté du 18 février 1806, qu'a été construit ce monument qui ne fut inauguré qu'en 1836, sous Louis Philippe. Chez les romains à l'issue des campagnes guerrières les centurions devaient passer sous cette arche magique pour les décharger des énergies destructrices qu'ils portaient sur eux et qui auraient été dangereuses pour leurs concitoyens. Il s'agit dans cette symbolique d'un appel à la réflexion, à la philosophie, bref déjà au récit national. D'ailleurs les plus anciens, qui ne sont plus aujourd'hui, gardaient inconditionnellement dans leur souvenir la mémoire des hommes qui sont enterrés sous cette dalle du soldat inconnu. Dans un récent numéro de la Cohorte, revue de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur, le président de la section girondine, raconte que lors d'une dernière apparition d'un rare poilu survivant de la Grande Guerre, alors qu'on lui proposait de le conduire en voiture jusqu'au centre de l'Arc de Triomphe, il refusa tout net et déclara : « si les anciens qui sont là-dessous me voyaient accepter, ce ne serait pas honorer leur mémoire... J'y vais à pied ! » Et il partit d'un bon pas, malgré sa canne. Voilà sans doute la définition même de l'honneur et il faut s'interroger aujourd'hui pour savoir si une société sans mémoire, sans principes, n'est pas une société sans avenir.

En cet automne 2021, sur la place de l'Etoile les associations d'anciens combattants, fédérations ou fondations célèbreront, comme tous les soirs depuis un siècle, le ravivage de la Flamme de la Nation. Tandis qu'à côté, les passants ou les badauds ébahis voudront, eux, se mettre en valeur en faisant des « selfies » devant l'emballage de l'Arc de Triomphe. Et sans même une seule pensée pour le symbole que porte le monument, ils enverront « un tweet et un like à tous leurs followers » comme on dit aujourd'hui. Mais soudain, le soldat inconnu, celui qui est mort pour eux, pour nous, pour la patrie, pourrait se dresser dans son linceul bleu-blanc-rouge et leur demander tout haut si ces mots sacrificiels ont encore un sens en France, où l'on disserte sans fin sur « les valeurs » de la république.

Dans les croix de bois, Roland Dorgelès écrit, en 1919, ce qui sera notre indéfectible conclusion. « On oubliera. Les voiles de deuil, comme des feuilles mortes, tomberont. L'image du soldat disparu s'effacera lentement dans le cœur consolé de ceux qui l'aimaient tant. Et tous les morts mourront pour la deuxième fois. »

Dominique BAUDRY,
Colonel (er) et Membre de l'ASAF

Posté le mercredi 03 mars 2021 Diffusé sur le site de l'ASAF :
www.asafrance.fr

«Nous, filles et femmes de harkis, récusons le rapport Stora sur la guerre d'Algérie»

(Extraits)

EXCLUSIF - Le rapport Stora sur « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie » obéit à des considérations politiques et non historiques, au préjudice de la vérité sur les harkis, se scandalisent Fatima Besnaci-Lancou et Dalila Kerchouche et leurs 49 cosignataires**, toutes douloureusement concernées par cette tragédie. Fatima Besnaci-Lancou et Dalila Kerchouche. Figaro Héritières de la mémoire meurtrie des Harkis, ces anciens soldats recrutés par l'armée française durant

la guerre d'Algérie, nous ne pouvons nous taire après avoir lu le rapport de l'historien Benjamin Stora, à propos des « questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie », remis au président de la République le 20 janvier 2021. Si l'on peut saluer certains de ses aspects, ce travail nous surprend et nous heurte, tant les Harkis se retrouvent, dans ce document, réduits à la portion congrue, et, surtout, évoqués d'une façon tendancieuse...



Source : FigaroVox Par Tribune collective - Publié le 27/01/2021 à 21:07, mis à jour le 03/03/2021

Erratum

au N° 760 de Solidarité Militaire page 9 :

Au sujet de la Cour pénale internationale (CPI) Il fallait lire : « la Cour ne peut connaître que d'infractions commises après juillet 2002 ».

NOTRE CARNET

-- CARNET ROSE -- 56 - MORBIHAN

Mr et Mme GERREBOUT sont heureux de vous annoncer la naissance de leur 2^{ème} arrière-petit-fils, «Roddy Rolins G Hiram», né le 28 Février à Montréal (Canada).

Nous adressons nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents tous nos vœux de bonheur aux bébés.

-- NÉCROLOGIE -- 08 - ARDENNES

Décès de Madame Gisèle MAUVIEL le 24 février 2021 dans sa 87^{ème} année.

16 - CHARENTE

Le Président de l'ARM 16 vous fait part du décès de Monsieur Henri BERNIER-GUICHARD survenu le 17 janvier 2021 à l'âge de 87 ans. A Suzanne son épouse ainsi qu'à sa famille, l'ARM 16 présente ses très sincères condoléances.

21- COTE D'OR

Décès de notre adhérente Madame Liliane JACQUET le 20 novembre 2020.

Décès de notre adhérent et ami Marius JACQUIN, survenu le 11 mars 2021 à l'âge de 91 ans.

34 - HERAULT

Décès d'un de nos adhérents Monsieur Marius BROCHET survenu le 4 mars 2021

Décès de Monsieur Marius BROCHET (adhérent) survenu le 04/03/2021 à SETE.

35- ILLE-ET-VILAINE

Madame Lucette JARRET, décédée le 17 février 2021, épouse de notre camarade Paul JARRET.

Madame Yvonne LEJARD, veuve, décédée le 27 février 2021.

37- INDRE-ET-LOIRE

Monsieur BEDOUET Gaston décédé le 14 Janvier 2021 (BALLAN MIRE)

Madame JURADO Yvette décédée le 21 Janvier 2021 (TOURS)

38- ISERE

Madame Valentine RATAJSKI décédée le 05/03/21

56 - MORBIHAN

Monsieur Jean-Luc MAGNIER, décédé le 20 février 2021, à l'âge de 74 ans.

66 - PYRENEES-ORIENTALES

Décès de Monsieur Henri CAROLA le 14 février 2021, à l'âge de 86 ans.

70 - HAUTE-SAONE

Le Président, les membres du conseil d'administration, les adhérentes et adhérents de l'ARM 70 ont la douleur de vous faire part du décès de leur camarade, Madame Nicole BOURGOIN, survenu le 9 Mars 2021. Condoléances attristées à sa famille et à tous ses proches.

73-74 - DEUX SAVOIES

Décès de Monsieur Christian TROPHARDY le 30/01/2021 à l'âge de 82 ans. (73190 LA RAVOIRE)

81 - TARN

L'ARM 81 a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Brunot CAKIN le 22 février 2021, (81160 Saint Jérémy).

84 - Haut VAUCLUSE

Décès de Monsieur Guy ROUSSEAU le 04/02/21 à l'âge de 86 ans. A sa famille et ses proches amis, nous présentons nos plus sincères condoléances

Décès de Monsieur André TOURNIAYRE le 17/02/21 à l'âge de 86 ans. A sa fille Patricia, sa famille proche et ses amis, nous présentons nos plus sincères condoléances.

88 -VOSGES

Monsieur Raymond MICHEL, décédé le 08/03/2020

A toutes ces familles dans la peine, nous adressons nos condoléances les plus sincères et les assurons de nos sentiments douloureux et fraternels.

Plaques funéraires personnalisées

Collection granit 300x200mm, texte, insigne et décorations au choix
plus d'infos sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

Documentation sur simple demande à :
SERIGRAPHIE WETTER
8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél.Fax: 03 89 69 16 67
Email: contact@serigraphiewetter.com

1^{er} AVRIL !

En ces premiers jours d'avril, oublions un peu le coronavirus qui engendre la tristesse et reportons-nous aux temps anciens où, le 1er avril, les Français avaient l'habitude de s'offrir des vœux et des cadeaux pour célébrer le passage à l'année nouvelle. Alors, gardons cette coutume, oublions l'édit de Roussillon et souhaitons que les mois qui viennent nous apportent beaucoup de bonheur, sous un ciel radieux, dans un monde purifié, débarrassé de ce maudit virus.

Cet édit, l'édit de ROUSSILLON, fut signé par le jeune roi Charles IX, lors de son grand tour de France organisé par sa mère Catherine de Médicis. Fuyant la peste déclarée à Lyon, elle avait trouvé refuge, avec son fils Charles IX, du 17 juillet au 15 août 1564, au château de Roussillon, qui avait été la propriété du

cardinal François de Tournon (1489-1562).

Afin d'uniformiser l'année dans tout le royaume, Charles IX confirme l'article 39 de l'édit de St-Germain donné à Paris au début de janvier 1563 (édit qui prescrivait déjà de dater les actes publics en faisant commencer les années au 1er janvier), acte législatif qu'il promulgua à Roussillon le 9 août 1564.

Il décide donc que l'année débute désormais le 1er janvier, marque du rallongement des journées, au lieu de fin mars, arrivée du printemps. Le pape Grégoire XIII étend cette mesure à l'ensemble de la chrétienté avec l'adoption du calendrier grégorien en 1582.

Selon la légende, beaucoup de personnes eurent des difficultés à s'adapter au nouveau calendrier, d'autres continuèrent à célébrer le 1er avril selon l'ancienne

tradition. Pour se moquer d'elles, certains profitèrent de l'occasion pour leur remettre de faux poissons correspondant à la fin du carême « le fameux poisson d'avril ». En souvenir des temps anciens, les farceurs n'en continuent pas moins à se faire des cadeaux «pour rire» à l'occasion du 1er avril : poissons accrochés dans le dos, canulars divers et variés, blagues plus ou moins réussies...

Comme le 1er avril coïncide aussi avec la fermeture de la pêche, le mois d'avril étant la période du frai (reproduction) pour beaucoup de poissons de rivière, on qualifie ces amusements de « poissons d'avril » car ils sont aussi peu sérieux que de pêcher un poisson en avril !...

Gisèle ERRE



Actualités culturelles

- SÉLECTION LITTÉRAIRE -

LIVRES

Pour vous, j'ai tourné les pages

par Louis Ourliac



DE GAULLE ET LA RÉVOLUTION TRANQUILLE, de Roger BARRETTE – Éditions Regain de lecture – 348 pages – 18 euros.

Charles de Gaulle entretient des relations avec les Canadiens français depuis 1940 et, durant sa présidence, il s'intéresse à la Révolution tranquille qui métamorphose le Québec.

Le 24 juillet 1967, à Montréal, il ébahit le monde entier avec une expression –Vive le Québec libre ! – qui révèle aux Français, et aux autres nations, l'existence au cœur de l'Amérique anglo-saxonne d'un peuple aspirant à vivre pleinement en français.

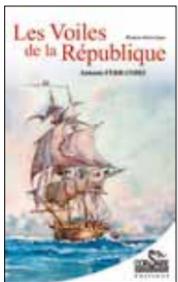
Au-delà de ce cri resté largement incompris, ce livre dévoile les motivations profondes du général de Gaulle. Une soixantaine de confidences méconnues et de déclarations sont mises en lumière, dans leur contexte pour en faire ressortir à la fois le sens et la portée.

Cet ouvrage, enrichi de nombreuses photographies et documents, dresse un bilan des retombées au Québec, en France et dans la francophonie, de la politique québécoise menée par de Gaulle.

De plus, le livre fournit une précieuse chronologie comparée de l'Histoire de France et du Québec depuis le XVI^e siècle.

LES VOILES DE LA RÉPUBLIQUE, d'Antonio FERRANDIZ –Éditions Corsaire - 500 pages – 20 euros.

En 1793, alors que la Terreur bat son plein, la Marine française s'adapte tant bien que mal aux bouleversements de la Révolution.



Pour Athanase Delrieu, c'est une aubaine : à 18 ans, cet aspirant de première classe va prendre le commandement de sa frégate après une bataille meurtrière contre les Anglais qu'il va continuer à combattre mission après mission, jusqu'en Amérique.

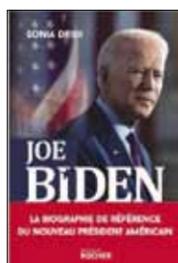
Mais l'Angleterre n'est pas son seul ennemi. Il va devoir affronter le farouche Jacobin Bourdier, aspirant à bord du même bateau, des Royalistes et surtout une troupe de Chouans avec à leur tête Olympe de la Sablière de Grandet. Et Athanase n'est pas insensible aux charmes et au courage de la belle

JOE BIDEN, de Sonia DRIDI – Éditions Du Rocher – 328 pages – 19,90 euros.

Plus personne ne croyait en sa candidature. Et pourtant, c'est sut lui qu'a parié l'Amérique anti-Trump. Une Amérique lassée et étourdie par quatre années d'un président incontrôlable et provocateur, prêt à tout pour satisfaire sa base électorale et se maintenir au pouvoir.

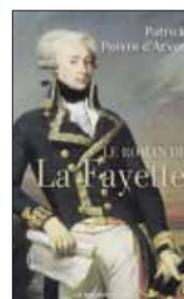
Joe Biden est le président le plus âgé de l'histoire des Etats-Unis, il s'est posé en candidat de la transition, prêt à laisser le flambeau à la jeune

génération, une fois la « menace » Trump éliminée. Biden a commencé sa carrière politique il y a près de 50 ans et sa vie a été ponctuée de tragédies. A en croire certains observateurs, il manque cruellement de charisme et d'énergie. La campagne de Trump a tenté de le faire passer pour un homme sénile qui sera la marionnette de la gauche radicale. Au contraire, ses premiers pas à la Maison Blanche témoignent de décisions énergiques totalement différentes de ce qui était prédit par ses détracteurs.



Joe Biden fait de ses qualités humaines un message politique alors que les Etats-Unis font face à des défis historiques sur les plans sanitaire et économique. Comment ce candidat d'une autre époque a-t-il pu se poser en «sauveur » des démocrates ? Pourra-t-il unir une Amérique plus divisée que jamais ?

La biographie de référence du nouveau président américain.



LE ROMAN DE LA FAYETTE de Patrick POIVRE d'ARVOR –Éditions du Rocher – 467 pages – 8,95 euros –

26 mars 1774, Versailles : le jeune Gilbert de La Fayette, venu tout droit de son Auvergne natale, se présente à la Cour. Face à lui, Marie-Antoinette qui n'est encore que Dauphine. Les jeunes gens se jangent : Gilbert lit dans les yeux de la jeune fille le désir d'une femme ; il en est sûr, il la désire aussi. Désormais, leur destin est lié. Leurs routes vont se croiser et se décroiser au fil de ces années qui comptent parmi les plus

marquantes de l'histoire de France. Pour Gilbert, l'occasion de briller aux yeux de sa reine va très vite se présenter.

A dix-huit ans, il n'a qu'une idée en tête : aider les Américains à conquérir leur liberté en combattant les Anglais qui, naguère, ont tué son père. Donné pour mort à Paris, deux fois victorieux, on lui confie une division, et le jeune marquis va trouver dans cette lutte l'occasion de révéler une bravoure et un sens du combat qui conduira George Washington, futur président des États-Unis, à le considérer comme son fils adoptif.

De retour en France, La Fayette est auréolé d'une telle gloire qu'elle indispose à la Cour, d'autant plus qu'il rapporte d'Amérique des idées subversives.

1789 : La prise de la Bastille survient alors que notre héros est devenu chef de la garde nationale. La Fayette est déchiré entre l'amour qu'il n'a jamais cessé de vouer à la reine qu'il sauvera de la mort à trois reprises, et son engagement pour la défense des droits de l'homme et la liberté des citoyens. Emporté dans la tourmente de la Révolution, promu lieutenant général commandant l'armée du Nord puis prisonnier des Prussiens et exilé à Magdebourg, il apprend l'exécution de Louis XVI puis celle de Marie-Antoinette emportée par les folies sanguinaires de la Terreur dix mois plus tard. Livré aux Autrichiens et transféré en Moravie puis libéré grâce à Bonaparte, il connaît encore quelques heures de gloire puis fait un dernier voyage aux Etats-Unis avant de revenir en France où un roi, Louis-Philippe, efface une période de transition... Un long roman que celui du marquis de La Fayette qui s'éteint à Paris le 20 mai 1834 à l'âge de 77 ans.

GUIDE PRATIQUE DES PLANTES SAUVAGES de Laurence TALLEUX – Éditions du Puits Fleuri –192 pages -19 euros.

Si vous voulez apprendre à reconnaître, récolter et utiliser facilement les plantes sauvages, ce livre est fait pour vous. Grâce à une méthode pédagogique simple et accessible, vous n'aurez besoin d'aucune connaissance préalable pour vous initier et introduire les plantes sauvages dans votre vie quotidienne.

Avec la méthode OSAPIC présentée dans cet ouvrage l'auteur vous transmet des clés élaborées au cours de nombreuses années de pratique et de formation auprès d'un public de débutants et de passionnés. Vous pourrez ainsi identifier et utiliser un très grand nombre de plantes.

Découvrez au fil des pages de ce guide les utilisations, des plus courantes aux plus inhabituelles, des plantes les plus communes de votre environnement : alimentation, outils, soins, hygiène corporelle...De la simple soupe au cordage avec les orties, en passant par la réalisation d'un steak végétal, d'un shampoing de lamier blanc, ou d'une lessive de lierre, les « mauvaises herbes » n'auront plus aucun secret pour vous et se révéleront de précieuses alliées tant à la maison que dans le cadre de vos activités de pleine nature.



FÉLICITATIONS aux heureux gagnants !!!

« Le Goût des Îles »

M MEGNE François
Mme TERCERO Iliane
Mme CERVEAU Danielle

LA FABRIQUE À BONHEURS

" D'UN POINT DE VUE
PUREMENT AÉRODYNAMIQUE,
LE BOURDON NE DEVRAIT PAS
ÊTRE CAPABLE DE VOLER.
MAIS IL NE LE SAIT PAS,
ALORS IL VOLE QUAND MÊME. "

Mary Kay Ash

WWW.LAFABRIQUEABONHEURS.COM



NOUVEAUTÉ AVRIL 2021

Au temps de la nouvelle France

De Michel Lecourt

Cet ouvrage s'inscrit dans cette atmosphère de fondation d'un nouveau monde. Ce roman exprime la frénésie commerciale engendrée par la vogue du chapeau de castor et son influence sur la géopolitique de l'époque. La lutte pour la maîtrise de la traite des fourrures a entraîné de tragiques conflits entre tribus indigènes. Voici donc l'histoire de personnages vraisemblables, mais imaginaires, vivant des aventures possibles dans un cadre historique très présent.

En 1633, le Nouveau Monde à la vie particulièrement rude. La convoitise de la fourrure du castor suscite un véritable délire commercial qui bouleverse les échanges et les relations entre nations indigènes. Son poil court, au plus près de la peau, sert à fabriquer un excellent feutre qui permet d'obtenir de magnifiques chapeaux particulièrement résistants. Il en résulte un féroce affrontement pour la maîtrise de ce trafic face aux Européens.

L'AUTEUR :

Des racines qui plongent pour moitié, mais profondément, dans la terre bretonne, où l'auteur voit le jour. Au sein d'une association, il accompagne les chômeurs dans leur recherche d'emploi.

Il participe activement à la vie de son village au sein du conseil municipal (maire adjoint). Ses romans et ses nouvelles dévoilent sa curiosité et son esprit critique. L'humour, l'émotion, la gravité se côtoient. La vraisemblance de ses textes montre la rigueur de ses recherches. Il vit à Chevru (77).



15,8 x 24 cm
Édition brochée
432 pages
25 €

@lagesteditions
www.facebook.com/lagesteditions
www.gesteditions.com

La Geste / Tél. 05 49 05 37 22
11, rue Norman-Borlaug
79260 LA CRECHÉ

UN LIVRE - UN AUTEUR

À GAGNER !

En partenariat avec les éditions La Geste, Solidarité Militaire vous offre :

Petit dictionnaire du patrimoine de l'île de Ré
De Stéphanie Le Lay

3 EXEMPLAIRES sont à gagner !

Pour participer il vous suffit de découper le bulletin et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Solidarité Militaire
17, rue de Bourgogne
75007 Paris



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

Les gagnants seront avertis par mail ou par téléphone. Les lots vous seront envoyés à votre adresse si vous faites parvenir la somme de 4,30 Euros pour l'affranchissement.

JEANNE D'ARC

LAURENCE HÉLIX

Dès le Moyen Âge, Jeanne d'Arc intrigue ou dérange, fascine ou inquiète, et la légende, déjà, se superpose à l'Histoire. À bien des égards, son parcours est extraordinaire. Deux années, de 1429 à 1431, ont suffi à Jeanne d'Arc pour devenir l'une des figures majeures de l'Histoire de France.

Dans cet ouvrage richement illustré, le lecteur part à la rencontre de celle qui, âgée de 20 ans à peine, bouleversa le cours de la guerre de Cent Ans. Grâce aux documents et témoignages de l'époque, l'auteur rétablit quelques vérités historiques puis, dépassant le cadre médiéval, elle analyse la place centrale que la Pucelle occupe dans notre imaginaire : du XVIII^e siècle à nos jours. Un modèle et un symbole qui n'a rien perdu de son éclat !

L'auteure :

Laurence Hélix, ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, est agrégée de Lettres classiques et docteur ès lettres. Elle est actuellement maître de conférences à l'Université de Reims- Champagne-Ardenne, où elle enseigne la langue et la littérature du Moyen Âge. Auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'histoire de la langue française, l'ancien français et les grands mythes médiévaux - notamment le mythe tristanien et la quête du Graal -, elle a récemment élargi son champ d'études à la littérature pour la jeunesse. Elle vit à Tinqueux (51).



OCTOBRE 2020
11 X 17,8 cm, Édition Reliée
180 pages
9,90 €

Contact : presse@gesteditions.com - Tél. 05 49 05 37 22 - www.gesteditions.com

ACTUALITÉS CULTURELLES (suite)

HÔTEL DE LA MARINE : belles découvertes et grands enjeux d'une restauration très attendue



Sur le chantier de l'Hôtel de la Marine à Paris : le Salon des amiraux et le Salon d'honneur ©Ambroise Tézenas

Encore quelques mois à attendre ! Le vaste chantier de l'Hôtel de la Marine, lancé en 2017 par le Centre des Monuments nationaux, devrait se terminer en avril 2021. Cependant, sur les quelque 12 700 m² du monument, la restauration n'est pas uniforme et les défis de conservation varient d'une zone à l'autre. Tour du chantier et de ses enjeux.

Pour comprendre l'intérêt du projet, rappelons d'abord quelques points d'histoire du bâtiment. L'Hôtel de la Marine est l'un des deux palais dessinés par Ange-Jacques Gabriel pour la Place royale, voulue par Louis XV à l'extrémité des jardins des Tuileries. À son ouverture en 1774, cette immense construction de trois étages, percée d'une loggia monumentale, abrite l'administration du Garde-Meuble de la Couronne, l'ancêtre du Mobilier national, ainsi que les appartements de son intendant. Occupé par le ministère de la Marine, il est peu à peu transformé, agrandi d'un quatrième niveau, entresolé et redécoré par la Marine, qui y reste jusqu'en 2015.

Trois parcours de visite

Depuis quatre ans, le Centre des monuments nationaux travaille à sa restauration et à son réaménagement. En avril 2021, le rez-de-chaussée, l'entresol et le premier étage du bâtiment (soit 6200 m²) seront ouverts à la visite et dotés de restaurants, cafés et librairie, le reste de l'édifice étant réservé à de la location de bureaux.

Trois circuits de visites seront à ce moment-là proposés au public : un circuit court conduisant directement aux salons d'apparat avec leur décor commandé par la Marine au XIXe siècle et donnant accès à la loggia ; un accès direct à l'ancien magasin des tapisseries du Garde-Meuble, doté



La cour de l'Intendant de l'Hôtel de la Marine vient de se doter d'une verrière diamant de 300m² ©HDA-Nicolas Trouillard

de grands volumes qui vont accueillir la collection Al Thani d'antiquités et d'objets d'art anciens ; un circuit long permettant de découvrir les appartements de l'intendant ainsi que les salons du premier étage et la loggia.

Retrouver les volumes du XVIIIe siècle

La première tranche des travaux s'est portée sur les façades et les toitures de l'Hôtel de la Marine. La cour d'honneur, accessible depuis la rue Royale, a retrouvé sa forme d'origine grâce à la réouverture des arches de sa galerie. Maçonnerie, taille de pierre, restauration des trophées et frontons sculptés, travaux de menuiserie et de couverture, peinture et autre suppression d'éléments modernes comme des faux plafonds, cloisons et mezzanines se sont succédé sous le contrôle de Christophe Bottineau, l'architecte en chef des Monuments historiques dont le but est de retrouver, dans la mesure du possible, les volumes et décors du XVIIIe siècle.

De la cour d'honneur ou directement de la rue saint-Florentin, on accède à la cour de l'Intendant, qui a été couverte par une verrière dessinée par Hugh Dutton (un mécène des Fondations Velux). Grâce au quadrillage métallique sous les verres feuilletés, la lumière est douce et homogène mais, comme souvent dans pareil cas, l'ingénieur s'est pris pour un artiste et a ajouté une deuxième structure en forme d'étoile pour faire œuvre d'art !

Voyage dans le temps

Pour accéder à l'étage noble et au départ des trois circuits, il faut emprunter l'escalier d'honneur en faux marbre, qui flaire trop son coup de peinture ministériel et aurait eu besoin d'une restauration nouvelle. Laissons de côté les salons XIXe, même s'ils ont vu leurs sols consolidés et certains décors repris. Oublions les salles Al Thani puisqu'elles n'avaient pas de décor historique et qu'elles sont aménagées sous le contrôle du collectionneur et de son équipe. Et filons vers les appartements de l'intendant car c'est là que se cache le chantier le plus original et les découvertes les plus passionnantes. La distribution d'origine est ici conservée, tout comme les décors et les éléments permettant d'évoquer ceux qui ont disparu. Car, dans cette zone du bâtiment, il s'agit d'archéologie. L'objectif est de sauver toutes les traces de la décoration Ancien Régime, de la moindre écaïlle de peinture blanche à la plus petite corniche d'origine.

Deux ateliers sont donc intervenus en suivant ces directives très strictes de protection. D'abord, l'Atelier de Ricou, qui a dégagé les peintures du XVIIIe, puis Mériquet-Carrère pour assurer les réintégrations sur les parties manquantes. « La méthode que nous avons appliquée à ce chantier nous a permis de mieux comprendre comment on travaillait alors, explique Delphine Christophe, directrice de la conservation du Centre des monuments nationaux. Les portes étaient peintes en gris blanc de Roy auquel on ajoutait en petite quantité du noir de charbon car sinon le blanc roussissait. Idem pour les dorures. On ajoutait une pointe de bleu à l'or pour le faire briller. Notre technique ressemble davantage à ce qui est fait pour la restauration d'un tableau ancien ou d'une peinture murale. C'est plus long, plus cher, mais nous voulons garder cette quatrième dimension apportée par le temps. »

L'objectif semble fou car pourquoi vouloir garder de la peinture uniformément blanche, fusse-t-elle du Siècle des Lumières ? Pourtant le résultat est probant car ces murs blancs vibrent, ont du vécu. Ils ne ressemblent pas à ces aplats immaculés que l'on voit trop souvent dans les Monuments historiques, ces peintures posées de manière presque industrielle. La méthode appliquée à l'Hôtel de la Marine vient-elle pour autant bousculer la déontologie appliquée jusqu'à maintenant dans la restauration ? En quelque sorte oui, car il sera désormais difficile de ne pas opter, comme là, pour une sauvegarde maniaque du moindre élément ancien.

Découvertes archéologiques

En parcourant les appartements de l'intendant du Garde-Meuble de la Couronne, Pierre-Élisabeth de Fontanieu, puis de son successeur Marc-Antoine Thierry de Ville-d'Avray, on constate que les anciens décors rocaille et néoclassiques avec leurs boiseries, dessus-de-porte et cheminées ont été plutôt bien conservés. « En créant des cloisons et des entresols, la Marine a même protégé certains éléments rares comme le cabinet doré dont nous avons retrouvé les lambris derrière les parois en Inox d'une cuisine aménagée au XXe siècle », explique Christophe Bottineau.

Les architectes ont fait plusieurs découvertes. D'abord des restes de peinture, comme du faux marbre sur des plinthes ou des liserés blancs sur des volets gris. Puis des détails qui expliquent les

aménagements de l'époque : « Dans l'alcôve de la chambre de l'intendant, continue-t-il, des châssis de bois avaient été placés sur un seul des trois murs, celui mitoyen avec un escalier. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il s'agissait sans doute d'un moyen pour s'isoler du froid. Tout à côté, nous avons retrouvé les anneaux d'accrochage de la couronne du lit. Ce qui nous a permis d'en déduire qu'il n'y avait pas de lit à la polonaise et nous allons ainsi pouvoir refaire les mêmes panneaux de draperie. »

Dans l'antichambre, on a également dégagé un décor à motif de treillages et de roses. « La pièce contiguë, souligne l'architecte, était particulièrement intéressante car elle devait servir de petite salle à manger. » Les restes d'un poêle en faïence ont été exhumés. Au centre, une balustrade ornée de guirlandes devait protéger les invités lors de la montée de la célèbre table mouvante. Celle-ci était dressée au rez-de-chaussée, puis hissée par un ingénieux système de poulies comme aux châteaux de Lunéville et de Choisy. À l'étage noble, on a retrouvé dans la salle à manger des chevêtres remplis de plâtre, témoins de l'ancien buffet volant qui venait également des cuisines.



Appartement de l'intendant - Chambre de Mme de Ville-d'Avray ©Ambroise Tézenas - CMN

À la chasse aux vieux velours

Pour rester dans cette démarche rigoureuse, il a été décidé de n'employer que des meubles, objets et tissus originaux. Grâce au Mobilier national (dont on ne dira jamais assez la bonne volonté), au Louvre, aux Arts et Métiers, au musée des Arts décoratifs, au château de Versailles et à la Manufacture de Sèvres, 250 dépôts vont être effectués. Enfin, pour tous les tissus recouvrant du mobilier, pour les rideaux ou pour les textiles ornant les murs, pas question de retissage contemporain.

En s'appuyant sur les inventaires précis de l'époque et sur le travail des conservateurs du patrimoine, les décorateurs Joseph Achkar et Michel Charrière, en charge de cette partie de l'Hôtel de la Marine, sont partis à la chasse aux vieux velours et damas. Cra-moisi pour le Salon doré, orange pour la Petite Antichambre. « 90% de nos meubles vont être regarnis avec des tissus XVIIIe, ajoute Delphine Christophe. Et, pour la chambre de Thierry de Ville-d'Avray, nous avons retrouvé le lampas au forgeron de la maison Tassinari et Chatel, identique à la portière qui ornait cette pièce et qui appartient aujourd'hui au Museum of Fine Arts de Boston ». Ne restent donc plus que six mois à attendre pour voir si toutes ces découvertes et cette nouvelle méthodologie vont modifier les connaissances et les savoir-faire en matière de restauration.

Napoléon aura droit à une expo événement à la Grande Halle de la Villette

Une collection unique au monde pour retracer la vie d'une des plus grandes figures de l'Histoire de France.



« Que l'on soit 'pour' ou que l'on soit 'contre', Napoléon reste un mythe. Il fait l'objet d'un article ou d'un livre édité quotidiennement dans le monde. » Chris Dercon, le président de la RMN, mesure bien, à quelques semaines de l'inauguration de l'exposition événement « Napoléon », la grandeur du monument auquel il s'attaque.

Empereur au destin hors norme, autant admiré que détesté, Napoléon est un personnage pluriel et complexe, un stratège et un meneur d'hommes dont les victoires éclatantes n'ont d'égaux que les défaites fracassantes. Il est un héros tragique qui fascine toutes les générations et qui a marqué en profondeur l'histoire et les institutions de notre pays.

Pour retracer la vie de cette grande figure de l'Histoire de France, il fallait voir les choses en grand. Alors qu'on célébrera le 5 mai le bicentenaire de sa mort, la Grande Halle de La Villette accueillera, du 14 avril au 19 septembre prochain, une exposition exceptionnelle, fruit de la coopération entre La Réunion des musées nationaux - Grand Palais (RMN), La Villette et Re / Adonis.

Grâce à la participation généreuse d'un nombre impressionnant de partenaires, parmi lesquels le musée de l'Armée, le musée national du château de Fontainebleau, le musée du Louvre, la Fondation Napoléon ou encore le musée national du château de Versailles, c'est une collection unique au monde consacrée au premier empereur des Français qui sera présentée tout au long de l'exposition.

Une exposition immersive et ambitieuse

« À l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon, il nous a semblé opportun de présenter les chefs-d'œuvre et les pièces rares qui ont marqué son parcours, de les expliquer, d'ouvrir des débats, pour mieux comprendre l'homme mais aussi cette époque si particulière, moment de bascule entre un monde d'avant et un monde d'après, que ce soit sur le plan de la politique, de la société, du droit, ou de l'économie - et dont certains des legs sont encore vivaces », explique Didier Fusillier, président de la grande halle de la Villette.

Le parcours s'articulera autour de plusieurs parties retraçant l'existence de Napoléon et les différentes facettes de ce géant. On découvrira ses années d'apprentissage au collège militaire de Brienne, on mènera à ses côtés les campagnes d'Italie et d'Égypte, le coup d'État du 18 brumaire et le Consulat, on assistera à l'avènement de l'empire et à son déclin jusqu'à l'inévitable chute après la bataille de Waterloo. Mais si cette exposition riche et variée rappellera les dispositions uniques de chef de guerre et de chef d'État de Napoléon, elle n'oubliera pas non plus la vie intime de l'empereur, notamment les

L'EXPOSITION «NAPOLÉON»

femmes qui ont partagé sa vie. L'exposition bénéficiera d'une scénographie exceptionnelle pour recréer le faste de la vie à la cour napoléonienne. Une imposante collection d'arts décoratifs, de pièces d'orfèvrerie, d'étoffes, d'imposantes voitures et même une spectaculaire tente de campagne seront présentées au public. Sans oublier les nombreuses sculptures et tableaux réalisés par les plus grands artistes de l'époque comme David, Gros ou Gérard.

Et pour faire durer le plaisir, un cycle de conférences sera organisé autour de l'exposition et des invités prestigieux croiseront leurs regards avec ceux des commissaires. Au programme, les mœurs et la religion, avec l'intervention de Jacques-Olivier Boudon, l'exercice du pouvoir avec Thierry Lentz et la vie et mort des soldats avec François Houdecek.

Un sujet hors norme, une collection unique au monde, le tout servi par une scénographie et un programme ambitieux : « Napoléon » se présente déjà comme l'exposition la plus attendue de 2021.

L'exposition «Napoléon» est à découvrir du 14 avril au 19 septembre 2021 à la Grande Halle de La Villette de 10 heures à 19 heures.

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

- INFOS ADMINISTRATIVES MILITAIRES -



MISSION « FLASH »
SUR LE MONDE ASSOCIATIF COMBATTANT



La commission de la Défense nationale et des forces armées a confié à MM. Jean-Philippe Ardouin et Yannick Favennec-Bécot une mission « flash » sur le monde associatif combattant. Cette mission d'information a pour ambition d'identifier les bonnes pratiques à même d'assurer la pérennité du monde associatif combattant qui est à un moment charnière de son histoire car il est profondément bouleversé par l'attrition naturelle de ses ressortissants.

Le monde associatif combattant, ce sont :

- **16 905 associations, fédérations et unions** de toutes tailles ;
- **1 million d'adhérents** en 2020, contre 1,36 millions en 2014 ;
- **des avancées majeures** pour le droit à réparation ;
- **des acteurs essentiels** pour la transmission de la Mémoire

Le paysage associatif combattant français s'est progressivement structuré depuis la fin de la Première Guerre Mondiale, en reflétant d'abord les revendications d'anciens combattants militant pour leur droit à la réparation. Aujourd'hui très morcelé, il répond à une multitude d'objectifs dont les principaux sont l'entretien du lien social entre vétérans, la défense de leurs droits moraux et matériels et la transmission de la mémoire combattante.

Cette diversité des missions, associée à la superposition de conflits d'époques et de lieux différents, rend la fédération des différentes associations difficile. De surcroît, l'intégration des « nouveaux anciens combattants » de la 4e génération du feu, c'est-à-dire des soldats engagés lors d'opérations extérieures, devient un véritable défi pour le monde associatif combattant.

Voir ici le compte rendu de la séance de commission consacrée à l'examen du rapport
Rapporteur M. Jean-Philippe Ardouin Député de

la Charente-Maritime (La République en marche) Rapporteur M. Yannick Favennec-Bécot Député de la Mayenne (UDI et indépendants) Le monde associatif combattant, ce sont : - 16 905 associations, fédérations et unions de toutes tailles ; - 1 million d'adhérents en 2020, contre 1,36 millions en 2014 ; - des avancées majeures pour le droit à réparation ; - des acteurs essentiels pour la transmission de la Mémoire

2 LE MONDE ASSOCIATIF COMBATTANT

Après avoir dressé un état des lieux du monde associatif combattant et mémoriel, les rapporteurs recommandent de moderniser ce dernier de manière structurelle afin qu'il perdure dans les dix prochaines années décisives. Pour ce faire, au terme de plus de vingt auditions, ils préconisent que :

- les pouvoirs publics, via l'ONAC-VG accompagnent de manière proactive la transition du monde combattant essentiel à la mémoire nationale et au lien armée-Nation ;
- les initiatives déjà menées par des associations de référence soient généralisées en matière de préservation du patrimoine associatif (patrimoine de pierre, drapeaux associatifs et archives), d'éducation à la mémoire combattante par les enseignants et par le biais des médias numériques ;
- des rapprochements entre certains acteurs fragilisés par le déclin démographique s'opèrent ;
- l'intégration des « nouveaux anciens combattants », ceux de la 4e génération du feu se fasse de manière harmonieuse en prenant notamment en compte leurs besoins spécifiques ;
- les acteurs du monde combattant repensent et réinventent la commémoration (modalités, nombre, participation du public), un rituel républicain fondamental datant de 1919 ;
- le modèle de réparation ayant prévalu pendant un siècle laisse place à un modèle centré sur la mémoire et sa transmission auprès du grand public.

décroître de manière massive et rapide au cours des prochaines années à mesure que s'éteindra la génération des anciens combattants d'Algérie »

La population des anciens combattants est aujourd'hui pour l'essentiel composée d'anciens de la guerre d'Algérie, dont les plus jeunes approchent de l'âge de 80 ans.

Si la France continue de participer à de nombreuses opérations extérieures, a fortiori depuis le début des années 1990 (guerre du Golfe, conflits d'ex-Yougoslavie) et surtout depuis les années 2000 (Afghanistan, engagements en Afrique), le nombre de militaires déployés est largement inférieur à ce qu'il était au cours des grands conflits du XXème siècle.

Ainsi, alors que près de 1,7 million de cartes du combattant ont été attribuées au titre de la guerre d'Algérie, environ 200 000 l'ont été au titre d'opérations extérieures menées depuis lors.

Par conséquent, le nombre d'anciens combattants est appelé à décroître de manière massive et rapide au cours des prochaines années à mesure que s'éteindra la génération des anciens combattants d'Algérie.

C. UNE ÉVOLUTION SOCIOLOGIQUE DE LA POPULATION DES ANCIENS COMBATTANTS

La forte décroissance de la population des anciens combattants s'accompagnera d'une profonde évolution de sa composition. D'ici quelques années, cette population sera nettement plus jeune, pourrait comprendre davantage d'actifs que de retraités et comptera nettement moins d'invalides de guerre. Elle commence en outre à se féminiser.

En outre, les anciens appelés des conflits mondiaux et de la guerre d'Algérie, mobilisés parfois contre leur gré, n'ont pas nécessairement le même rapport à leur service sous les drapeaux que les soldats de métier de l'armée professionnelle d'aujourd'hui.

Enfin, le sentiment d'appartenance qu'éprouvent souvent les anciens combattants découle en partie de la relative unité de temps, de lieu et d'action qui caractérisaient les grands conflits du XXème siècle. À l'inverse, ce qu'on appelle parfois la « quatrième génération du feu » est constituée de personnes d'âges divers, qui ont participé à des opérations potentiellement très différentes les unes des autres.

2. UNE ÉVOLUTION DES ATTENTES ET DES BESOINS DU MONDE COMBATTANT

A. UNE ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES ATTENTES ET DES BESOINS DU MONDE COMBATTANT

La transformation de la population des anciens combattants entraînera une évolution de leurs besoins et de leurs aspirations.

Si les questions mémorielles demeureront présentes, les enjeux de retour à la vie civile et d'insertion professionnelle des anciens militaires seront amenés à prendre une place croissante dans l'action de l'ONACVG, qui a dépensé en 2020 près de 550 millions d'euros à ce titre.

« La transformation de la population des anciens combattants entraînera une évolution de leurs besoins et de leurs aspirations »

Par ailleurs, si les conflits modernes sont moins meurtriers que ceux du passé, on peut s'attendre à ce que la part des jeunes pupilles de la nation mais également des ascendants de militaires morts

pour la France parmi les ressortissants de l'Office progresse.

B. LES LIENS ENTRE ACTIONS DE RECONNAISSANCE ET ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER DES ARMES

La perspective d'un accompagnement de leur conjoint, de leurs enfants voire de leurs parents en cas de malheur apparaît en effet essentielle pour les jeunes engagés de nos armées.

Les jeunes s'engageant dans une carrière militaire qui ne sera pas éternelle attendent de l'armée qu'elle les accompagne dans leur retour à la vie civile, et l'action de l'Office se doit d'être complémentaire de celle de l'agence de reconversion de la défense (Défense mobilité).

En aidant les anciens combattants et leur famille, l'ONACVG complète donc l'action du ministère des armées et contribue à favoriser le recrutement, la motivation et la fidélisation des personnels militaires.

C. UNE TERMINOLOGIE QUI DOIT ÉVOLUER

Il est primordial que les jeunes générations de combattants voient dans l'Office national un partenaire à même de répondre à leurs besoins. Or, les jeunes militaires ainsi que ceux qui ont quitté l'armée mais poursuivent leur vie active peuvent ne pas se reconnaître dans la notion d'« ancien combattant » qui, dans l'imaginaire collectif, correspond à une réalité qui n'est pas la leur.

Au demeurant, on constate que le monde associatif lui-même peine à fédérer et intégrer ces jeunes anciens.

Il convient donc de faire évoluer l'image de l'Office national auprès des combattants d'aujourd'hui.

« Il convient de faire évoluer l'image de l'Office national auprès des combattants d'aujourd'hui. »

3. UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À AMORCER UNE RÉFLEXION SUR L'ACTION DE L'OFFICE NATIONAL

A. UN CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SANS INCIDENCE SUR LES MISSIONS DE L'OFFICE

La proposition de loi comporte un article unique tendant à faire évoluer le nom de l'ONACVG. En cela, elle vise à remédier à l'effet parfois stigmatisant que peut avoir la notion d'« ancien combattant ».

Ce changement de dénomination est sans incidence sur les missions de l'Office, auquel il appartiendra de continuer à faire évoluer son action afin de répondre aux attentes et aux besoins de ses ressortissants.

Cette proposition de loi doit par ailleurs permettre d'amorcer une réflexion sur l'évolution nécessaire de la politique en faveur du monde combattant.

« Ce changement de dénomination est sans incidence sur les missions de l'Office »

B. DES PRÉCISIONS ISSUES DES TRAVAUX DE LA RAPPORTEURE

Il ressort des échanges de la rapporteure avec le Gouvernement, l'ONACVG et les associations d'anciens combattants que la dénomination la plus pertinente serait « Office national des combattants et victimes de guerre » (ONACVG). La commission a donc adopté un amendement en ce sens.

En outre, la commission a également adopté un amendement de la rapporteure visant à fixer au 1er janvier 2023 la date d'entrée en vigueur de cette proposition de loi, afin notamment de laisser à l'Office le temps de mettre en œuvre ce changement tout en faisant preuve de la pédagogie nécessaire vis-à-vis des différents acteurs du monde combattant.

Commission des affaires sociales

<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>

01 42 34 20 00 – contact.social@senat.fr

Catherine Deroche Présidente Sénatrice (Les Républicains) Maine-et-Loire

Jocelyne Guidez Rapporteure Sénatrice (Union centriste) Essonne

Consulter le dossier législatif :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp19-241.html>

PROPOSITION DE LOI MONDE COMBATTANT

L'ESSENTIEL 3 MARS 2021



La commission des affaires sociales a examiné, le mercredi 3 mars 2021, selon la procédure de législation en commission, le rapport de Mme Jocelyne Guidez sur la proposition de loi relative au monde combattant dont l'objet est de modifier l'appellation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). La commission a adopté le texte avec modifications.

1. UN MONDE COMBATTANT SUR LE POINT DE CONNAÎTRE DES TRANSFORMATIONS PROFONDES

A. LES ANCIENS COMBATTANTS ET LE MONDE COMBATTANT

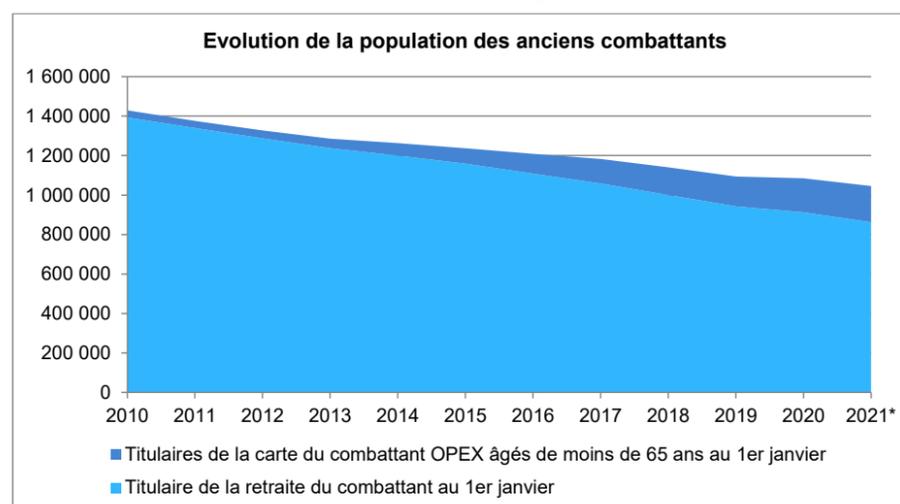
À l'issue de la première guerre mondiale, la nécessité d'exprimer la reconnaissance de la Nation envers ceux qui l'ont servie par les armes a donné naissance à la politique en faveur des anciens combattants. Cette politique s'est progressivement élargie au « monde combattant », c'est-à-dire non seulement aux vétérans des conflits mais également aux victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme. Elle est essentiellement mise en œuvre par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), en lien étroit avec les associations et fondations qui concourent à l'entretien de la mémoire. Le statut d'ancien combattant se concrétise par l'attribution de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), décer-

nés par l'ONACVG. Il peut aujourd'hui être reconnu à la quasi-totalité des soldats ayant servi au moins une fois en opération extérieure (OPEX), y compris lorsqu'ils poursuivent leur carrière militaire.

B. UNE DÉCROISSANCE DU NOMBRE D'ANCIENS COMBATTANTS

Le nombre d'anciens combattants peut être approché en additionnant le nombre de bénéficiaires de la retraite du combattant et le nombre de titulaires de la carte du combattant qui ne remplissent pas encore la condition d'âge pour bénéficier de cette prestation. Ce nombre est aujourd'hui légèrement supérieur à 1 million. Il est toutefois en baisse continue, le nombre annuel de décès (de l'ordre de 50 000) dépassant largement le nombre de nouvelles attributions (environ 15 000). En outre, selon la directrice générale de l'ONACVG, le nombre de personnes éligibles n'ayant pas formulé de demande de carte du combattant serait de l'ordre de 30 000.

« Le nombre d'anciens combattants est appelé à



INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

- INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES -

Allocataires de l'Agirc-Arrco en 2019

Répartition par région

L'Agirc-Arrco compte 13 millions de retraités, fin 2019, vivant en France et à l'étranger. La typologie des retraités – âge, sexe, nature des droits (directs ou réversion) – varie selon leur localisation.

Focus sur la répartition par région des allocataires affiliés au régime Agirc-Arrco.

13 millions de retraités Agirc-Arrco en 2019

→ Focus sur les bénéficiaires

11,9 millions

de retraités bénéficient au moins d'une retraite Agirc-Arrco de droit direct.

1,1 million

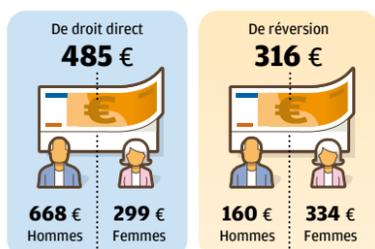
d'allocataires bénéficient uniquement d'une pension de réversion au titre du régime Agirc-Arrco, dont 96 % de femmes.

1,7 million

de retraités cumulent une pension de droit direct et une pension de réversion.



→ Pension moyenne mensuelle



→ Répartition

Les retraités de l'Agirc-Arrco résident en France représentent **18,2 %** de la population de la France et 69,3 % de la population des 60 ans et plus.

54 % sont des femmes

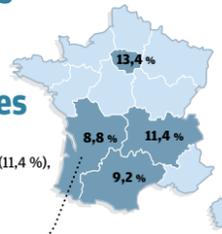
Cette proportion varie de 51,6 % en Corse à 55,5 % en Bretagne, elle est de 50 % dans les départements d'outre-mer (DOM).

À titre de comparaison, la population française compte **16,9 millions de personnes âgées de 60 ans et plus** (1), dont 55,9 % de femmes.

(1) Données Insee.

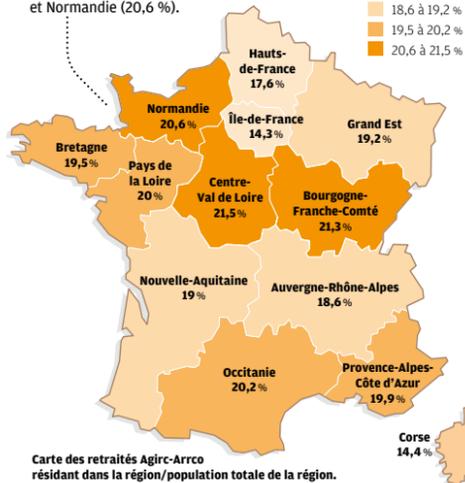
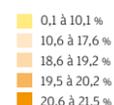
Quatre régions concentrent plus de 40 % des allocataires

L'Île-de-France (13,4 %), la région Auvergne-Rhône-Alpes (11,4 %), l'Occitanie (9,2 %) et la Nouvelle-Aquitaine (8,8 %) rassemblent 42,8 % des retraités Agirc-Arrco.



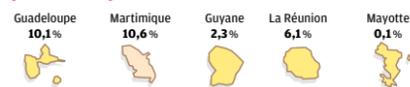
→ En revanche, les retraités Agirc-Arrco sont proportionnellement plus nombreux dans trois régions :

Centre-Val de Loire (21,5 % des habitants), Bourgogne-Franche-Comté (21,3 %), et Normandie (20,6 %).



Carte des retraités Agirc-Arrco résidant dans la région/population totale de la région.

→ Cette proportion apparaît nettement plus faible pour les départements d'outre-mer (DOM)



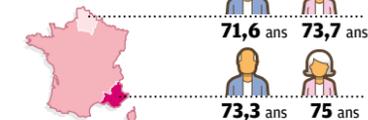
Les retraités des DOM ne représentent que 1,1 % des allocataires Agirc-Arrco. En effet, seulement 2,3 % des personnes de plus de 60 ans résident en France habitent dans les DOM (2).

(2) Données Insee.

Les disparités entre les régions sont sensibles

→ L'âge moyen des retraités Agirc-Arrco varie selon la région de résidence

Les plus jeunes allocataires habitent les Hauts-de-France



Les retraités les plus âgés vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'âge à la liquidation, 60,7 ans dans les Hauts-de-France et 61,6 ans dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que l'espérance de vie de la région, dans les Hauts-de-France 77,5 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes (3), expliquent en partie les différences observées entre les deux régions.

→ La proportion de réversion est inégale entre les régions

Les Hauts-de-France et la région Grand Est présentent une forte proportion de bénéficiaires de la réversion, respectivement 26,2 % et 23,4 %.

Tandis que la Bretagne et les Pays de la Loire ont une proportion proche de 20 %.

871 000 retraités Agirc-Arrco vivent à l'étranger

Ils représentent **6,7 %** des allocataires de l'Agirc-Arrco.



Leur âge moyen est de **76,3 ans**, ce sont majoritairement des hommes (51,7 %).

Parmi ces retraités, 35,5 % ont des droits de réversion, contre 22 % des allocataires établis en France, y compris les DOM.

Sources : base de données Agirc-Arrco et données Insee.

Etre ou non imposable en 2021 : les plafonds d'exonération

Droit finances : Pour être non-imposable en 2021, il ne faut pas dépasser un plafond de revenus. Voici les seuils d'imposition ou d'exonération d'impôt 2021 qui résultent de l'effet conjugué du barème par tranches d'imposition et de l'application de la décote.

Application du barème

Rappelons les étapes de calcul de l'impôt sur le revenu.

- On calcule le montant total imposable des revenus du foyer en déduisant les frais professionnels.
- On divise ce montant total par le nombre de parts fiscales du foyer.
- On applique le barème par tranche d'imposition pour obtenir un montant par part.
- On multiplie ce montant par le nombre de parts pour obtenir l'impôt brut.
- L'application du plafonnement des effets du quotient familial aboutit à une augmentation de cet impôt brut au-dessus d'un certain seuil de revenu.
- En deçà d'un certain seuil de revenu, l'application de la décote aboutit à minorer l'impôt brut pour obtenir un impôt final.
- Auquel s'ajoute la réduction forfaitaire de 20%.

La plupart des chiffres utilisés dans le calcul de l'IR varient chaque année. Pour faire le calcul de l'impôt 2021, on tient donc compte du barème de l'impôt sur le revenu 2021 issu de la dernière loi de finances.

Application de la décote 2021

La décote pour le calcul de l'impôt sur le revenu reste en vigueur pour l'imposition des revenus 2020.

Seuil imposable

En deçà des plafonds ci-dessous, les contribuables sont donc exonérés d'impôt, après application de la décote et de la réduction forfaitaire pour les faibles revenus. Ces seuils ne tiennent pas compte de la franchise (61 €) en deçà laquelle l'impôt n'est pas mis en recouvrement.

Il faut tenir compte du montant du revenu net imposable calculé à partir des revenus de l'an dernier. Le montant du seuil d'imposition augmente avec le nombre de parts fiscales du foyer. Une personne seule sera non-imposable jusqu'à un plafond de 15

303 euros de revenus. Ce plafond passe à 28 560 euros pour un couple sans enfant.

Nbre de parts	Pers. seules	Couples mariés ou pacsés
1	15 341	-
1,5	20 383	-
2	25 425	28 617
2,5	30 467	33 559
3	35 509	38 701
3,5	40 551	43 743
4	45 593	48 785
4,5	50 635	53 827
5	55 677	58 869

Certaines demandes d'aides sont réservées aux non-imposables. Pour prouver qu'il n'est pas imposé à l'IR, le demandeur peut présenter un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu qui tient lieu d'avis de non-imposition. Ce document mentionne le montant de l'impôt à verser, qui est donc égal à 0.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Éric Roig, diplômé d'HEC

Comment bien remplir sa déclaration d'impôt 2021 pour payer moins

Comment remplir et bien rédiger votre déclaration d'impôt 2021 pour payer moins d'impôts. Les points à vérifier et les bons choix à faire.



Une fois passé le 31 décembre, il est trop tard pour engager des opérations importantes de défiscalisation. Qu'il s'agisse d'investissements dans le capital de PME, dans les Dom-Tom, dans les dispositifs

Malraux ou le régime Pinel, les réductions d'impôts ne concernent que les sommes que vous avez engagées dans le courant de l'année précédente. Au moment de remplir sa déclaration de revenus, la marge de manœuvre du contribuable est donc assez réduite. Mais elle n'est pas nulle. La rédaction attentive de votre déclaration de revenus vous permettra peut-être de réaliser quelques dernières économies d'impôts.

Quel nombre de parts ?

Première précaution utile : vérifier le quotient familial qui vous a été attribué par les services fiscaux et qui figure sur votre déclaration de revenus. En d'autres termes, vérifiez bien le nombre de parts auquel vous avez droit. Dans certaines situations, il peut arriver que l'administration oublie de vous compter une demi-part ou une part en plus : anciens combattants, personne veuve, parent isolé, etc. Notamment en cas de changement dans votre situation familiale. Exemples : ajout d'une personne à charge en plus dans votre foyer, déclaration des revenus après un mariage, etc.

Quels revenus déclarer ?

Un certain nombre de revenus et de primes sont exonérés d'impôt. Inutile donc de les mentionner dans vos revenus imposables.

Vous avez peut-être perçu l'année dernière des revenus différés ou exceptionnels. Vous pouvez bénéficier dans ce cas de dispositifs d'allègement ou d'étalement.

Déduction forfaitaire ou frais réels ?

La question se pose pour les salariés : faut-il déclarer ses revenus en laissant l'administration fiscale appliquer la déduction forfaitaire de 10 % ? Ou au contraire opter pour la déduction des frais réels ? Là encore, une simulation s'impose pour comparer la solution la plus avantageuse pour le contribuable. Il arrive plus souvent qu'on ne le croit que la simple déduction des frais de transport selon le barème kilométrique et la déduction des frais de repas suffisent à rendre la déduction des frais professionnels réels plus intéressante sur le plan fiscal.

Quelles plus-values déclarer ?

Les plus-values mobilières ou les plus-values immobilières sont en principe soumises à l'impôt. Mais dans les deux cas, il existe de nombreux cas d'exonération et des possibilités d'abattement. Consulter attentivement les articles sur ce sujet afin de profiter de toutes les opportunités fiscales.

Pension alimentaire ou rattachement ?

La plupart des contribuables cherchent à maintenir le plus longtemps possible dans leur foyer fiscal leurs enfants devenus majeurs. Mais le rattachement d'un enfant majeur n'est pas toujours la meilleure solution sur le plan fiscal. Dans certains cas, il est plus avantageux de verser une pension alimentaire à un enfant qui fera ainsi sa propre déclaration de revenus. Une simulation est souvent nécessaire pour déterminer la meilleure solution.

Et n'oubliez pas que, même si vous n'avez versé que de petites sommes sur le compte de votre enfant, vous pouvez tout de même déduire un forfait s'il a vécu à votre domicile.

Pension alimentaire aux parents

De même, n'oubliez pas que vous avez parfaitement le droit de déduire de votre revenu les pensions alimentaires que vous avez versées à un ascendant dans le besoin. Et là encore, même en l'absence de versement, vous avez droit à une déduction forfaitaire si cet ascendant a vécu chez vous.

Réductions d'impôts

Au moment de déclarer, il est trop tard pour engager des dépenses donnant droit à des réductions d'impôts. Vérifiez simplement que vous n'oubliez aucune réduction d'impôt : emploi de salarié à domicile, dons aux associations, travaux dans la résidence principale, etc. Sachez toutefois que vous pourrez toujours modifier votre déclaration de revenus par la suite pour rajouter une dépense oubliée.

Sites en ligne

Le cas des revenus perçus via des plateformes en ligne (Airbnb, Le Bon Coin, Ebay...) est assez particulier. Le fisc applique en effet des règles d'imposition spécifiques. En principe, les ventes sur Ebay ou Le Bon Coin ne sont pas imposables mais des exceptions existent. À l'inverse, les revenus perçus via une plateforme type Airbnb doivent être déclarés aux impôts.

Marges d'erreur et de tolérance

Certains dispositifs de réductions d'impôt sont complexes, notamment ceux liés à l'habitation principale (intérêts d'emprunt, travaux d'amélioration, etc.). Dans le doute, n'hésitez pas à les mentionner dans les cases prévues à cet effet et à joindre tous les justificatifs. En cas de refus, l'administration ne pourra en aucune façon invoquer une quelconque mauvaise foi de votre part : même les agents du fisc ont parfois

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

du mal à s'y retrouver dans les dispositifs qui se sont accumulés au fil des ans.

Enfin, vous avez droit à l'erreur. Le montant des sommes « oubliées » doit être inférieur à 5% du revenu total imposable. Si vous hésitez, mieux vaut donc signaler ces sommes en faisant une « mention expresse » dans la rubrique prévue à cet effet.

Évaluer l'impôt à payer

L'étape suivante consiste naturellement à évaluer le montant de l'impôt que vous aurez à payer. La déclaration en ligne vous permet aujourd'hui de connaître ce montant directement lors de l'envoi du formulaire. Au préalable, une étude du barème d'impôt 2021 vous permettra de tracer une première approche. Dans tous les cas, s'il s'avère que vous êtes peu ou pas imposable, il n'est sans doute pas nécessaire de passer trop de temps à optimiser votre déclaration...

Téléphone et email

Le numéro de téléphone et l'adresse email du contribuable sont demandés dans le formulaire de déclaration de revenus. Ces renseignements ne sont toutefois pas obligatoires et ne visent qu'à faciliter les échanges avec les impôts : les contribuables sont donc libres de ne pas les fournir. Selon l'administration fiscale, ceux qui ne le font pas n'encourent aucune sanction (source : réponse ministérielle n°11697 publiée dans le JO du Sénat du 3 octobre 2019).

Aide et questions

Pour toute question concernant votre déclaration de revenus à remplir (montant à indiquer, case à cocher, etc.), vous pouvez dans un premier temps vous aider de la notice explicative de la déclaration d'impôt. Si vous ne trouvez toujours pas la solution à votre problème, vous pouvez contacter l'administration fiscale par téléphone en demandant une aide d'Impôts Service au prix d'un appel local depuis un poste fixe. Crédits photo : 123RF - ginasanders

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Éric Roig, diplômé d'HEC

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION - Calendrier Macron et dates

Calcul et montant de la taxe d'habitation

Le dégrèvement et la suppression de la taxe d'habitation prévus par la réforme Macron sont progressivement mis en place jusqu'à une exonération totale en 2023. Calendrier et conditions.



Résidence principale

Précision préalable : la réforme Macron de la taxe d'habitation, qui se traduit par la suppression totale de la taxe pour tous à l'horizon 2023, ne concerne que les locaux affectés à la résidence principale. Les résidences secondaires sont donc exclues du dispositif d'exonération.

Certaines catégories de contribuable, comme les personnes âgées par exemple, bénéficient déjà d'une exonération de taxe d'habitation.

Dégrèvement de 100% en 2021

Les contribuables concernés bénéficient d'un dégrèvement de 100% pour leur taxe d'habitation 2021 si leur revenu fiscal de référence (RFR) 2020 est inférieur aux plafonds ci-dessous.

Plafonds 2021

Il s'agit donc du revenu fiscal de référence 2020, figurant sur l'avis d'imposition reçu à l'été 2021. La taxe d'habitation est parfois établie au nom de plusieurs personnes qui peuvent relever de foyers fiscaux différents, quand, par exemple, des enfants majeurs vivent avec leurs parents. L'administration prend alors en compte l'ensemble des revenus des personnes concernées.

- 27 761 € pour 1 part de quotient familial
- 35 986 € pour 1,5 part de quotient familial
- 44 211 € pour 2 parts de quotient familial
- + 6 169 € pour chaque demi-part supplémentaire

Plafonds majorés 2021

Les foyers fiscaux dont le RFR 2020 dépasse ces plafonds (P1) ne bénéficient pas du dégrèvement de 100% en 2021 mais peuvent avoir droit à un dégrèvement dégressif si leur RFR 2020 ne dépasse pas les plafonds majorés (P2) ci-après.

- 28 789 € pour 1 part de quotient familial
- 37 528 € pour 1,5 part de quotient familial
- 46 267 € pour 2 parts de quotient familial
- + 6 169 € pour chaque demi-part supplémentaire

Calcul du dégrèvement dégressif 2021

Soit :

- $N = P2 - RFR$
- $D = P2 - P1$
- $C = N/D$

La réduction de taxe d'habitation est égale à $100\% \times C$ en 2021.

Mensualisation 2021

En principe, les contribuables qui payent leur taxe d'habitation via la mensualisation continuent de payer leurs mensualités en 2021 et ce même s'ils sont exonérés de taxe d'habitation 2021. Ils doivent attendre la fin de l'année pour être remboursés de cette avance faite au fisc. Mais pour anticiper et éviter d'avoir à payer cette avance, les contribuables peuvent faire une demande de résiliation ou de modulation de leurs mensualités via leur espace personnel sur le site des impôts (impots.gouv.fr).

Dégrèvement 2021 et 2022

Quel que soit leur niveau de revenu, tous les contribuables devant encore payer une taxe d'habitation bénéficieront d'une exonération de :

- 30% de leur taxe d'habitation en 2021. Ils ne paieront donc que 70% de la taxe normalement due.
- 65% de leur taxe d'habitation en 2022.

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera totalement supprimée en 2023 pour tous les contribuables.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Éric Roig, diplômé d'HEC

REVENUS 2021 : quelle exonération si vous louez une partie de votre résidence principale ?

Publié le 03 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Illustration 1Crédits : © naka - stock.adobe.com



Les revenus provenant de la location ou de la sous-location en meublé d'une ou plusieurs pièces de sa résidence principale sont exonérés d'impôt sur le revenu, lorsque le loyer est fixé « dans des limites raisonnables » et ne dépasse pas un certain plafond annuel. Ce seuil pour 2021 vient d'être publié au Bulletin officiel des finances publiques.

Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) pour les produits de cette location lorsque :

- les pièces louées constituent pour le locataire ou le sous-locataire en meublé sa résidence principale ou sa résidence temporaire (dans le cas d'un travailleur saisonnier) ;
- et le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables.

Pour apprécier si le prix de la location est raisonnable, deux plafonds selon les régions sont réévalués chaque année. En-dessous de ces plafonds, le loyer est réputé raisonnable.

Pour les revenus perçus en 2021, ces plafonds annuels de loyer par mètre carré de surface habitable, charges non comprises, sont fixés à 191 € en Île-de-France et à 141 € dans les autres régions. Pour les revenus de 2020 à déclarer en 2021, ces plafonds étaient respectivement de 190 € et 140 €. Par exemple, vous n'avez pas à déclarer les revenus provenant de la location d'une pièce de 20 m² de votre habitation principale en Île-de-France lorsque le loyer annuel (hors charges) ne dépasse pas 3 820 € (191 x 20) soit 318,33 € par mois.

A savoir : Lorsque les recettes locatives ne dépassent pas 72 600 € ou que c'est la 1^{re} ou la 2^e année que vos recettes annuelles dépassent ce plafond, le régime micro-BIC (micro-entreprise) s'applique. Le bénéfice imposable est égal aux recettes diminuées d'un abattement forfaitaire pour frais de 50 %.

Au delà de ce plafond, c'est le régime dit « de bé-

néfice réel » qui s'applique. Vous devez déterminer votre revenu net imposable en déduisant les frais et charges de vos revenus.

Textes de référence

- BIC - Exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence principale du bailleur consentie à un prix raisonnable
- Article 35 bis du Code général des impôts

Ce qui change au 1^{er} mars 2021

Publié le 05 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Illustration 1Crédits : © Dila

Chômage partiel, plateforme « 1 jeune, 1 solution », prime exceptionnelle pour les travailleurs précaires, aide à l'embauche de personnes

handicapés, tarifs du gaz, étiquette énergie, prix du tabac, prolongation des tickets restaurant, coup de pouce vélo... Retrouvez une sélection des nouveautés de mars 2021.

Chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle qui devait évoluer à compter du 1^{er} mars 2021 est prolongé dans les conditions actuelles jusqu'au 31 mars 2021.

Chômage partiel : ce qui change en 2021

Plateforme 1 jeune, 1 solution

À partir du 1^{er} mars 2021, 30 000 propositions de stages viennent rejoindre les 100 000 offres d'emploi déjà recensées sur la plateforme et réparties sur l'ensemble du territoire.

Emploi des jeunes : renforcement de la plateforme 1 jeune, 1 solution

Prime exceptionnelle pour les salariés précaires

Initialement prévue jusqu'en février 2021, l'aide aux salariés précaires qui enchaînent contrats courts et périodes de chômage est prolongée pour les mois de mars, avril et mai 2021. Cette aide garantit un revenu minimum de 900 € mensuels pour les mois de novembre 2020 à mai 2021.

Travailleurs précaires : la prime exceptionnelle est prolongée de 3 mois

Aide à l'embauche des travailleurs handicapés

Initialement prévue pour des recrutements effectués jusqu'au 28 février 2021, cette mesure est prolongée de 4 mois supplémentaires. Ainsi, pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021, une aide est accordée aux employeurs qui recrutent des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). L'aide à l'embauche des travailleurs handicapés est prolongée

Gaz

Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 5,7 % en moyenne au 1^{er} mars 2021 par rapport au barème applicable depuis le 1^{er} février 2021.

Tarifs réglementés du gaz : + 5,7 % au 1^{er} mars 2021

Étiquette énergie

Pour continuer à vous orienter vers les produits plus économes en énergie et permettre une compréhension plus aisée de la classe d'efficacité énergétique de certains produits, l'étiquette énergie évolue à partir du 1^{er} mars 2021.

Appareils électroménagers : l'étiquette énergie évolue au 1^{er} mars 2021

Prix du tabac

À partir du 1^{er} mars 2021, les prix de certains tabacs évoluent, comme le prévoit un arrêté portant sur les prix de vente au détail des cigarettes, cigarillos, cigares et tabacs à rouler publié au Journal officiel le 10 février 2021.

Cigarettes et tabac à rouler : quels changements de prix au 1^{er} mars 2021 ?

Prolongation des tickets restaurant

Vos titres-restaurant 2020, qui arrivent à échéance fin février 2021, restent utilisables en mars et jusqu'au 31 août 2021.

Vos tickets restaurant 2020 sont utilisables jusqu'au 31 août 2021

Coup de pouce vélo

Le dispositif Coup de pouce vélo prendra fin le 31 mars 2021. C'est le moment de remettre en marche votre vieux vélo pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice et de reprendre confiance en vous à bicyclette. Le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour sa réparation ainsi que des conseils pour votre remise en selle.

Proche en fin de vie et congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale permet au salarié d'assister un proche gravement malade. Ce congé

n'est en principe pas rémunéré par l'employeur, mais l'Assurance Maladie peut verser une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie pendant 21 jours au cours de ce congé.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CONGÉ ?

Tout salarié (hors Mayotte) peut bénéficier du congé de solidarité familiale pour assister un proche qui souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou qui est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause.

Un travailleur indépendant qui se trouve dans la même situation et qui doit cesser son activité peut également prendre ce congé et se voir verser l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Ce proche peut être :

- un ascendant (père, mère...) ou un descendant (enfant, petit-enfant...);
- un frère ou une sœur ;
- une personne vivant à votre domicile (conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS...);
- une personne vous ayant désigné comme personne de confiance.

Pour information, le congé de solidarité familiale remplace, depuis 2003, le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie. Ce congé n'est pas ouvert aux travailleurs indépendants.

Comment désigner une personne de confiance ?

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions (article L. 1111-6 du code de la santé publique).

QUELLE EST LA DURÉE DU CONGÉ ?

Le congé de solidarité familiale est accordé pour une durée de 3 mois renouvelable une fois, soit une durée maximale de 6 mois. Il prend fin :

- soit au terme de cette période de 3 ou 6 mois ;
- soit dans les 3 jours suivant le décès de la personne accompagnée ;
- soit à une date antérieure.

Dans tous les cas, pensez à informer votre employeur de la date prévisible de votre retour au moins trois jours avant.

À noter : Le congé de solidarité familiale ne peut être ni reporté ni refusé par votre employeur. Il peut être transformé en période d'activité à temps partiel avec son accord ; pendant toute la durée de votre congé de solidarité familiale, votre contrat de travail est suspendu et vous n'êtes, en principe, pas rémunéré par votre employeur. Vous pouvez cependant percevoir, sur une période qui ne peut excéder 21 jours, l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

Adressez à votre employeur, au moins 15 jours avant le début du congé de solidarité familiale, une lettre recommandée avec avis de réception, ou remise contre récépissé, l'informant de votre volonté de bénéficier de ce congé.

Vous devez également lui adresser un certificat médical, établi par le médecin traitant de la personne que vous souhaitez assister, attestant que cette personne souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.

À noter qu'aucune démarche particulière n'est à effectuer auprès de votre caisse d'Assurance Maladie.

QUELLE PROTECTION SOCIALE PENDANT LE CONGÉ ?

Pendant toute la durée de votre congé de solidarité familiale et à l'issue de ce congé*, vous bénéficiez du maintien de vos droits :

- au remboursement de vos soins en cas de maladie et de maternité ;
- au versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, de congé maternité ou paternité, et des prestations des assurances invalidité et décès.

* que ce soit lors de la reprise de votre travail, ou en cas de non reprise en raison d'un arrêt de travail pour maladie, d'un congé maternité ou paternité, ou lors de la reprise du travail à l'issue de cet arrêt de travail ou de ce congé.

L'Assurance Maladie peut verser une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie pendant 21 jours au cours de ce congé.

Source : ameli.fr 02 janvier 2021

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

LANCEMENT DU « SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS » 10 000 jeunes pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels

Suite Page Une - Source : publié le 03.03.21

Communiqués de presse de Brigitte Bourguignon Communiqués et dossiers de presse

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, et Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, ont lancé, mercredi 3 mars, la mobilisation du « Service Civique Solidarité Seniors ». Il s'agit de répondre au double enjeux de l'isolement des jeunes et des aînés en créant une solidarité intergénérationnelle.

Face aux nombreuses demandes de jeunes (3 pour 1 place), le gouvernement lance 10 000 missions de Service Civique pour accompagner 300 000 personnes isolées d'ici les trois prochaines années. 2 000 jeunes seront présents dès ce premier semestre auprès de 45 000 personnes âgées isolées. Ce dispositif sera déployé dans toutes les régions métropolitaines ainsi qu'à la Réunion.

Pour Brigitte BOURGUIGNON : « Le volontariat de jeunes en Service Civique auprès de personnes âgées contribue à renforcer les liens entre les générations et ainsi lutter contre l'âgisme, ces représentations sociales et culturelles bien souvent erronées de la vieillesse. Face à la crise sanitaire, c'est un atout précieux en relief des situations de rupture de lien social et d'isolement, notamment concernant les personnes âgées. L'initiative Service Civique Solidarité Seniors nous prouve que la solidarité intergénérationnelle est bien vivante et renforcée en cette période de crise sanitaire mais aussi que les jeunes vont pouvoir s'investir dans la durée auprès des personnes âgées. C'est le but que nous poursuivons dans la durée avec l'ouverture de 10 000 places de Service Civique auprès de nos aînés. »

Pour Sarah EL HAÏRY : « La crise sanitaire a mis en relief des situations de rupture de lien social et d'isolement, notamment concernant les personnes âgées. L'initiative Service Civique Solidarité Seniors nous prouve que la solidarité intergénérationnelle est bien vivante et renforcée en cette période de crise sanitaire mais aussi que les jeunes vont pouvoir s'investir dans la durée auprès des personnes âgées. C'est le but que nous poursuivons dans la durée avec l'ouverture de 10 000 places de Service Civique auprès de nos aînés. »

Cet objectif doit répondre aux besoins de demain :

900 000 seniors souffrent de solitude, selon une étude de l'institut CSA. Ce chiffre est en augmentation constante avec le vieillissement de la population. Ces missions permettent à 99% de ces personnes âgées d'avoir un meilleur moral et de se sentir plus en forme.

Ce projet est né sous l'impulsion d'Unis-Cité et de son partenaire Malakoff Humanis. Il est soutenu par tout un ensemble d'acteurs ayant une certaine expérience du Service Civique dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées comme les Petits Frères des Pauvres, Croix Rouge, Groupe SOS, Uniopss, UNCCAS, AHPH, la Ligue de l'Enseignement, l'UFCV, Familles Rurales, Siel Bleu, AMRF etc.

Service Civique Solidarité Seniors proposera aux structures, celles recevant déjà des jeunes en Service Civique ou celles n'ayant pas encore mis en place le Service Civique, plusieurs moyens d'accompagnement et de suivi pour assurer son efficacité :

- Un soutien administratif et juridique
- Un soutien à la mobilisation et au recrutement des jeunes
- Une prise en charge financière de 50% de la prestation de subsistance mensuelle de 107,58 € due par les structures d'accueil au jeune pour toutes les nouvelles missions proposées, et de 100% pour l'accueil de jeunes au profil « éloigné » (jeunes en situation de handicap, jeunes décrocheurs, jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville), en complément des indemnités mensuelles qui sont prises en charge par l'État
- Le financement intégral d'un « socle qualité commun » pour toutes les structures qui se lanceront dans le Service Civique Solidarité Seniors (formations, échanges de pratiques et accompagnement collectif des jeunes dans la découverte des métiers et formations du secteur) ;
- Des outils et un dispositif d'évaluation pour mesurer l'impact de la mobilisation.

Selon l'Agence du Service Civique, ces missions ont déjà été recommandées par 94% des jeunes ayant participé à un Service Civique et les personnes âgées ayant bénéficiées de l'expérience la trouvent enrichissante. **Service Civique Solidarité Seniors va donc permettre de créer du lien social entre deux tranches d'âges ayant des besoins spécifiques : les jeunes et les seniors.** Elles permettent aux jeunes volontaires mobilisés à la fois de main-

tenir un lien social avec les bénéficiaires, d'identifier les besoins auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse (cours, livraison de repas ou de médicaments), de soutenir des équipes de professionnels pendant les crises mais aussi d'effectuer des animations collectives (jeux, numérique ludique, recueil d'expériences de vie, ateliers bien-être/détente, etc.). Selon Michel, 71 ans, résidant à Lens, « Ce qu'ils font pour nous ces jeunes-là, ça vaut tout l'or du monde. Quand ils viennent, on papote, on sort, on fait de l'informatique... Quand ils ont 5 minutes de retard, je commence à tourner en rond ».

Les élections départementales et régionales 2021 sont reportées en juin

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021. Des mesures spécifiques seront mises en place. La loi portant ce report est parue au Journal officiel le 23 février 2021.

Report des élections

La loi reporte de mars à juin 2021 les élections pour le renouvellement :

- des conseils départementaux ;
- des conseils régionaux ;
- des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Un décret de convocation des électeurs à paraître doit préciser les dates des scrutins qui ont été annoncées pour les 13 et 20 juin prochains.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction qui avaient été élus en mars 2015 sont prolongés jusqu'à juin 2021.

Un rapport du gouvernement sur l'état de l'épidémie de covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales les précédant sera remis au Parlement au plus tard, le 1er avril 2021. Ce rapport sera établi sur la base d'une analyse de comité de scientifiques.

A noter : La collectivité européenne d'Alsace disposera de 3 mois de délai après les élections départe-

mentales pour fixer son siège et de 6 mois après ces mêmes élections pour adopter les conditions d'emploi de ses personnels.

Dispositions pour les scrutins

Pour ces scrutins, des aménagements sont prévus :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- une même machine à voter pourra être utilisée pour les élections régionales et départementales ;
- une même personne pourra présider le bureau de vote pour les élections régionales et les élections départementales et une même personne pourra faire fonction de secrétaire des deux bureaux dès lors qu'ils seront situés au même endroit ;
- l'État devra fournir aux communes pour chaque bureau de vote les équipements de protection sanitaire adaptés (masques...).

Campagne électorale

La campagne électorale fait l'objet de mesures particulières :

- sa durée est portée à 19 jours (au lieu de 12 habituellement) ;
- le plafond des dépenses de propagande est majoré de 20 % ;
- les candidats peuvent mettre en place un numéro d'appel gratuit, permettant aux électeurs de se renseigner sur leurs programmes ;
- une communication sur les élections, le rôle et le fonctionnement des conseils à élire sera diffusée sur les chaînes du service public ;
- les instituts de sondage devront communiquer leurs marges d'erreur.

A savoir : Le texte de loi reprend les principales préconisations du rapport remis au Premier ministre par Jean-Louis Debré le 13 novembre 2020 .

Textes de référence : • Loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique • Décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants
Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Publié le 23 février 2021



ENGAGÉS
POUR TOUS
CEUX QUI
S'ENGAGENT

Protéger toutes vos vies engagées

Mathieu ne fait rien à moitié.

Militaire fan de son métier,
papa fou de ses enfants,
haltérophile fier de ses arrachés,
il a les épaules assez larges
pour tout porter.

À nous de bien le protéger.

Suivez-nous sur tego.fr



Tégo • Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - SIRET 850 564 402 00012 - APE 9499Z - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. - A20C245 - CNRM - © José Nicolas - iStock Unsplash (Kelli McClintock)

ACTUALITES SANTE – FORME

CE QUE VEULENT NOS AINÉS POUR LE DÎNER

Une étude menée par l'Institut Nutrition & le CREDOC

Résultats de l'enquête « Ce que veulent nos aînés pour le dîner »

Le repas du soir tient une place importante dans la vie des personnes âgées résidant en EHPAD. Il marque la fin de la journée et représente une source de plaisir tant sur le plan organoleptique que sur celui de la convivialité. Pour une partie des résidents, l'importance du repas du soir renvoie également à son aspect roboratif et à la satisfaction de ne manquer de rien au dîner. La prise alimentaire en salle à manger participe au bien-être général de la personne âgée et à son équilibre, associant le plaisir, le maintien du lien social et de l'autonomie. Sa perception varie en fonction de divers éléments comme le montre notre étude.

UN CONSTAT PREOCCUPANT

Plus de 3/4 des aînés viennent au dîner par obligation ou habitude...



L'étude met en évidence que seul un quart des résidents en EHPAD déclare manger par plaisir lors du dîner en institution, la moitié des résidents viennent au repas du soir par habitude, et un quart dit manger par obligation le soir. Une étude de la Fondation Korian¹ a quant à elle montré qu'à domicile, seul 7% dînent par obligation, plus de la moitié mange par habitude et un tiers mange par plaisir. L'ancienneté de résidence dans l'établissement n'influence pas l'intérêt porté au repas du soir.

Un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis des composantes du dîner



En approfondissant l'enquête sur les perceptions de chacun, il apparaît que si la motivation pour la prise alimentaire du soir n'est pas palpable, le niveau de satisfaction demeure élevé quant aux composantes du dîner.

Dans les EHPADs enquêtés, 76% des résidents déclarent être satisfaits ou très satisfaits d'au moins 3 des 4 des composantes du dîner - en particulier de l'entrée et du dessert.

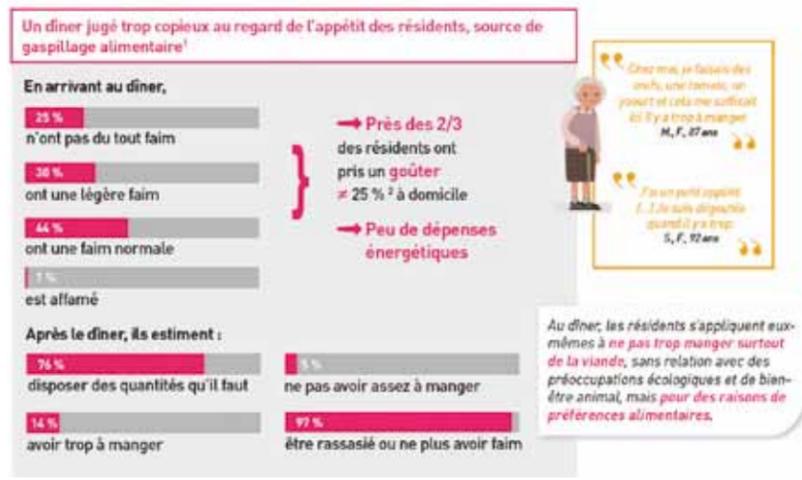
Afin d'améliorer la qualité de vie des résidents, les institutions publiques recommandent un aménagement de l'espace dédié au repas qui favorise la convivialité. Sur l'ensemble des questions relatives à la salle à manger, les avis sont globalement très favorables et aucun élément ne constitue de véritable frein au déroulement du dîner.

En parallèle, les résidents témoignent de beaucoup d'attention à l'égard du personnel qui contribue considérablement à améliorer leur bien-être au dîner en leur apportant de l'aide.

Le personnel de service est très gentil, mais je les plains. » F, 85 ans

POURTANT, LE DINER RESTE CRITIQUE DANS PLUSIEURS DE SES DIMENSIONS

Un dîner jugé trop copieux au regard de l'appétit des résidents



L'adéquation se fait difficilement entre le petit appétit des résidents et la structure d'un repas conforme au GEM-RCN.

Le manque d'appétit le soir peut s'expliquer par une prise du goûter rapprochée du dîner, vers 16h, soit près de 2h seulement avant le début du dîner. Il résulte également de la faible activité physique des résidents.

Le gaspillage alimentaire en EHPAD est estimé à 170g/repas contre 115 g/repas tous types d'établissements de restauration collective confondus². 170 g/repas : le gaspillage alimentaire en EHPAD (source : Ademe, 2018)

Par ailleurs, une partie des résidents porte une attention particulière à ne pas trop manger le soir en lien avec leur état de santé ou l'attention qu'ils portent à la préparation de leur sommeil jugé plus difficile en cas de trop grands apports énergétiques le soir.

S'il arrive à une minorité de résidents d'avoir faim au cours de la nuit, les solutions trouvées pour contrer la faim sont généralement personnelles :

« Je garde mon goûter (compote, madeleine) pour le soir. » F, 80 ans

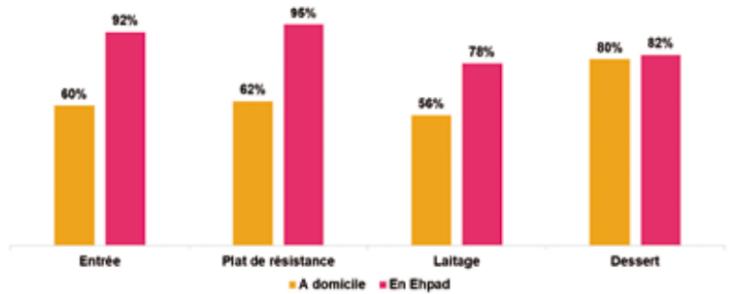
« Des fois à 2h du matin, je ne dors pas et je grignote un biscuit sec sucré. » F, 98 ans

Les quantités proposées au dîner ne s'inscrivent pas dans la structuration du dîner que prenaient généralement les résidents à leur domicile³. (3 Institut du Bien vieillir Korian, enquête nutrition à domicile, 2016)

La proportion de résidents entamant les aliments proposés au dîner est plus importante en EHPAD qu'à domicile, pour les composantes du repas : entrée, plat de résistance, laitage. Le dessert qui est entamé de la même façon (82% contre 80% respectivement).



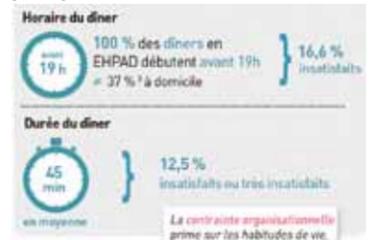
Proportion de personnes ayant entamé au moins un élément en entrée, plat de résistance, laitage ou dessert parmi ceux vivant à leur domicile ou en EHPAD. Base 605 personnes âgées à domicile et 94 résident d'EHPAD



Pour les laitages, le fromage à pâte molle est préféré aux yaourts dont la diffusion commença seulement dans les années 70 avec le développement des grandes surfaces, bien après l'entrée des résidents dans la vie adulte (premier choix chez 38/96, et second choix chez 15/96 résidents interrogés).

Quant aux desserts, fruits frais ou cuits et pâtisseries font jeu égal en termes de préférence dans l'idéal parmi les résidents.

Le bien-être de la personne âgée se solde trop souvent par un dîner précipité



Comparé aux pratiques antérieures des résidents à leur domicile, les repas du soir en EHPAD sont pris plus tôt, principal élément d'insatisfaction (16,6%).



Plus de 75 ans ? Vous pouvez aussi vous faire vacciner contre le Covid-19 par votre médecin

Le 5 mars 2021 à 12h24

Le saviez-vous ? Le vaccin d'AstraZeneca n'est pas réservé qu'aux plus de 50 ans présentant une comorbidité, les plus de 75 ans aussi peuvent passer par un cabinet de ville si cela est plus simple pour eux. Explications.



La campagne de vaccination des plus de 75 ans, tranche d'âge prioritaire dans le calendrier mis en œuvre par les autorités de santé, a débuté début janvier avec l'arrivée en France des premières doses de

vaccins dits à ARN messager des laboratoires Pfizer et Moderna. Depuis cette date, les seniors sont invités à prendre rendez-vous via le site sante.fr ou Doc-tolib (entre autres) pour aller se faire vacciner dans un centre dédié, les contraintes de conservation ne permettant pas une vaccination en cabinet avec ces produits.

Mais les choses changent depuis l'arrivée du 3e vaccin, celui de la firme britannique AstraZeneca. Initialement orienté vers les 50/64 ans avec comorbidités, il s'est ouvert aux plus de 65 ans (toujours avec comorbidités) et est désormais aussi élargi à tous les plus de 75 ans. 5,5 millions de personnes sont concernées (hors EHPAD).

Cela signifie que si vous rencontrez des difficultés à obtenir un rendez-vous de vaccination, que le délai est long ou la distance avec le centre de vaccination importante, vous pouvez tout à fait vous rapprocher de votre médecin traitant. En effet, la Haute autorité de santé (HAS), dans son avis du 1er mars 2021 autorise les médecins à proposer la vaccination (avec le produit d'AstraZeneca donc) à leurs patients âgés de 75 ans et plus.

Ce vaccin était initialement réservé aux plus «jeunes» des seniors en raison de données jugées insuffi-

santes concernant son efficacité chez les plus de 65 ans. Mais la HAS a récemment revu sa copie, suite à la publication de plusieurs études montrant que le vaccin d'AstraZeneca protège aussi bien les seniors du Covid-19 que ceux à ARN messager. Avec lui, les formes graves de Covid-19 diminuent de 94 % quatre semaines après l'administration de la première dose et le risque d'hospitalisation chute de 81 % chez les plus de 80 ans.

Les gestes barrières sont toujours nécessaires !



Selon une étude récente (1), 1 personne sur 5 pense qu'on peut arrêter de suivre les gestes barrières après

la 1re dose de vaccin contre la Covid-19. 1 personne sur 4 pense qu'une fois vaccinée, il n'est plus utile de porter un masque en présence de ses proches. Et cette croyance augmente chez les plus de 50 ans :



ACTUALITES SANTE – FORME (suite)

plus de 1 personne sur 2 (59 %) pense qu'il ne faut plus continuer à porter de masque et 2 personnes sur 3 (67 %) pensent qu'il ne faut plus continuer à limiter ses contacts quand on est vacciné.

Que l'on soit en bonne santé, malade, jeune, âgé, vacciné contre la Covid-19... pour tout le monde, il est recommandé d'appliquer encore les gestes barrières et de s'isoler si besoin.

Actuellement, on ignore si une personne vaccinée peut ou non transmettre le virus à quelqu'un d'autre. Des études scientifiques sont en cours pour essayer de répondre à cette question. En attendant, il est nécessaire de continuer à appliquer les gestes barrières et de s'isoler si nécessaire, même après la 1^{re} dose et la 2^e dose de vaccin.

L'isolement

Il est nécessaire de respecter une certaine période d'isolement en surveillant son état de santé et en respectant les gestes barrières et notamment :

- si on est testé positif à la Covid-19 ;
- si on est en attente d'être dépisté car on présente les symptômes de la maladie ;
- si on est en attente d'être dépisté car on est identifié comme une personne ayant été en contact avec un malade.

L'isolement peut être difficile à vivre, mais il est la solution indispensable pour se protéger et protéger les autres et ainsi contribuer à stopper l'épidémie. Pour les personnes ayant des symptômes évocateurs de la Covid-19 et qui ne peuvent pas télétravailler, elles peuvent demander un arrêt de travail sur le site declare.ameli.fr avant de passer un test. Dans tous les cas, un certain nombre de mesures doivent être respectées pendant la période d'isolement.

Les gestes barrières : définition

Au quotidien, il existe des gestes barrières simples à adopter pour se protéger et protéger les autres :

Lire la transcription textuelle de l'infographie

(1) Étude de Harris interactive menée pour le ministère des Solidarités et de la Santé, réalisée en ligne auprès de 1 014 Français de 18 ans et plus, méthodologie des quotas, février 2021.

« Tenir ensemble » : une vidéo pour rappeler l'importance des gestes barrière

Le gouvernement a lancé le 7 février la campagne vidéo « Tenir ensemble », qui rend hommage à la mobilisation des Français face à l'épidémie et les invite à poursuivre l'effort collectif. Le film met en avant le fait que les gestes barrière sont incontournables dans la lutte contre l'épidémie, et que chaque geste, même minime, peut sauver des vies.

Source : amelii.fr - 09 février 2021

Qui peut se faire vacciner contre la Covid-19 par son médecin traitant ?

La stratégie vaccinale s'accélère. En effet, depuis le 2 mars, les médecins volontaires peuvent vacciner dans leur cabinet libéral leurs patients âgés de 65 à 74 ans inclus atteints de certaines maladies (« co-

morbidités ») avec le vaccin AstraZeneca. Cette catégorie de la population s'ajoute à celle des patients âgés de 50 à 64 ans inclus présentant des comorbidités qui, depuis le 25 février 2021, ont la possibilité de se faire vacciner.

L'élargissement des indications du vaccin AstraZeneca chez les plus de 65 ans s'appuie sur une recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) publiée le 1^{er} mars dernier. Le point sur cette nouvelle étape importante de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Qui peut se faire vacciner en cabinet de ville ?

Les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) volontaires peuvent vacciner certains de leurs patients dans leur cabinet avec le vaccin AstraZeneca. Il s'agit des personnes âgées de 50 à 74 ans inclus souffrant de comorbidités (obésité, diabète, etc.) définies par la HAS pour lesquelles le risque d'hospitalisation ou de décès en cas de Covid-19 est élevé. Les médecins peuvent, dans un second temps, proposer la vaccination avec le vaccin AstraZeneca à tous leurs patients âgés de 75 ans et plus.

Consulter la liste des comorbidités ouvrant droit à la vaccination pour les personnes de 50 à 74 ans inclus sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé. Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances.

Comment se faire vacciner par son médecin ?

Chaque médecin volontaire dresse la liste de ses patients pouvant bénéficier du vaccin AstraZeneca afin de leur proposer de fixer un rendez-vous pour réaliser la vaccination. En raison d'une demande très importante et d'un nombre limité de doses distribuées par médecin, il est actuellement difficile de prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Dans un premier temps, cette démarche reste à l'initiative des médecins traitants ou spécialistes.

Important : si un patient ne peut pas se rendre au rendez-vous de vaccination, il est impératif de prévenir en avance le médecin ou son secrétariat pour ne pas risquer de perdre la dose de vaccin. En effet, le vaccin AstraZeneca devant être administré dans les 48 heures après ouverture du flacon, et conservé dans un réfrigérateur entre 2 et 8 degrés, les plages de vaccination sont organisées par le médecin.

Quand recevoir la seconde dose du vaccin AstraZeneca ?

La HAS recommande de privilégier un intervalle de 9 à 12 semaines entre l'administration des deux doses du vaccin AstraZeneca. En cas de retard à l'injection de la seconde dose, la vaccination peut reprendre quel que soit le retard. La HAS rappelle qu'une seconde dose doit absolument être administrée pour éviter de contracter les formes graves de la Covid-19.

Même vacciné, les gestes barrières sont nécessaires

Il faut continuer à s'isoler en cas de test positif à la Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou dès l'apparition de symptômes. Les gestes barrières sont toujours à appliquer scrupuleusement.

Le port du masque reste toujours recommandé, y compris pour les personnes vaccinées.

Les études actuelles sur les vaccins contre la Covid-19 ne permettent pas de savoir si les vaccins réduisent la contagiosité, c'est-à-dire si une personne vaccinée transmet ou non le virus.

Source : amelii.fr 03 mars 2021

UNE REALITE A NE PAS IGNORER

La vie continue et il nous faut aller de l'avant. Et si notre vie est suspendue aux différents taux d'incidence et aux tensions des services de réanimation, cela n'efface pas les tracas du quotidien. Malheureusement et bien au contraire !

Bon nombre d'affections peuvent détériorer par leurs symptômes, notre vie de relation telles que :

- Les fuites urinaires
- et une affection cutanée : la rosacée (dans le prochain numéro)

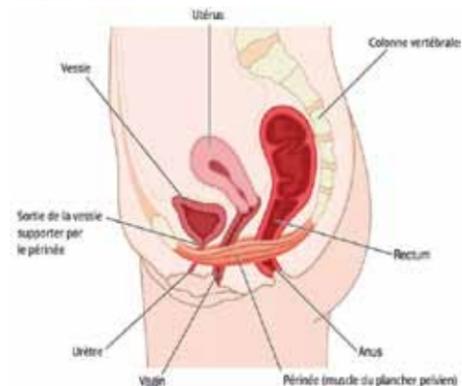
Les Fuites Urinaires

Sujet tabou, s'il en est ! Mais qui touche un grand nombre de femmes comme l'atteste un sondage effectué en 2019 par une marque de protection hygiénique : « sondage Always Discreet -oct 2019 : sur 1000 femmes françaises représentatives de la population féminine 20 % des femmes de moins de 30 ans, 28 % des femmes âgées de 35 à 49ans et 35 % des femmes de plus de 50 ans déclarent avoir eu des fuites urinaires ».

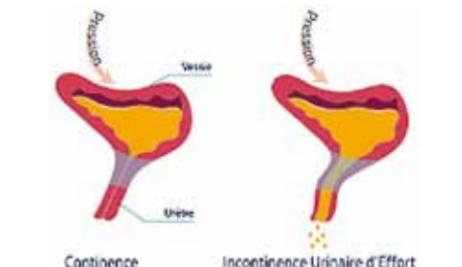
La fuite urinaire qu'est-ce que c'est ? perte involontaire d'une petite quantité d'urine en raison d'une pression accrue dans l'abdomen à l'occasion d'un effort physique, un accès de toux, un éternuement, un éclat de rire, ce qui entraîne une élévation de pression dans la vessie. Cette fuite survient à cause d'un affaiblissement du périnée, plancher musculaire pelvien sur lequel repose la vessie.

C'est donc un symptôme et non une maladie

Un schéma montre la position des organes pelviens chez la femme



On comprend bien que l'affaiblissement ou le relâchement du périnée (plancher pelvien) contribue à faciliter une fuite urinaire en cas d'hyper pression intra-abdominale



Dans d'autres circonstances, ce n'est pas totalement en raison d'un effort provoquant une hyperpression intra-abdominale que l'on assiste à une fuite ; il s'agit de la situation où la personne ne peut arriver aux toilettes alors qu'elle présente une envie subite d'uriner : il s'agit là d'une hyperactivité vésicale avec des contractions inappropriées du muscle vésical. Les fuites urinaires additionnent souvent les deux causes notamment chez les personnes stressées.

Quels sont les facteurs de risque ?

- l'âge n'est pas prépondérant
- la ménopause entraîne des perturbations hormonales qui contribuent au relâchement musculaire
- les accouchements par voie naturelle surtout s'ils ont été nombreux et traumatiques (forceps), poids élevé de l'enfant à la naissance surtout si la délivrance n'a pas été suivie de rééducation périnéale en post partum.
- Toute toux chronique sera explorée et devra faire l'objet d'un interrogatoire orienté. Le médecin doit également s'interroger sur le tabou social de l'incontinence d'urine.

Mais il ne faut surtout pas négliger les mauvaises habitudes hygiéno-diététiques et sociales de nos compagnes. On peut en compter plusieurs qui ne

sont pas qu'anecdotiques :

- ne pas être à l'aise pour uriner : c'est le B.A. ba, mais souvent les filles et les femmes n'aiment pas, à juste titre, les toilettes sales. Partant elles ne s'assoient pas et provoquent par une position acrobatique une hyperpression sur la vessie, un relâchement incomplet qui empêche la vidange complète de leur vessie.

- La rétention volontaire d'aller uriner en raison d'un contexte stressant comme le risque d'être observée dans les toilettes des filles au collège ou au lycée ou parce que la réunion professionnelle ne doit surtout pas être interrompue. La vessie a une capacité moyenne de 450 à 500 cc. On doit la vider en principe toutes les 4 heures. Contraindre la vessie à se distendre provoque à la longue la réduction de la force de rétention des sphincters qui finissent par lâcher.

- Boire beaucoup après 17 heures peut entraîner des fuites nocturnes

- Le champagne et le vin blanc sont irritants pour la vessie, pour être honnête le jus de tomate et d'agrumes aussi. Il vaut mieux ne pas en abuser.

- Que dire du café et du thé ; Il vaut mieux en limiter l'usage.

- Le tabac est un sévère irritant de la vessie. Le tabac est la cause de la plupart des cancers de vessie.

- Le sport intensif comme le jogging, le volley, le trampoline, le cyclisme voire l'équitation doivent se pratiquer vesse vide ou permettre de s'arrêter pour uriner à l'aise.

- Le surpoids est souvent rencontré au cours des fuites urinaires.

- La constipation chronique.

Toutes ces situations doivent être connues et surtout s'il survient des « accidents », des fuites, il faut impérativement en parler à son médecin qui saura orienter la patiente vers le praticien le plus compétent car il existe de nombreux traitements.

Le plus souvent on aura recours à la rééducation sphinctérienne et du périnée, ou bien à des traitements médicaux. Ce ne sera que face à l'échec de ceux-ci que l'on proposera la chirurgie. Mais cela est une autre histoire.

Docteur Dominique ROUX

Sources pour la rédaction de cet article :
symptômes et bilan de l'incontinence urinaire, amelii.fr
incontinence urinaire sur Doctissimo.fr
article de snté. [Journal des femmes.fr](http://JournalDesFemmes.fr) du 05/08/20 par A. Gerard
incontinence urinaire à l'effort par l'Association des Urologues du Canada in gmfi.ca

La stratégie vaccinale et la liste des publics prioritaires

publié le 04.12.20

La stratégie vaccinale, arrêtée par le ministre des Solidarités et de la Santé, vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de l'arrivée progressive des doses de vaccins.

La stratégie vaccinale mise en place doit nous permettre de remplir trois objectifs de santé publique :

1. Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
2. Protéger les soignants et le système de soins
3. Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination

Elle repose sur trois principes :

Non obligatoire - Gratuité - Haute sécurité

Une priorisation des publics

Cette liste suit les recommandations vaccinales émises par la Haute autorité de santé dans ses avis du 27 novembre 2020 et du 2 février 2021.

L'âge de la personne est le facteur de risque de développer une forme grave de Covid-19 le plus important, la Haute autorité de santé a donc recommandé de prioriser les populations cibles vaccinales en fonction de différentes classes d'âge et selon les facteurs d'exposition au virus (ex : vie en collectivité, professionnels du secteur de la santé...).

Par ailleurs, à tranche d'âge égale, les personnes souffrant de comorbidités associées à un risque de développer une forme grave de Covid-19 doivent être vaccinées en premier.

Pour rappel, les vaccins disponibles à cette date n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les personnes de moins de 18 ans (Moderna et AstraZeneca) ou pour les personnes de moins de 16 ans (Pfizer-BioNTech).

La Haute autorité de santé recommande les vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech et Moderna) préférentiellement aux personnes de plus de 75 ans.

Les personnes concernées par la vaccination sont les suivantes :

L'ensemble des personnes de 75 ans et plus quel que soit leur lieu de vie ;

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC		* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19	
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 74 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

ACTUALITES SANTE – FORME (suite)

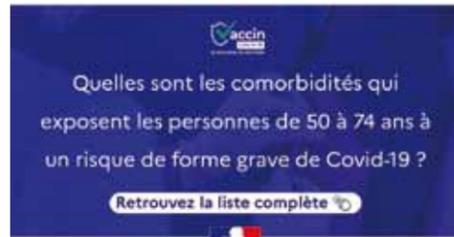
Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;

Les personnes vulnérables à très haut risque. Il s'agit des personnes adultes :

- atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- transplantées d'organes solides,
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
- atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (voir la liste),
- atteintes de trisomie 21.

Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;

Les personnes de 50 à 74 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs des comorbidités listées ci-dessous ;



Le 2 mars 2021, la Haute Autorité de santé a publié une actualisation de la liste des comorbidités associées à un risque de forme grave de Covid-19, à partir d'une revue systématique de la littérature scientifique et des travaux conduits sur ce thème.

- Pathologies cardio-vasculaires :

- hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
 - antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - antécédent de chirurgie cardiaque,
 - insuffisance cardiaque ;
 - antécédents de coronaropathie.
- Diabète de types 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :
- broncho pneumopathie obstructive,
 - insuffisance respiratoire,
 - asthme sévère,

- fibrose pulmonaire,
 - syndrome d'apnées du sommeil,
 - mucoviscidose.
- Insuffisance rénale chronique ;
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne ;
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques :
- maladies du motoneurone,
 - myasthénie grave,
 - sclérose en plaques,
 - maladie de Parkinson,
 - paralysie cérébrale,
 - quadriplégie ou hémiplégié,
 - tumeur maligne primitive cérébrale,
 - maladie cérébelleuse progressive ;
- Troubles psychiatriques ;
- Démence.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) ;
- Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social appartenant aux catégories suivantes :

- l'ensemble des professionnels de santé (...),
- les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux (les personnels employés par l'établissement et les personnels d'entreprises prestataires exerçant en continu au sein de l'établissement),
- les professionnels des résidences services,
- les professionnels des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes atteintes de la Covid-19,
- les professionnels de l'aide à domicile et les salariés du particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (recevant l'APA ou la PCH),
- les prestataires de services et distributeurs de matériel intervenant au domicile des patients,
- les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- les personnels composant les équipes de la station balnéaire, des entreprises de transport sanitaire,
- les étudiants et élèves en santé au contact des patients,
- les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR,
- les professions à «usage de titre» reconnues par diverses lois non codifiées (ostéopathes, chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues),
- les secrétaires médicaux en cabinet de ville et les assistants médicaux.

NOS DÉPARTEMENTS ONT DU TALENT

LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Par Arlette Fontaine

Un peu d'histoire :

Le département de la Loire-Atlantique a été créé en 1790, à partir du démembrement de la Province de Bretagne, au début de la Révolution française, en application du décret du 22 décembre 1789. A sa création en 1790, le département porte le nom de Loire-Inférieure ; il prend son nom actuel de Loire-Atlantique le 9 mars 1957.

Une loi du gouvernement de Vichy du 19 avril 1941 créa des préfectures de région à compétence supra départementale. La Loire-Inférieure ne fut pas intégrée à la région de Rennes (qui correspondait à l'actuelle région Bretagne), mais à celle d'Angers (dont les limites étaient différentes de l'actuelle région des Pays de la Loire). Un autre découpage, celui de la France en «provinces» établit une province de Bretagne en cinq départements, dont les limites auront suscité un arbitrage du maréchal Pétain lui-même, mais qui n'aura guère d'existence effective.

L'ordonnance du général de Gaulle du 10 janvier 1944, créa des «régions administratives», mais celles-ci furent dissoutes après son départ en 1946. Le décret Pflimlin du 30 juin 1955 créa les régions de programme qui avaient pour objectif d'optimiser l'aménagement du territoire.

La création des préfets de région en 1964, des établissements publics régionaux en 1972 et des régions en 1982 entérina ce découpage et lui donna une légitimité. Dans cette même période, l'identité bretonne s'affirma et l'attribution de la Loire-Atlantique aux Pays de la Loire se trouva contestée. En 1972, le conseil général du département la rattacha à la région incluant les cinq départements bretons, en y associant les quatre départements voisins (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée). A l'heure actuelle, il semble qu'un assez grand nombre d'habitants de la Loire-Atlantique souhaite le rattachement à la région Bretagne.

La géographie :

La Loire-Atlantique est un département français, situé dans la région Pays de la Loire. Elle doit son nom à la présence de la Loire, important fleuve qui la traverse, et de l'océan Atlantique, qui borde sa côte, à l'ouest, où l'embouchure de la Loire forme un estuaire. Elle est limitrophe des départements du Morbihan (56), de l'Ille-et-Vilaine (35), du Maine-et-Loire (49), de la Vendée (85).

Le département est traversé par la Loire qui, à partir de Nantes forme un estuaire et se jette dans l'océan au niveau de Saint-Nazaire. La vallée de la Loire est ici appelée Basse-Loire. Le département fait partie du Massif armoricain ; sa géologie est variée (schistes et grès primaires, faluns tertiaires). Le bassin houiller de Basse-Loire s'étend dans l'est du département.

Avec une altitude moyenne de seulement 34 m, la Loire-Atlantique présente la particularité d'être le département le plus plat de France. Le relief est donc globalement très peu marqué. Au nord-est de la Loire, on trouve le Bocage angevin, qui correspond



approximativement aux Pays de Châteaubriant et d'Anceis, et qui fait partie d'une région forestière nationale portant le même nom et qui s'étend également sur les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne. Il s'agit d'un ensemble de plateaux d'altitude voisine de 100 m, le point culminant du département est la colline de la Bretèche, près de Châteaubriant, haute de 116 m, située sur la commune de Fercé.

Au sud du fleuve, vers le pays de Retz, le paysage se caractérise plutôt par une succession de collines atteignant 30 m, tandis qu'au nord-ouest du fleuve, le sillon de Bretagne, une suite de collines, traverse le département.

D'une manière générale, la Loire-Atlantique comporte énormément de zones humides. Elle recèle de nombreux marais, comme la Brière au nord de Saint-Nazaire, les marais salants de Guérande, les marais de Couëron en aval de Nantes, ceux de Goulaine au sud-est et le marais Breton au sud-Ouest. Au sud, le département possède l'un des plus grands lacs de France, le lac de Grand-lieu. Sa très faible profondeur (moins de 2 m), combinée à une pente extrêmement faible rendent sa superficie très variable.

La Loire constitue un élément géographique majeur ; on considère généralement que son estuaire commence en aval de la ville de Nantes, et les variations de niveau liées à l'influence océanique des marées y sont perceptibles. Le Nord du département est traversé d'est en ouest par les vallées de la Chère, du Don et de l'Erdre, de la Chézine, du Gesvres, au sud par celle de la Sèvre Nantaise.

La Loire-Atlantique possède plus de 130 km de côtes le long de l'océan Atlantique de la côte d'Amour au nord de l'estuaire, à la côte de Jade au sud de celui-ci.

Le tourisme

La préfecture de la Loire-Atlantique est NANTES et les sous-préfectures sont CHATEAUBRIANT et SAINT-NAZAIRE.

NANTES

Nantes est la dernière grande ville à s'être développée sur les rives de la Loire avant que le fleuve ne rencontre l'océan Atlantique. Le commerce par voie d'eau a toujours été une source de revenus importante pour la ville. Entre Bretagne et Vendée, la municipalité de Nantes a cherché à mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la ville, devenue «ville d'art et d'histoire».

Dans le centre historique, le Château des ducs de Bretagne est l'attraction majeure, dans un quartier agréable pour la balade, dominé par la prestance de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Autour de la place Royale et ses dimensions travaillées, l'architecture XIXème prédomine, illustrée à merveille par le passage Pommeraye, symbole de modernité. Véritables curiosités de la ville, les machines articulées de l'île de Nantes, tel l'énorme éléphant mécanique, apportent une touche artistique au renouveau urbain nantais, le jardin des plantes, labellisé jardin remarquable, avec sept ha de verdure en plein centre-ville, plus de 10 000 espèces vivantes, 800 mètres carrés de serres et plus de 50 000 fleurs plantées chaque saison. Il figure parmi les quatre grands jardins botaniques de France.

LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE

Le marais salant est un paysage grandiose, façonné par la main de l'homme depuis des siècles. Labellisé «Site remarquable du Goût», les 2 000 ha de marais sont alimentés par les traicts du Croisic et de Mesquer. Protégés pour leur patrimoine écologique, ils se découvrent notamment avec trois structures : Terre de Sel et la Maison des Paludiers à Guérande et le Musée des Marais Salants de Batz-sur-Mer. La saline est le lieu de travail des paludiers qui gère les niveaux d'eau dans les différents bassins pour récolter le fameux sel de Guérande.

Cette zone humide dispose de nombreuses protections réglementaires ou reconnaissances internationales pour sa valeur écologique. Avec un guide naturaliste ou seul, muni de vos jumelles, vous pourrez observer et écouter l'avocette élégante, l'échasse blanche, le chevalier gambette, le héron cendré, l'aigrette garzette et autres limicoles.

LA BAULE

La commune, qui s'est également appelée Escoublac puis Escoublac-la-Baule, acquiert son nom définitif de La Baule-Escoublac le 16 mai 1962, à une époque qui marque la préférence donnée à l'habitat collectif sur le front de mer, où les immeubles ont petit à petit remplacé les villas. La Baule est au XXIème siècle le nom d'usage de la station balnéaire. Située sur le littoral atlantique, elle fait partie de la Côte d'Amour, entre Le Pouliguen et Pornichet. La Baule doit sa renommée à la plage, l'une des plus longues d'Europe. De Pornichet au Pouliguen, elle s'étend sur 9 km et est inscrite au club des plus belles baies du monde. Quant à son image chic, la baie la doit à ses hôtels prestigieux, ses villas historiques et au style de ses activités.

La gastronomie

Salées ou sucrées, nombreuses sont les spécialités nantaises. Gâteau nantais, mâche, berlingots, muscadet, curé nantais, canard de Callans, etc..., la Loire-Atlantique est devenue une excellente destination gastronomique. Vous habitez Nantes ou la Loire-Atlantique et vous ne connaissez pas les spécialités du coin ? C'est parti pour un tour d'horizon des spécialités culinaires de la région. Amateurs de saveurs sucrées, vous trouverez certainement votre bonheur. Des confiseries aux gâteaux, la liste est riche et gourmande.

Le plateau de fruits de mer est un incontournable de la région ; il ne nécessite aucune création de sauce : une bonne mayonnaise maison, et du vinaigre à l'échalote se marieront parfaitement avec les saveurs de vos aliments. Sur table, présentez à vos invités l'indispensable citron ciselé, un bon beurre salé et un panaché de pain de campagne et de pain de seigle. Enfin le dernier détail qui assurera un repas parfait : proposez à vos hôtes de petits rince-doigts, en versant de l'eau chaude citronnée dans de petits bols. Pour accompagner votre plateau : privilégiez un vin blanc sec.

Une recette traditionnelle :

gâteau nantais au rhum et amandes

Ingrédients pour 4 gâteaux : 150g de sucre en poudre ; 125g de beurre demi sel ; 125g d'amandes en poudre ; 3 gros oeufs ; 40g de farine de blé ; 2 c.s. de rhum.

Pour le glaçage : 60g de sucre glace ; 1 c.c. de rhum ; 1 c.c. 1/2 de lait.

Dans un saladier, mélanger le sucre et le beurre mou. Incorporez la poudre d'amandes. Ajoutez les œufs battus un à un puis ajoutez la farine et le rhum. Versez la préparation dans 4 moules à tartelettes beurrées. Pour plus de facilité au démoulage, utilisez des moules amovibles et antiadhésifs.

Faites cuire les gâteaux nantais 20 à 25 mn dans le four préchauffé à 180°C. Laissez bien refroidir les gâteaux avant de les démouler.

Faites le glaçage pour décorer : mélangez le sucre glace avec le lait et le rhum. Badigeonnez les gâteaux nantais de ce mélange.

CLUB LOISIRS ET CONVIVIALITE

PRESIDENT DU CLUB : M. Pierre ZOONEKYND assisté de Mme Katty MÉLASSE



DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS CNRM/IGESA POUR
L'ANNEE 2021, NOUS VOUS PROPOSONS :



MONT-LOUIS/FONT-ROMEU

(Pyrénées-Orientales)

HÔTEL CLUB IGESA

« Les Sorbiers » – La Cabanasse – 66 210 Mont-Louis
Tél. : 04.68.04.20.97

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, Mont-Louis est l'endroit rêvé
pour des vacances toniques et récréatives.

Au cœur des Pyrénées et au confluent des vallées de l'Aude, de la Têt et du
Sègre, le village club vous garantit un séjour inoubliable.

Une multitude d'activités s'offre à vous : randonnées, parapente, canyoning ou
encore escalade. Laissez-vous tenter par la cité du Soleil-Roi.

Inscriptions dès réception du journal

15 chambres doubles ✓ du samedi 19 juin au samedi 26 juin 2021 : 280 €

15 chambres doubles ✓ du samedi 26 juin au samedi 03 juillet 2021 : 280 €

(du samedi 19 juin au samedi 03 juillet 2021 : 560 €)



PUY-SAINT-VINCENT

(Hautes Alpes)

IGESA « Le Clôt du Rouzel »
05290 - PUY-SAINT-VINCENT
Tel. 04.92.23.30.43

Des vacances sportives sous le soleil des Ecrins
Aux portes du Parc National des Ecrins,
le village club jouit d'une situation
idéale pour des vacances toniques
à la montagne dans une nature généreuse

Inscriptions dès réception du journal

15 chambres doubles ✓ du samedi 03 juillet au samedi 10 juillet 2021 : 280 €

15 chambres doubles ✓ du samedi 10 juillet au samedi 17 juillet 2021 : 280 €

(du samedi 03 juillet au samedi 17 juillet 2021 : 560 €)

(Tous les séjours s'entendent prix, par personne, en pension complète (vin ou bière, infusion ou café compris (midi et soir)).
Les frais de transport restent à votre charge

RAPPEL

Vous vous êtes inscrit auprès du Siège de la CNRM à un séjour, dans le cadre de la convention CNRM/IGESA,
pour tout renseignement ou en cas d'annulation, **VOTRE SEUL CONTACT EST LA CNRM.**

Tel. 01 45 50 53 00 du mardi au vendredi de 13H45 à 16H30

**N'hésitez pas à faire adhérer à la CNRM des parents ou des amis. Ils pourront ainsi vous accompagner lors de vos séjours.
Dans ce cas, ils doivent adhérer en qualité de membre actif ou sympathisant, à jour de cotisation.**

COMMENT REGLER LE SOLDE DE VOTRE SEJOUR

Environ cinq semaines avant le début de votre séjour, vous recevrez une facture. Elle sera à régler, 10 jours avant le début de votre séjour,
DIRECTEMENT à l'IGESA. Le règlement ne doit pas transiter par la CNRM.

Utilisez uniquement le bulletin d'inscription ci-après

Pour être traité, chaque dossier, envoyé à la CNRM, doit impérativement comporter

BULLETIN D'INSCRIPTION

Séjour choisi : Dates demandées

DEMANDEUR : Nom * Prénom *
Date de naissance * N° carte d'adhérent *
Adresse *
Code postal * Ville * Tel.*

Adresse e-mail :

Conjoint : Nom Prénom
(époux épouse) Date de naissance

Autre personne : Nom Prénom
Date de naissance N° carte d'adhérent.....
Adresse
Code postal Ville Tel.

Nom de la personne à prévenir en cas d'accident :

Nom, prénom * :

Numéro(s) de téléphone * :

Assurances * : OUI NON
 Pack Top Pack Essentiel (tarification, voir catalogue IGESA)

Nom(s) Prénom(s) de la personne ou des personnes (si la case 'Assurances' est cochée OUI) :

.....

.....

.....

(*) Rubrique obligatoire

Si vous désirez vous inscrire à un séjour, il
vous suffit de compléter le bulletin
d'inscription ci-contre, **et de le retourner à
l'adresse suivant :**

CNRM
Club Loisirs et Convivialité
17, rue de Bourgogne
75007 - PARIS,

en y joignant :

- la photocopie de votre carte d'adhérent,
à jour de votre cotisation 2021 ;

- un acompte forfaitaire de 60 € par
personne et par semaine. Le chèque doit
impérativement être rédigé, à l'ordre de
L'IGESA ou par chèques vacances ;

- 8 timbres à 20 gr (grande vitesse) ;

- et éventuellement, pour les
ressortissants du Ministère de la
Défense, selon votre RABIPP, les
photocopies de votre feuille d'imposition
et de votre titre de pension.

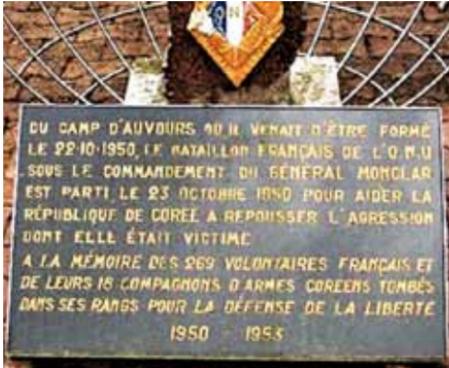
ATTENTION : Ne plus rédiger de chèque
pour les assurances. Le montant de
l'assurance sera intégré dans la facture
globale que vous recevrez de l'IGESA.

(Version février 2021)

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS

Nos associations nous écrivent

Plaque du Bataillon de Corée au Camp d'Auvours (Sarthe)



Remarquable prestation, hors du commun chez nous, qui mérite d'être notée. L'honneur en revient à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Corée du Sud en France :

En effet, les combattants français engagés dans la

guerre de Corée en 1950/53, leurs familles ou descendants se sont vu remettre des masques coréens en protection du COVID-19.

Une première livraison a eu lieu pendant le premier confinement en 2020, une seconde vient d'être faite.

Ce geste simple mais rempli d'émotion, soulève notre admiration et reconnaissance. Le sacrifice de ces soldats volontaires du 1er Bataillon ONU, reste pour le peuple sud-coréen et ses dirigeants un immense honneur.

Loin de donner une leçon d'histoire, nous tenons à noter que ce bataillon fort de 1017 hommes partis du camp d'Auvours (Sarthe) en 1950, paye un lourd tribut à son engagement : 269 français périrent au combat, 18 Coréens tués, engagés aux côtés des Français, 1350 furent blessés (certains plusieurs fois) 12 furent prisonniers et 7 portés disparus.

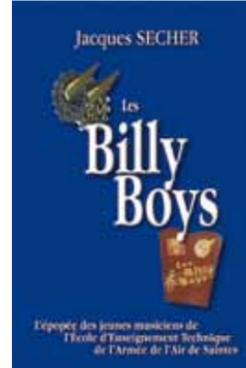
L'ARMV10 sensible à ce geste tenait à souligner l'action menée par son Excellence M. l'Ambassadeur de Corée en France et le remercier au nom de tous les combattants volontaires de ce conflit ainsi

que l'ensemble du peuple coréen pour cette prestation qui mérite d'être citée en exemple !!!

Gilles de COCKBORNE,
Président de l'ARM de l'Aube

LES BILLY BOYS, DE JACQUES SÉCHER

– Publié à compte d'auteur - 362 pages – 23 euros



Ce livre, illustré de nombreuses photos, retrace l'épopée des jeunes musiciens de l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air (EETAA) de Saintes. Son auteur, un de nos fidèles adhérents et ancien de l'EETAA, raconte l'histoire d'un groupe de co-

pains qui a vécu une aventure extraordinaire. Au fil des pages, il passe en revue les chefs d'orchestre, les musiciens, les chanteurs, le matériel et les tubes de l'époque. Cet orchestre, fondé par un passionné a survécu à plusieurs promotions grâce à la volonté et l'énergie de son fondateur. Au soir de sa vie et après une carrière bien remplie, il explique comment la musique a rassemblé quelques apprentis mécaniciens de l'armée de l'air et dont le groupe, Les Billy Boys, a marqué la vie de nombreux jeunes gens tout au long de plusieurs générations d'élèves techniques limités a connu un indéniable succès jusqu'à sa dissolution en 1983. L'auteur cherche à retrouver d'anciens musiciens ayant côtoyé les membres de l'orchestre en vue de recueillir informations et souvenirs complémentaires

Pour se procurer cet ouvrage la commande est à adresser à l'auteur : Jacques SÉCHER 5 rue de la Ferme-hameau de la Brosse 78470 - St Laurent des Bois. Prix : 15 euros + 8 euros de frais de port (chèque à l'ordre de l'auteur).

02 – AISNE

Siège social :

M. Robert COUSSEAU
10, place Henri Defente
02870 CREPY - arm02@cnrm.fr

Chers Amis, bonjour,

Les vaccins contre la Covid semblent enfin être disponibles en nombre important, (ce que les instances supérieures nous annoncent début mars), espérons-le. Je ne peux que vous inciter à en profiter. C'est le seul moyen pour nous de retrouver nos familles, nos enfants et petits-enfants, de reprendre une vie sociale suspendue depuis plus d'un an. Si vous n'avez pas internet, inscrivez-vous auprès de votre médecin traitant ou de votre pharmacien sur place ou par téléphone, c'est un acte d'importance vitale. Si vous rencontrez un problème, contactez-moi, je me ferai un devoir de vous assister le plus énergiquement possible. Dans notre département, à ma connaissance, nous ne déplorons aucun décès dû à cette pandémie, c'est la preuve de votre prudence, il faut continuer même après vaccination à appliquer les gestes barrières.

Pour les quelques retardataires n'ayant pas réglé la cotisation 2021 par oubli, il est plus que temps de la faire parvenir à notre trésorier accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre nom pour retour de votre vignette. Le montant est de 30 € par adhérent, 21 € pour les veuves et 5 € pour les épouses (non obligatoire). Continuez à prendre soin de vous.

Amicalement

Votre Président, Luc Goulet

06 – ALPES MARITIMES

Siège social : Ange VOLPI
157, promenade Vincent
Paschetta - 06450 - ST MARTIN
VÉSUBIE - Tél. 07 86 56 11 41
arm06@cnrm.fr

La tempête Alex s'éloigne et notre retour dans nos locaux aussi ! L'adresse du siège reste valable, Ange se chargeant de retirer le courrier à la poste.

Les cotisations sont à régler rapidement, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour de la vignette. La vignette 2022 est disponible pour les adhérents voulant retenir leurs vacances IGESA 2021-2022

CORSE : du lundi 6 septembre (départ port de Nice 13h30) au samedi 18 septembre (départ Bastia 7h30). Le prix du séjour est de 638,00 euros par personne en chambre double hors transport. Forfait pension complète, vin, café compris du 6/09/21 au dîner au 18/09/21 avant le petit déjeuner. Taxe de séjour et pourboire inclus.

Bungalow individuel avec supplément de 113 euros.

Renseignements et inscriptions auprès

de Colette NIEL au 06 /88 /51/89/72 et par mail : philniel@wanadoo.fr

Par courrier en date du 12 février, Monsieur Eric CIOTTI, député des Alpes Maritimes et Président de la Commission des Finances du Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 1000 euros.

Compte tenu des restrictions sanitaires, rien n'est prévu pour le moment. Restez prudent et respectez les gestes barrières pour ensemble vaincre la covid 19.

A bientôt

Le président Jean RICHY

08 – ARDENNES

M Cousseau Robert
10 Place Henri Defente
02870 CREPY
arm08@cnrm.fr 0622396677

Chers Amis, bonjour,

Les vaccins contre la Covid semblent enfin être disponibles en nombre important, (ce que les instances supérieures nous annoncent début mars), espérons-le. Je ne peux que vous inciter à en profiter. C'est le seul moyen pour nous de retrouver nos familles, nos enfants et petits-enfants, de reprendre une vie sociale suspendue depuis plus d'un an. Si vous n'avez pas internet, inscrivez-vous auprès de votre médecin traitant ou de votre pharmacien sur place ou par téléphone, c'est un acte d'importance vitale. Si vous rencontrez un problème, contactez-moi, je me ferai un devoir de vous assister le plus énergiquement possible. Dans notre département, à ma connaissance, nous ne déplorons aucun décès dû à cette pandémie, c'est la preuve de votre prudence, il faut continuer même après vaccination à appliquer les gestes barrières.

Pour les quelques retardataires n'ayant pas réglé la cotisation 2021 par oubli, il est plus que temps de la faire parvenir à notre trésorier accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre nom pour retour de votre vignette. Le montant est de 30 € par adhérent, 21 € pour les veuves et 5 € pour les épouses (non obligatoire). Continuez à prendre soin de vous.

Amicalement

Votre Président, Luc Goulet

10 - AUBE

Siège social : 10, rue de
Wagram -10120 SAINT-ANDRÉ-
LES-VERGERS
Tél. : 03 25 79 21 42
mel : arm10@cnrm.fr et
gisellerre@sfr.fr

Lors de sa dernière réunion, notre Conseil d'administration a élu Jocelyne Le Douguet, secrétaire de notre association. De grand cœur, nous lui présentons tous nos vœux de réussite et lui adressons nos très vives félicitations.

Restez prudents et confiants, restons solidaires de notre association, n'oubliez pas votre participation et gardons nos liens. Souvenons-nous de notre devise : « seul, on va vite...ensemble, on va loin »

Bon courage à toutes et tous. Que l'esprit et la joie de Pâques rayonnent en vous !

Gilles de COCKBORNE, Président
Gisèle ERRE, Présidente honoraire

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

Siège social : Maison du
Combattant - 50, bd de la
Corderie (CNRM boîte N°14)
13007 – MARSEILLE
Tél. 06 07 81 20 59 / 04 91 54 93 25
arm13@cnrm.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une épaisse brume guette nos prochains mois. Le principal objectif est de se faire vacciner afin de voir apparaître le soleil dans nos relations conviviales. Je vous y pousse vivement sauf avis médical contraire. Je sais que certains ont des difficultés à avoir un rendez-vous sur leur commune, ne désespérez pas, tout est une histoire d'approvisionnement en vaccin. La situation à 10H peut être différente à celle de 15H. Ne lâchez pas prise. Un couple d'adhérents a eu un rendez-vous 2H après la diffusion de l'information de l'hôpital militaire de LAVERAN, information retransmise aussitôt par mes soins, à nos adhérents internautes. Tout n'est pas noir. Sous cette épaisse brume, notre équipe sociale et le CA font un travail de solidarité apprécié des personnes suivies. Devant tous les lecteurs de cet article, je veux les remercier. Deux ne peuvent plus assumer ce suivi social (décès et état de santé). Heureusement la relève est assurée. Laissez-moi avec le CA, réorganiser ce volet social avant cet été.

Je consulte chaque jour, depuis un an la rubrique des décès du journal local LA PROVENCE. Aucun décès en 2021. Cela m'inquiète autant que cela me soulage. Je crains que les familles ne me transmettent plus les décès à cause de la situation sanitaire. Ce serait une erreur car si nous sommes limités à les accompagner en « présentiel », nous pouvons, par d'autres supports, rendre un hommage aux personnes décédées.

ADMINISTRATION

AG : Les perspectives sanitaires ne nous rassurent pas quant à la tenue d'une AG avant juin 2021. Nous envisageons d'ici là de la faire par correspondance. Vous tous serez impliqués en renvoyant dans une enveloppe réponse, votre approbation, abstention, désapprobation sur les différents rapports. Les modalités vous seront précisées dans un envoi « spécial AG ».

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à Stéphanie BENVENUTI de GARDANNE,

à Paulette BIAGINI de MARSEILLE 13, à Claude CARVIN de MARTIGUES, à Valérie ESTIENNE de MARSEILLE 12, à Gilles FARGEAS d'AIX EN PROVENCE, à Luc FERRAND de MARSEILLE 12, à Danielle SAUNIER de MARSEILLE 1 et à Lorraine SIEBEL-LUONG de SALON DE PROVENCE.

M. P. MANET- 4 Square des Tamaris
13111 COUDOUX 06 07 81 20 59

16 – CHARENTE

Siège social : 6, rue de la
Fontaine - 16130 – GENTÉ
Tél. 05 45 83 60 85
arm16@cnrm.fr

Le mot du Président

Bonjour à tous,

Lorsque ces lignes paraîtront, j'espère que les conditions sanitaires seront meilleures et que grâce à la vaccination massive qui semble se mettre en place, un grand coup de frein sera mis à cette pandémie.

La multiplication des centres de vaccination, le fait de pouvoir se faire vacciner par son médecin ou son pharmacien et l'entrée en jeu de 4 hôpitaux militaires est une très bonne chose dans la mesure où les doses de vaccin arriveront en grand nombre. Je vous invite cependant à prendre les dispositions nécessaires pour vous faire vacciner.

Jacques BERNARD,
Président de l'ARM 16

Monsieur Henri BERNIER-GUICHARD nous a quittés le 17 janvier 2021.

Né le 16 janvier 1934, après une carrière militaire au sein des troupes de marine, il avait pris sa retraite avec le grade d'adjudant-chef le 23 février 1969. Il avait adhéré à l'ARM 16 en 1998.

Engagé volontaire à 18 ans pour l'Indochine au 6ème Bataillon Parachutiste Coloniaux dit Bataillon Bigeard (Bataillon cité à l'ordre de l'Armée le 15 janvier 1954) il a participé à la bataille de Dien Bien Phu où il a sauté 3 fois.

Médaillé Militaire à titre exceptionnel, Croix de Guerre des TOE ? Croix de la

Valeur Militaire, Ordre du Mérite Militaire Thaïlandais des Sip Hoc Chau. Il a également obtenu une citation à l'ordre du régiment et 2 citations à l'ordre de la Division. Il a aussi participé à la guerre d'Algérie. Ses obsèques ont été célébrées le 21 janvier 2021 dans la stricte intimité familiale.

L'ARM 16 prie Suzanne son épouse ainsi que sa famille, de bien vouloir accepter ses très sincères condoléances. En accord avec Suzanne concernant les conditions sanitaires le permettront, nous déposeront un plaque funéraire sur sa tombe. Genté, le 7 mars 2021.

Jacques BERNARD,
Président de l'ARM 16

19 - CORREZE

Siège Social : ARM 19
14 avenue GUYNEMER
19000 TULLE
Tel : 09 80 42 11 47
Port : 06 86 72 23 40
ferte@free.fr

Vie de l'ARM 19

Bien sûr, ce n'est pas encore la vie « d'avant », mais cela reviendra !

Comme vous le savez sans doute, les cérémonies officielles se passent encore en cercle très, très restreint, et les associations n'y sont guère conviées.

Cependant, la Gendarmerie rend hommage chaque année à ses morts en service le 16 février, et 2021 n'a pas dérogé à la règle, ce qui me semble être une bonne chose.

J'ai donc pu assister le 16 février à la cérémonie à l'École de Gendarmerie de TULLE, en compagnie de l'un de nos Porte-drapeaux, Alain CHAPELOTTE en l'occurrence, en hommage aux 8 Morts en service de la Gendarmerie en 2020.

Hommage aux morts, hommage aux vivants... Oui, je voudrais aussi rendre hommage à l'un de nos adhérents, que vous connaissez probablement tous, dévoué à l'association comme à bien d'autres. Je veux parler de Pierre BOBLET, l'un des Vice-présidents de l'ARM 19, très impliqué dans tout ce qui concerne les Porte-drapeaux, malgré



ARM 19 Au 1er plan à Chapelotte lors de la cérémonie d'hommage aux morts de la Gendarmerie à l'EGT le 16-2-21

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)

une vie familiale très complexe.

Cette vie familiale s'est vue dévastée il y a moins de deux ans en raison du décès de son épouse Jeanine. Et le voici à nouveau frappé par la disparition de Nathalie à l'âge de 55 ans, sa « fille » comme il disait, et dont il s'occupait avec un dévouement sans faille depuis de si nombreuses années. Elle repose maintenant auprès de sa Maman. Je tiens à renouveler à Pierre tous mes souhaits de courage, ainsi qu'à toute sa famille, afin de surmonter cette si douloureuse épreuve. Mais je ne peux pas terminer ces tristes évocations sans une note positive malgré tout.

Par le biais du service de la Vie Associative de la Mairie de BRIVE j'ai pu contacter un futur résident en CORREZE (déménagement prévu en 2022 d'ISTRES à COLLONGES LA ROUGE), qui est un ancien militaire et qui sera, je l'espère, un futur adhérent de l'association...

Bonne continuation à toutes et à tous, continuez à vous protéger, et... n'hésitez pas à vous faire vacciner !

Patrick Ferté, Président

21 - CÔTE D'OR

**Siège social : Maison des associations - Boîte n° BB4
2, rue des Corroyeurs
21068 - DIJON CEDEX
arm21@cnrm.fr**

J'espère vous trouver tous et toutes en bonne santé malgré cette pandémie persistante.

Décès : Nous avons appris avec tristesse le décès de notre adhérente Madame Liliane JACQUET survenu le 20 novembre 2020 (avis de la famille).

Divers

Nous recherchons toujours des volontaires pour rejoindre le conseil d'administration. A ce jour un couple est désireux de rejoindre le bureau.

Cotisation : Je vous rappelle que les cotisations doivent être réglées avant le 31 mars 2021. Les montants sont inchangés (21€ pour une veuve, 27 pour un adhérent ou un sympathisant et 32 pour un couple) et les chèques doivent être établis à l'ordre de ARM21 et adressés à la trésorière Mme Rachel GRIVAULT-LAISNE, au 15 Cours Pierre et Marie CURIE - 21470 BRAZÉY-EN-PLAINE ou au président Mr Jean-Michel Bergé - 35 rue du 19 mars 1962 - 21170 Saint-Usage. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si vous désirez la vignette 2021. Évitez d'adresser vos règlements au siège social à Dijon car nous n'avons plus de réunion actuellement à la maison des associations.

Toujours pas de réunion de bureau prévue en raison de la situation sanitaire. Prenez soin de vous et continuez de respecter les gestes barrières, même si vous êtes vaccinés.

Le président Jean-Michel Bergé

31 - HAUTE-GARONNE

**Siège social : Hôtel Duranti
Case 20 - 6, rue du lieutenant-colonel Péliissier
31000 - TOULOUSE
Tél. 06 14 59 74 77
arm31@cnrm.fr**

Chères Amis et Chers Amis Adhérents de l'ARM 31

Beaucoup d'entre vous ont dû recevoir un mail les informant de notre souhait de réaliser une Assemblée Générale virtuelle ou en comité restreint, comme nous y autorise le statut d'urgence sanitaire. C'est ce que nous réaliserons fin mars début avril.

Les conclusions de cette A.G. spéciale seront publiées dans notre journal S.M. en mai.

Tout le Bureau et le Conseil d'Administration vous espèrent en bonne forme et vous recommandent de prendre bien soin de vous.

A nous revoir le plus vite possible.

Bien cordialement à vous toutes et à vous tous.

Le président D. Roux et tout le Bureau.

34 - HERAULT

**Siège social : Maison du Combattant
Mail Plein-Sud Casier N°1
1 Avenue du président Wilson
34500 - Béziers
Tél : 04 67 76 58 81**

Chers amis,

Désolé de vous décevoir mais nous devons annuler une fois de plus et reporter à une date ultérieure notre Assemblée Générale prévue le 24 avril 2021 et ce pour d'évidentes raisons : d'une part faute de combattant: tout le monde ne sera pas vacciné et d'autre part les horaires du couvre-feu limitant les déplacements tout autant d'ailleurs que le nombre maximum autorisé de personnes pouvant se réunir en milieu fermé et en plus ne sommes même pas certains qu'à cette date nous ne serons pas de nouveau confinés.

Cependant, restons optimistes ! Je vais à nouveau réserver deux salles pour fin juin. Il faut garder l'espoir tant de voir le jour de la fin de ce cauchemar que celui qui nous permettra de nous réunir pour parler avenir et festoyer entre amis.

Information de dernière minute : est actuellement disponible le livre consacré à l'armée secrète en bitérois écrit par le colonel Jean-Baptiste DURAND, dit «ROCH» (frère de notre regretté Robert DURAND). Les personnes intéressées peuvent s'adresser à :

CS PROD 21, Boulevard Général de Gaulle 11120 ARGELIERS - FRANCE
Tél : 04 68 46 21 29 Mobile : 06 09 75 10 18.

A très bientôt

Le président, Gilles PELLETIER

35 - ILLE ET VILAINE

**Courrier : Président Pierre CHAUDRON - 20 Le Bas Jussé
35510 Cesson Sévigné
Tél. 02 99 83 49 07 ou 06 68 25 64 32
arm35@cnrm.fr**

Cette année nous n'avons pu tenir notre 92ème Assemblée Générale avec la pandémie. Nous espérons être en mesure de la reporter au 2ème semestre. De même pour notre sortie programmée en mai à Lorient « La Cité de la Voile - Éric Tabarly » annulation dans l'incertitude actuelle.

Cotisation 2021 :

Nous devons reverser notre, votre quote-part à la CNRM avant le 31 mars ! La CNRM fait pourtant chaque mois un rappel dans le SM règlement avant le 31 mars. Nous également dans la rubrique les associations à ARM 35. Cela nous oblige à vous adresser un courrier de rappel pas toujours agréable à recevoir. Merci à ceux qui recevront cette lettre de majorer leur cotisation des frais de rappel + 2 €. Adressez votre chèque chez le trésorier : M. Alain PERNET 14 rue des Rochettes - 35580 GUICHEN tél. 02 99 57 14 95 ou 06 09 94 66 93 courriel : tresorier.arm35@outlook.fr

Complainte de l'ARM 35 sur la co-vid 19 de 2020 à nos jours :

Il y a un an nous avons pris un train, un drôle de train. Son voyage devait durer quelques mois et malgré tous les efforts de nos dirigeants et de nos efforts, le voyage continue encore !

Au cours de ce voyage :

J'AI VU des gens tristes car ils n'ont pu dire 'au revoir' à leur parent ou ami décédé.

J'AI VU des jeunes en détresse parce qu'ils ne savaient pas s'ils pourraient passer leurs examens.

J'AI VU des personnes pleurer parce qu'elles ne pouvaient plus faire leur marche autour de leur maison de retraite, serrer dans leur bras les membres de leur famille, recevoir leurs visites.

J'AI VU des voisins jeunes, venir proposer leurs services à des personnes âgées, dans l'incapacité de se déplacer pour faire leurs courses.

J'AI ENTENDU des personnels soignants râler parce que certaines personnes se vantaient de faire « comme avant ».

J'AI ENTENDU des personnes pleurer de joie, parce que des membres du CA de l'Association leur avaient téléphoné pour prendre de leurs nouvelles et parler un moment.

JE CONSTATE « qu'à toute chose, malheur est bon ! ».

JE CONSTATE que nous sommes ingénieux, intelligent et bon ; avez-vous vu le nombre d'astuces découvertes et divulguées, sans brevet, pendant toute cette année ?

Nous avons pris conscience de l'importance de l'amitié, de la solidarité et du partage. Des passagers ont quitté le train, mais d'autres y sont montés. Quand s'arrêtera-t-il ? Nul ne le sait encore !

Alors vivons chaque jour comme si c'était le dernier et reprenons ensemble la chanson d'Annie Cordy : « Ça ira mieux demain, Ça ira mieux demain, si ça te semble loin pourquoi ne pas prendre un jour d'avance ... » !

Votre Président, Pierre Chaudron

37 - INDRE ET LOIRE

**Siège social : ARMIL 37
Maison des Sociétés
B.P. 11515
37015 - TOURS CEDEX 1
arm37@cnrm.fr**

Chers Adhérents (tes), voici le printemps qui pointe le bout de son nez et nous sommes toujours dans la tourmente..., qu'il est long le tunnel, en verrons-nous le bout un jour.

Nos espérances de rendez-vous, repoussés à l'année suivante, restent toujours dans l'incertitude, pas de dates concernant les stages de l'Automobile-club de l'Ouest, pas de Concerts programmés, pas de rencontres amicales, si appréciées au cercle-mixte de la Gendarmerie Mobile, caserne DUTERTRE ... encore de longues attentes !

Il faut nous rendre à l'évidence, notre séjour à BIARRITZ est bien compromis. Trop de contraintes : par exemple notre groupe divisé, lors de chaque repas, en deux voire trois horaires, retardant automatiquement le temps imparti pour nos sorties dans les environs, impossible d'aller très loin découvrir ce beau pays basque.

Pour notre consolation, bon nombre parmi nous sont maintenant vaccinés, au moins pour la première injection, mais il reste encore des personnes qui n'ont pas encore reçu le premier rendez-vous et cela risque de prendre un peu de temps.

Prenons notre mal en patience ! Et espérons que tout cela ne reste qu'un mauvais souvenir, et si possible que nous puissions retrouver une vie normale et tous ceux qui nous sont chers.

Continuons à appliquer les gestes bar-

rière pour éradiquer ce monstre, ce COVID 19, apportant tant de souffrances dans notre monde.

Prenez bien soin de vous et de ceux qui vous entourent. A bientôt.

Michel CAMUS

38 - ISÈRE

**Siège social : ARM Isère
4, place Charles de Gaulle
38950 - SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Tél. 06 30 75 00 27
arm38@cnrm.fr**

Message de la Vice-Présidente auprès des conjoints survivants.

Comme pour les mois précédents, je ne peux malheureusement pas vous dire quand nous pourrions nous retrouver à la Gendarmerie de Grenoble : patientons encore... Les beaux jours arrivent, peut-être apporteront-ils de meilleures nouvelles... Ne perdons pas espoir... En attendant, prenez bien soin de vous.

Solange Maume

L'association fonctionne au ralenti depuis quelques mois et malheureusement cela risque de perdurer.

Quand verrons-nous l'issue de la pandémie ? La vaccination se poursuit pour les personnes à risque et les soignants. Nous évitons de vous rendre visite en raison des mesures sanitaires en vigueur, afin de vous protéger. N'hésitez pas à nous contacter par mail, par téléphone ou par courrier. La présidente et la vice-présidente restent à votre écoute.

Cotisations 2021 : Je fais appel à nos adhérents qui n'ont pas encore réglé leur cotisation. Merci de bien vouloir vous en acquitter au plus tôt afin de nous éviter l'envoi d'une lettre de rappel, au coût onéreux, au cours de la 2ème quinzaine d'avril.

La présidente Martine Buchot

39 - Jura

**Siège Social : Centre Social - 2
Rue De Pavigny - 39000 Lons Le
Saulnier (C.C.P. 1134 89W Dijon)
Correspondance : au Président
Claude MILLET - 14, rue des
Nouvelles 39600 MESNAY
Domicile 03 84 66 10 52 -
portable 06 61 77 10 52
bfc.claudemillet@gmail.com**

Lons le Saulnier le 11 Mars 2021-03-11

Chers amis adhérents, bonjour, Compte tenu de la pandémie actuelle qui ne semble pas aller dans le bon sens, nous nous trouvons dans l'obligation de modifier nos habitudes et de ne pas pouvoir prétendre réaliser tous nos projets au cours de l'année 2021.

Nous en sommes fortement désolés et devons prendre des mesures exceptionnelles, tout en restant vigilants, continuer à se protéger, respecter les gestes barrières.

Comme en 2020, 2021 ne semble pas non plus propice à organiser une assemblée générale.

Il faut s'y prendre en avance, effectuer beaucoup de déplacements, beaucoup de contacts c'est-à-dire prendre des risques inutiles, qu'il faut éviter à tout prix (du moins en ce moment).

Nous devons donc penser à prendre les décisions qui s'imposent si cette pandémie perdure.

Rassurez-vous, les membres du Conseil d'Administration de l'ARM 39 et leur Président restent toujours là, à votre écoute, et à votre disposition en cas de besoin.

A ce jour, certaines décisions sont en « gestation » la principale concerne l'assemblée générale annuelle 2021. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps utile. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous :

- Madame SAEZ Véronique, conjointe d'adhérent M. Jean Claude SAEZ, Directeur de la Résidence Windsor à Cannes

- Madame BOURRETTE Bénédicte Conjointe d'adhérent M. Mathieu

BOURRETTE, Procureur de la République à Reims .

- Madame WEBER Marie Andrée, retraitée Militaire - (Cne Armée de l'Air) résidant à Dole.

Le Président, Claude MILLET

52 - HAUTE-MARNE

**Siège social : 28, rue de l'Épervier - 52000 - CHAUMONT
Tél. 03 25 31 51 59
arm52@c**

En ces premiers jours d'avril, oublions un peu le coronavirus qui engendre la tristesse et après lecture de l'article sur le 1er avril de la rubrique « Actualités culturelles », reportons-nous aux temps anciens où, ce jour-là, les Français avaient donc l'habitude de faire la fête, de s'offrir des vœux et des cadeaux pour célébrer le passage à l'année nouvelle... Mais nous, aujourd'hui, restons sérieux... et revenons à notre situation sanitaire actuelle qui casse toutes les relations ! Mais nous, restons soudés... continuons l'aventure «ensemble» dans notre vaillante Association des Retraités Militaires de la Haute-Marne qui attend toujours des volontaires pour étoffer son Bureau. Contactez Jean-Pierre ou la présidente ; ils vous donneront toutes précisions concernant une éventuelle participation.

Nous tenons bon uniquement grâce à la cotisation de nos fidèles adhérents que nous remercions vivement avec l'espoir de bientôt pouvoir nous retrouver pour une journée de grand plaisir partagé. Dans l'attente, très cordialement

**Votre Présidente, Gisèle ERRE
Tél. 03 25 79 21 42**

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

**Siège social : Mission du Combattant
78, place Colonel Driant
54000 - NANCY
arm54@cnrm.fr**

La campagne de vaccination, basée sur le volontariat, se poursuit et s'intensifie avec l'arrivée d'un troisième vaccin : Ceci devrait permettre d'atteindre un maximum de vaccinés au cours du deuxième trimestre.

Toutefois il est évident que nous devons respecter, pour quelques temps encore, tous les gestes barrière afin d'éviter à l'épidémie de se répandre encore et que le virus finisse par disparaître.

Espérons que toutes ces mesures nous permettront de nous retrouver très prochainement.

Nous avons programmé quelques activités pour 2021 :

L'Assemblée Générale sera programmée au deuxième trimestre 2021, en principe le 11 juin 2021.

La Fédération Nationale André MAGI-NOT a prévu d'organiser son congrès les 27 et 28 mai 2021 à Nancy.

Le séjour à Vernet-les-Bains 2021 est prévu du 03 au 31 octobre 2021. Les dates ont été modifiées à la demande du Directeur de l'hôtel du Portugal. 22 personnes participeront à ce séjour. Le Vice-président en charge des relations avec l'IGESA a transmis les dossiers des membres souhaitant participer à ce séjour à la commission loisirs de la CNRM.

Le séjour 2022, qui peut se dérouler sur deux, trois ou quatre semaines et être couplé avec une cure thermale, est en cours de préparation. Il devrait se dérouler du 24 septembre au 22 octobre 2022. Ces dates seront ajustées en fonction de la date de fermeture l'hôtel du Portugal. Ceux qui souhaiteraient y participer, doivent prendre contact, avant le 10 juin 2021, avec M. CAPITAINE Pierre, Vice-président en charge des relations avec l'IGESA et le Club Loisirs de la CNRM : Tel : 07 82 96 72 82 ou E-mail : acapeu@free.fr.

Le bureau étudiera la possibilité de réaliser un repas de cohésion fin novembre début décembre 2021

La Vice-présidente en charge des personnes seules a été chargée de recontacter les adhérents concernés afin de maintenir le lien et s'assurer que tous étaient en bonne santé. Elle étudie



ARM 37 - souvenir d'une journée au Marais Poitevin

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)



ARM 56 - Le président de l'ADRM 56 remet une coupelle de la CNRM à Mme Raymonde THOMAS pour 34 années de fidélité à la confédération

l'organisation d'une rencontre au printemps. Il est évident que ces activités seront modulées, en fonction de l'évolution des événements liés à la Covid 19. Important : Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le Bureau de notre association. Nous tenterons de vous apporter des solutions pour les résoudre.

Rappel : Pour ceux qui n'ont toujours pas réglé leur cotisation annuelle 2020, il est toujours temps de le faire. Vous courez le risque de ne plus recevoir le journal Solidarité Militaire.

N'oubliez pas de vous acquitter de la cotisation 2021. Pour information les cercles militaires de la base de défense de Nancy ne reçoivent que le personnel d'active.

A bientôt de nous revoir. Protégez-vous bien.

Henri SANCHEZ, Président ARM 54

56 - MORBIHAN

**Siège social : 1, rue Roger Martin du Gard
Hameau St Michel
56890 - SAINT-AVÉ
Tél. 02 97 60 64 76
arm56@cnrm.fr**

Au moment où ces lignes sont écrites, la situation sanitaire semble relativement stable pour la Région Bretagne où dominerait cependant le variant anglais (66% ?), parmi d'autres variants ayant insidieusement envahi notre pays ; la routine en France, diront certains, politiquement incorrects. A ma connaissance, aucune nouvelle « Jeanne d'Arc » ne s'est encore proposée pour buter l'Anglais hors de France... On peut espérer que cette situation n'évolue pas défavorablement et que ne soient prises des mesures d'urgence généralisées, sous couvert d'égalité républicaine. Une égalité souhaitée, notamment en ce qui concerne l'intelligence ou la fortune, par 67 millions de citoyens convaincus d'être « égaux », comme chacun sait !

Conséquence collatérale et regrettable toutefois de cette pandémie - ou nouvelle maladie saisonnière ? - l'indéniable constat de la défection d'un certain nombre de nos amis dont le moral ou l'intérêt pour notre confédération semble avoir faibli. L'arrêt des activités associatives durant l'année 2020 et vraisemblablement le 1er semestre de l'année 2021 n'est pas de nature, il est vrai, à faciliter, à entretenir, ou consolider des liens déjà existants, et encore moins donc à en créer de nouveaux. Mais n'est-ce pas dans l'adversité que se révèlent les véritables amis ? Notre passé, quel que soit l'armée ou le service dans lequel nous avons servi, pendant des dizaines d'années parfois, a permis à nombre d'entre nous de faire face, plus souvent que nos concitoyens, à des situations aussi désagréables, si ce n'est plus, que celles que nous subissons aujourd'hui. Même si l'âge et la dégradation de notre santé ont pu éroder quelque peu notre dynamisme d'antan ! A nous d'aider à tenir « le front » pour des générations plus jeunes qui, peut-on entendre, seraient plus fragiles et donc plus impactées que la nôtre, cible principale pourtant de ce virus ; mais dont les réactions, gauloises, pourraient toutefois surprendre, comme ont su souvent le faire nos aïeux. AGO : il subsiste à ce jour trop d'inconnues encore pour entrevoir la possibilité de pouvoir envisager la tenue d'une Assemblée générale dans le courant du

mois de juin prochain ; sauf à prendre connaissance d'ici la fin de ce mois d'une amélioration sensible permettant l'accès aux restaurants et de se rassembler en nombre. Sous cette réserve, s'attendre donc plutôt à nous revoir en septembre.

Le mois de mars dernier aura été l'occasion de renouveler une opération de contacts téléphoniques avec tous les adhérents de l'association (exception faite pour certains d'entre-eux qui n'ont toujours pas communiqué ou actualisé un numéro) et non pas seulement avec ceux âgés de 75 ans et plus, ou vivant seuls, comme cela avait été fait en avril 2020 ; celle aussi de la remise, le 4 mars dernier à Lorient, à son domicile, à Madame Raymonde THOMAS, retraitée Terre-EM, âgée de 90 ans, plus ancienne adhérente de notre association et totalisant 34 années d'ancienneté à notre confédération, d'une coupelle de la CNRM ; cette reconnaissance n'avait pu être malheureusement exprimée à l'occasion de la célébration du 110ème anniversaire de la création et de l'AGO, le 20 septembre dernier à Vannes.

Précisions concernant la vignette annuelle attestant du règlement de la cotisation annuelle : Cette vignette est habituellement jointe à la convocation pour l'Assemblée générale, organisée chaque année dans le courant du mois de mars ; elle est remise le jour même aux adhérents régularisant leur situation lors de leur participation à cette Assemblée ; puis lors de leur éventuelle participation aux activités, organisées en cours d'années, à ceux ayant régularisé leur situation entre-temps ; en dernier ressort, elle est transmise par voie postale - ce qui occasionne des frais d'affranchissement, jusqu'alors réglés sur les frais de fonctionnement de l'association - à ceux qui, parfois après plusieurs rappels, régularisent tardivement leur situation. Toutefois, les adhérents réglant par anticipation leur cotisation dès la rentrée pour l'année suivante (et ils sont généralement nombreux à le faire !) reçoivent cette vignette avec la feuille de chou « Le Trait d'Union » leur adressant les vœux du conseil d'administration, courant décembre. Il est conseillé aux adhérents envisageant de demander à bénéficier d'un séjour dans un établissement de l'Igesa de procéder à un règlement anticipé de leur cotisation afin de pouvoir disposer ainsi dès le mois de décembre de la vignette attestant de son appartenance à la CNRM pour l'année concernée, sans avoir à la demander en urgence. Dans ce dernier cas, toutefois, cette vignette est à demander au trésorier de l'association, seul détenteur des vignettes et en capacité de vérifier si le demandeur est à jour de sa cotisation (Le président n'en possède aucune !). Cette année, tout à fait exceptionnellement, vous l'aurez reçue plus tardivement ou la recevrez prochainement avec notre feuille de chou départementale.

Reçu attestant du règlement de la cotisation annuelle : il était adressé jusqu'alors chaque année un reçu non fiscal à tous les adhérents. Ce document fait double emploi avec la vignette attestant de l'appartenance à la CNRM et remise par ailleurs aux adhérents à jour de leur cotisation. Il ne sera pas établi pour l'année 2020, dès cette année 2021 ; ni les années suivantes.

Goûters à St-Avé : celui de mars n'aura pu être organisé, faute de local dispo-

nible ; il en sera de même sans doute encore pour celui prévu le 8 avril prochain, hélas ! Le 6 mai peut-être ? Demander confirmation à Annie, quelques jours avant ces dates (Tél. 02 90 98 10 48).

Marche pour les blessés le 23 juin : des précisions devraient pouvoir être communiquées sur le SM du mois de mai. Toutefois, les adhérents qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà adresser leurs dons au trésorier de l'association (à raison de 5,00 € par participant « de cœur », leur chèque étant à libeller à l'ordre de l'ADRM 56, l'association établissant un chèque regroupant l'ensemble des dons, remis à l'ONAC-VG, au bénéfice du Bleu de France).

Prochain rendez-vous : La prochaine Assemblée générale, en juin... peut-être (c'est à espérer) ; sinon en septembre.

Kenavo

Le président, Bernard Vidot

ARM 57 - MOSELLE

**Siège social :
Cercle mixte Saint Arnoul
7 rue aux Ours - 57000 METZ
arm57@cnrm.fr**

La COVID19 est toujours là. Des souches mutantes ont fait leur apparition et augmentent la vitesse de propagation. Donc les consignes des mois derniers sont toujours de rigueur. Minimisez vos sorties ; les mesures de distanciation, le port du masque... doivent être respectés encore à ce jour.

La campagne de vaccination a débuté en vitesse très lente et a l'air de s'accélérer. Mais il est toujours difficile d'obtenir un rendez-vous pour se vacciner. Vaccinez-vous dès que possible en consultant votre médecin traitant qui pourra répondre à vos interrogations sur ces produits. En vous vaccinant, vous vous protégez et vous évitez la saturation des hôpitaux. N'oubliez pas que la solidarité, l'entraide et la convivialité restent les moteurs de notre association.

Un programme d'activité de notre association est envisagé sous réserve des autorisations des autorités locales. Malgré tout, elles ne peuvent pas être communiquées avec certitude à ce jour vu les restrictions actuelles. L'ARM envisage tout de même d'organiser un repas dansant en novembre et en décembre une visite du marché de Noël de Colmar. Les précisions sur ces activités vous seront communiquées courant avril ou mai.

La CNRM organise son congrès national du 28 au 30 septembre à Volvic. A ce jour seuls les présidents d'ARM sont concernés.

Le président de l'ARM 57, Gérard André a changé d'adresse mail : gerardandre214@gmail.com

Pour payer vos cotisations 2021, vous pouvez vous en acquitter auprès de notre trésorier : Jean-Pierre DRUELLE, 102 rue de Frescaty, 57155 MARLY.

Il est rappelé que les cotisations sont à payer normalement avant le 31 mars de l'année en cours. Le CA regrette de ne pas pouvoir se réunir prochainement à cause des conditions sanitaires actuelles et aussi des consignes appliquées au mess de garnison. Il garde espoir que la situation va s'améliorer prochainement.

Prenez bien soin de vous

**Eric FAIVRE,
Membre du CA de l'ARM 57**

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES

Siège social : Maison du Combattant - Adresser toute correspondance uniquement à l'adresse suivante : Monsieur le Président de l'ARM 66 - B.P. 33018 66015 - PERPIGNAN CEDEX arm66@cnrm.fr

Tout d'abord l'un des nôtres a été mis à l'honneur.

Ancien de la 1^o armée française, Monsieur Marcel GAUSSENS (membre de l'ARM/VM 66), a débarqué en Provence le 15 août 1944. Il participe à la libération de Toulon puis aux combats sur la vallée du Rhône, la poche de Colmar, l'Alsace,

la traversée du Rhin, et la campagne d'Allemagne. Il a aussi été mobilisé pour les conflits en Indochine et en Algérie. Il est titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille Militaire, et Chevalier de la Légion d'honneur, et d'autres décorations. Dernièrement, il s'est vu remettre la médaille d'honneur du Sénat, par monsieur Jean SOL, sénateur des Pyrénées-Orientales, à l'âge de 98 ans. Nous lui adressons nos félicitations, et encore de bons jours.

Hommage aux morts de la Gendarmerie en 2020. La cérémonie s'est déroulée le 16 février 2021 dans l'enceinte de la gendarmerie départementale. Restriction due aux consignes sanitaire de la Covid19. Une participation, uniquement avec les gendarmes, le préfet, et les trois présidents d'associations de la gendarmerie, qui ont déposé une gerbe au monument aux morts en hommage aux huit gendarmes victimes du devoir. Une minute de silence et la Marseillaise ont clôturé la cérémonie.

Encore dans l'incertitude totale, (nous attendons que l'état donne une date concernant la fin de la Covid19), nous ne sommes pas en mesure d'envisager de dates pour une assemblée générale normale en 2021, ou la tenue de la journée de cohésion prévue 19 juin 2021 au Boléro à ST-ESTEVE.

Toujours dans ce cadre de l'épidémie les Comités sociaux de mai et novembre 2020 n'ont pu avoir lieu et cela est aussi mal engagé pour 2021. Souhaitons que l'on puisse se retrouver le plus tôt possible afin d'échanger des informations.

Quelques retards, encore dans les cotisations 2021. Le trésorier informe que le montant 2021 est identique à 2020.

Nouvel adhérent : Membre à la C.N.R.M., Monsieur Gérard FOUCAUT, retraité armée de Terre, a rejoint l'A.D.R.M/V.M 66, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le président : Charles GONZALEZ.

70 - HAUTE-SAÔNE

**Siège social : Maison du Combattant
26, rue Pierre de Coubertin
70000 - VESOUL**

03.84.94.58.75 arm70@cnrm.fr

Assemblée Générale Année 2021

Compte-tenu de la pandémie actuelle, et semblant ne pas aller dans le sens que nous aurions souhaité ; la formule retenue pour 2021, semble être la plus appropriée au contexte sanitaire actuel. Et prendra la dénomination suivante :

« Assemblée Générale Dématérialisée »

Pour cette année 2021 ; l'Assemblée Générale de l'ARM70 se déroulera par voie électronique, ou par voie postale pour celles et ceux d'entre nous qui ne possèdent pas d'ordinateur. Bien que cette Assemblée Générale 2021 se déroule sous une manière peu conventionnelle, mais elle est nécessaire afin de pouvoir rédiger le CERFA 13971*03 ; (Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association) et ce conformément à :

- l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901

- Décret du 16 Aout 1901 Article 2

Les documents et le questionnaire seront transmis à tous les membres du Conseil d'administration de l'ARM70 courant 1ère semaine d'Avril et devront être retournés à Monsieur le Président de l'ARM70 pour le samedi 24 avril 2021.

- Les sujets traités dans le questionnaire seront les suivants et à savoir :

-1) renouvellement des membres statutairement démissionnaires en 2020.

-2) intégration de Madame Nathalie VALY au sein du C.A

*) en 2020 MM Claude MARULIER et Robert GILLES ont exprimé le souhait de quitter les rangs du Conseil d'Administration pour raison de santé.

-3) renouvellement des membres statutairement démissionnaires en 2021.

-4) intégration de Monsieur François COUDRY au sein du C.A

-5) Présentation du bilan financier 2020 élaboré par notre trésorier Monsieur Patrick CLERGET et présenté à la

commission de contrôle composée de Madame Marie-Claire DUMONT et Monsieur Claude FLEUROT.

-6) adoption ou non du budget par vote de tous les membres du C.A.

-7) vote de confiance ou non au Président de l'ARM70.

À l'issue de cette Assemblée Générale Dématérialisée, le résultat des votes sera communiqué à tous les membres du Conseil d'administration de l'ARM 70 soit par voie électronique soit par voie postale. Mention en sera faite sur notre journal national « Solidarité Militaire » afin que tous nos adhérentes et adhérents soient informés de la vie de leur association.

Charge restera à Monsieur le Président de l'ARM70 de rédiger :

-un compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale. Ce dernier sera signé par Le président & le vice-Président de l'ARM 70

-Le CERFA13971*03

-la Composition du nouveau Conseil d'Administration

-la Composition du Bureau

Tous ces documents seront transmis à la Préfecture de la HAUTE-SAONE, bureau des associations. 70013 VESOU. Cedex.

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons opté pour cette formule ; car comme vous chers adhérentes et adhérents, nous savons que l'Assemblée Générale de notre association est le temps fort de l'année, mais hélas à conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles, car nous devons tous rester vigilants, se protéger, respecter les gestes « Barrières ». Prenons notre mal en patience et espérons que 2022 nous permette de se réunir à nouveau. Soyez assurés de mes plus cordiales et amicales salutations.

**Michel MATHIEU,
Président de l'ARM70**

71 - SAÔNE-ET-LOIRE

**Siège social : 4, rue Georges Lecomte - 71000 - MACON
Tél. 03 85 50 40 92
arm71@cnrm.fr**

Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès de notre adhérente Charlotte GANDVAUX survenu le 7 mars 2021, ainsi que de nos camarades Robert DURLIK et Jacques COFFIGNY en janvier de cette année. Nous présentons toutes nos condoléances à leur famille et à tous leurs amis.

Dans l'édition du mois de Janvier nous avons oublié de rendre hommage à notre regretté ami Noël MAILLE, qu'ils reposent tous en paix, nous avons tous une pensée pour eux.

Nos sorties et nos réunions au MESS de la Gendarmerie Mobile de Charnay-les-Mâcon ne sont pas encore à l'ordre du jour, du moins pour un certain temps.

Quant à la sortie du mois de mai 2021 (déjà reportée une année) elle est annulée simplement du fait de la propagation des variants de la covid-19 qui se révèlent extrêmement virulents et très dangereux.

Le Conseil d'Administration et moi-même sommes à votre disposition pour vous aider et vous conseiller dans votre vie courante.

Les retardataires qui ont oublié de régler leur cotisation pour l'année 2021, doivent s'en acquitter rapidement. Ensuite vous connaissez tous ce qui se passera après, dommage n'est-ce pas ! Bon cela étant dit, pensez à vous faire vacciner, c'est très important.

Pour la marche à suivre, il faut opérer ainsi : téléphone 03 85 21 00 71 ou 09 00 12 00 71 - le matin seulement ou par internet = doctolib.fr/vaccinatin-covid-19 l'après-midi.

Nous pourrions bientôt nous faire vacciner par les infirmiers, les pharmaciens, notre médecin traitant et c'est très bien ainsi.

Mes chers adhérents, je crois qu'il faut garder espoir et confiance en notre service de santé qui est, il faut bien le

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)

reconnaître, mis à mal par nos élus et par notre exécutif.

En attendant protégez-vous bien, faites bien attention à vous.

Je vous souhaite de passer une bonne semaine.

Richelieu BONNET
Président de l'ARM 71

72-61 SARTHE et ORNE

Siège social :
31 rue Edgar Degas
72100 LE MANS
Tél : 02 43 72 52 19
Port : 06 89 09 22 09

Chers(ères) adhérents(es)

Être et durer et j'ajouterais croche et tient (devise du 21^e Régiment d'Infanterie de Marine) car la covid 19 nous poursuit. Après avoir surfé sur deux vagues nous esquivons les nouvelles souches. Quel sport !

Cette pandémie nous oblige à déprogrammer, reprogrammer, adapter et trop souvent prendre la difficile décision d'annuler différentes manifestations.

Notre optimisme reste infaillible et les membres du CA motivés pour retenir la date du samedi 12 juin 2021 pour l'organisation d'une journée champêtre.

Aussi nous projetons sur un voyage au TONKIN sur une quinzaine de jours et d'autres activités pour 2022. Nous vous tiendrons informés par mail et par courrier.

Votre fidélité est inestimable, l'engagement du CA invente, ose pour permettre des jours meilleurs.

De même, chers partenaires, mécènes, ces termes afin de remercier des adhérents(es) donateurs, d'une part.

D'autre part nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents qui montent sur le navire ARMV Sarthe et Orne : Philippe CHABOSSEAU, Pascal CLEYET, Gérard DELFOLIE, Pierrette GAUTHIER, Marie Noëlle LEHERISSEY, Madeleine TESSIER et Jean François BRESSON.

Ainsi, ne pouvant organiser une assemblée générale je vous présente par le biais du journal la constitution du bureau de notre association:

Président d'honneur Mme Claudine RAVERAT MERCIER,

président honoraire Michel POCARD.
Président Francis LODS,
président adjoint Francis DORLENCOURT
Trésorier Jean Pierre LEHERISSEY,
secrétaire Sylvie DE ALMEIDA
Porte drapeau Fabrice BATOT et Sergio MUNOZ-RUIZ

Membres actifs : Mme Nicole PECHEURRIES, MM Jean Louis BOILLLOT, Pierre DIDELOT, Robert HENRIET, Eric MONDIN et commission animations, Manuel DE ALMEIDA et Richard URSELLA.

Nous sommes dans l'année des anniversaires, centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, 30 ans de l'opération Daguet, 20 ans de l'intervention des troupes françaises en Afghanistan, la libération du Mans en 1944 et 1 an de confinement.

Cette « guerre microbiologique » nous prive de sorties patriotiques et bien d'autres !

Je garde néanmoins une pensée aux militaires présents sur les théâtres extérieurs et aux marsouins du 2^e RIMA, le régiment Sarthois qui vient de partir au Liban et au Sahel.

Pensons aux jours meilleurs en espérant nous rassembler le 12 juin.

Prenez soin de vous !

Francis LODS

81 - TARN

Siège social : Résidence « Clos de la Gardié » - Villa 34
81990 LE SÉQUESTRE
Tél. 05 63 80 67 12
arm81@cnrm.fr

Bonjour à toutes et tous,

Quelques Anciens nous ont quittés et l'ARMV81 a perdu encore quelques adhérents et amis, à savoir :

* 24 Janvier 2021 Mme Paulette GRO-

CLAUDE demeurant à MAZAMET

* 25 Janvier 2021 Mr Michel PANCZYNSZYN demeurant à ST JUERY

* 22 Février 2021 Mr Brunot CAKIN demeurant à ST JUERY

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration présente ses plus sincères condoléances à leurs Familles.

La tempête COVID ne s'éloignant toujours pas malheureusement, et malgré tous nos espoirs, l'Assemblée Générale programmée pour le mois d'avril le 25, ne pourra se tenir en présentiel.

Aussi, c'est avec regret que nous la reportons pour la période de septembre ou octobre.

Vous recevrez, par internet dans votre "boîte mail" pour ceux qui en ont une et par courrier, pour les autres, un courrier prochainement.

Quant à la cotisation, elle est à faire parvenir (pour les retardataires) par la Poste, à notre Trésorier: Mr Noël BEY - 10 chemin des Peupliers 81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

Chèque libellé à l'ordre des Retraités Militaires.

N'oubliez pas de joindre votre carte d'Adhérent ainsi qu'une enveloppe affranchie à votre adresse pour le retour.

N.B. : les tarifs restent inchangés à ceux de 2020

Vous pouvez joindre le Trésorier :

- par Tél. : 06.26.26.02.75

- par mail : arm81@cnrm.fr

Prenez bien soin de vous et de votre Famille.

Pour la Présidente,

Le Vice/PDT Relations Publiques.

C. MAZARS

84 - VAUCLUSE

ASSOCIATION DES RETRAITES MILITAIRES DE VAUCLUSE

A.R.M. 84

DAVID Henri, 55, avenue Blancherie APT 84400

Bientôt un an après son irruption en Europe « le covid 19 » continue d'occuper le devant de la scène médiatique et politique, au point que nous courons le risque d'en oublier que la marche de la « France » ne se réduit pas à la question sanitaire, fût-elle jugée essentielle par ceux qui nous gouvernent.

Chers adhérents, permettez-moi de vous exprimer tous mes remerciements, vous avez répondu « calmement » à mon sondage concernant la vaccination. Certains rapportent le stress et les difficultés qu'ils rencontrent pour prendre un rendez-vous, je comprends : la raison, une très forte demande « un stock limité de vaccins ». Vous me dites que plusieurs appels vers des différents centres !... au bout du fil, un lugubre répondeur « réessayez dans quelques jours ».

L'urgence vitale et sanitaire a imposé sa loi, par le confinement, les gestes barrières afin de protéger et d'essayer de sauver le plus grand nombre de vie ; hélas, pas dans les EPHAD où notre génération a payé un lourd tribut, ainsi que certains professionnels de santé.

Cela nous conduit à ne pas relâcher nos efforts de vigilance, de solidarité à faire preuve encore une fois de civisme. L'heure reste grave, les vieux soldats, qui sans avoir fait de longues études, sans grande ressource à l'époque, ayant connu les privations et le temps des guerres, parfois travaillé comme une bête, sans jamais oser se soulever, mais toujours le goût de l'effort, de la discipline, d'arriver à l'exploit pour sauver la « PATRIE » la volonté d'être utile au pays ; aujourd'hui, la société nous laisse quitter ce monde, seuls parfois et abandonnés (les EPHAD), cela ne dérange personne, certains sans « un ADIEU » seule une urne était récupérée auprès des pompes funèbres du lieu de résidence, restent celles et ceux qui se plaignent tout le temps ; d'être confinés, sans salon de coiffure, sans salle de sport, sans restaurants, sans musées etc... et sans vacances, avec toujours plus d'argent de l'ETAT.....

A ce vilain virus, qui impacte la planète

par une pandémie hors norme, plus que jamais notre humanité, notre monde apparaît dans une extrême fragilité, il y a un dysfonctionnement quelque part, l'organisation est une science sociale, qui est l'ennemi du désordre. Pourquoi n'a-t-on pas désigné tel centre pour la vaccination des cantons X... conclusion, on parcourt 200 kms, on vient d'un autre département, d'une autre région parfois...au final, les adhérents très âgés d'un lieu de vaccination sont relégués « aux oubliettes » c'est l'anarchie, le pouvoir dans la confusion. Vous avez raison, je comprends votre attitude, votre amertume, votre colère, je ne peux rien faire !... Que voulez-vous le train avance sans locomotive poussé par des nuls. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Restons respectueux, la République, comme les retraités Militaires doivent encore insister sur l'action et la transmission des valeurs. Tous les citoyens de ce pays ont, dans le domaine de la pandémie, un rôle important à jouer en ayant le réflexe de se sentir acteur dans la lutte contre ce virus. Je pense avoir répondu à certaines de vos questions. Bénévole, je valide ma fonction par le sens du devoir, de la mission à accomplir et de l'intérêt général.

Soyons pessimistes et espérons que notre vision fera réfléchir des gens plus capables et plus expérimentés « que nous ! », qui sauront mener notre France à un avenir plus riant. La succession des étapes qu'ils auront choisies n'est pas inéluctable, mais il faut se mettre au travail et très vite !

Penser à régler votre cotisation, celles ou ceux qui désirent recevoir la vignette joignent une enveloppe timbrée. Souhaitons un prompt rétablissement à M. Alphonse MARTINEZ.

A M. et Mme JOVER, Mme ROBERT, M. CAHART, et Mme Josette MARTINEZ, l'ARM 84 présente ses plus sincères condoléances et les assure de leur profonde sympathie, suite aux décès de leurs proches

Chers adhérents, je ressens beaucoup de tristesse caractérisée d'une part par un sentiment d'abandon de l'ETAT et d'autre part des ordres qui s'opposent à l'assertion. Notre société est en état d'anomie, à savoir la désintégration des règles qui assurent l'ordre social. Je souhaite, que notre prochain C.A. se déroule sous un grand « cèdre » de notre cher LUBERON « un petit apéro, un casse-croute, beaucoup d'amitié, enfin la liberté. De très grandes pensées envers les familles qui ont perdu l'un des leurs durant cette pandémie si mal gérée. A très bientôt, amicalement...

DAVID Henri, Président ARM 84

Association des Retraités Militaires du Haut Vaucluse
Président : Monsieur Armand BEGUELIN,
17 rue des Veyrières ORANGE -
Tél : 06.77.32.95.01
armand.beguelin84@orange.fr



Ce mois-ci, c'est Jean Gruber que vous allez connaître un petit peu mieux. Depuis 2002 où il adhère à l'association, Jean s'est investi au sein du conseil d'administration de l'ARM. C'est le 26 octobre 1943 qu'il voit le jour à l'hôpital d'Orange où sa maman est infirmière. Native de Mornas, elle n'aurait jamais dû rencontrer son papa mais c'est en soignant celui-ci, victime d'un accident en remontant son arme de service, qu'elle fait sa connaissance.

En effet celui-ci est gendarme comme un grand nombre des membres de sa famille.

Jean est très fier de cette longue lignée de gendarmes qui remonte à son grand-père paternel douanier, son grand-père maternel est rédacteur en chef au ministère des armées.

Jean a également un frère gendarme,

un oncle gendarme et ses cousins sont aussi gendarmes.... Il ne pouvait vraiment pas déroger à cet ADN ! En mai 68, les manifestations étudiantes incitent le gouvernement à renforcer les effectifs de la gendarmerie et à cette occasion, Jean incorpore la gendarmerie. Après 4 mois de formation, le voilà muté à Drancy en Ile de France au sein de la gendarmerie mobile où il se frotte aux manifestations parisiennes. Cette même année, il épouse Simone qui lui donnera en 1971 Valérie leur fille unique. Aujourd'hui ils sont les heureux grands-parents de deux magnifiques garçons de 22 et 19 ans.

Il restera à Drancy jusqu'en 1974. C'est à ce moment-là qu'une opportunité s'offre à lui d'intégrer la Direction générale de la Gendarmerie. Il y occupe alors un poste au bureau de la circulation routière en qualité de chef du secrétariat jusqu'en 1981.

Après 14 ans passés en région Parisienne, le Sud lui manque. Il demande à rejoindre Nice où il occupe le poste d'adjoint au commandant de Peloton de la gendarmerie d'autoroute. C'est l'occasion pour lui de sillonner une grande partie de la région niçoise du Pont du Var jusqu'à Vintimille à la frontière Italienne. Cette portion d'autoroute très empruntée par les voitures et les camions est particulièrement dangereuse car elle très sinueuse et parsemée de nombreux tunnels et viaducs ce qui engendrait de nombreux et graves accidents, autant dire que dans ce peloton les gendarmes ne chômaient pas !!

Il garde pourtant de cette période de jolis souvenirs, des gens qu'il a côtoyé, anonymes ou personnalités de la Côte d'azur. Il y avait d'ailleurs créé une petite association qu'il appelait « les amis du vendredi ».

Après 30 ans passés dans la grande famille de la gendarmerie, il prend sa retraite en 1998 et rejoint Mornas où l'attend leur jolie maison au milieu des pins et des oliviers. Mais il ne coupe pas pour autant le cordon car il s'engage en tant que réserviste au sein de la gendarmerie mobile d'Orange en qualité d'instructeur pour la région PACA. Il forme les candidats gendarmerie à la police routière et à l'organisation d'unités d'autoroutes.

Aujourd'hui, une maladie appelée Myélodysplasie est venue troubler sa retraite ce qui ne lui permet pas de profiter pleinement de ses chers oliviers.

« Dans le doute, abstiens toi » !

En raison du doute sanitaire qui touche notre territoire, j'ai décidé, en liaison avec le bureau de notre association, de reporter notre Assemblée Générale prévue initialement le 18 avril 2021.

J'ai, sciemment, utilisé le verbe « reporter ». Je ne souhaite pas, aujourd'hui, annuler cette journée de convivialité que constitue nos assemblées générales. Comme vous, j'attends avec impatience le moment de se retrouver et de partager dans l'esprit de camaraderie et d'amitié qui nous unit.

A ce jour, vous le savez, toutes les réunions sont interdites pour un groupe comme le nôtre qui comprend environ 300 personnes.

« Il faut se garder d'agir quand il y a un doute »

Cette maxime, vieille de plus de 7 siècles avant JC, me guide. Tant que la majorité des habitants de notre pays ne sera pas vaccinée, il m'appartient, à mon humble niveau, de veiller à l'intégrité physique, psychologique et morale de chacun d'entre vous. Je sais, par les nombreux contacts, notamment téléphoniques, que j'ai avec plusieurs adhérents, la crainte que la Covid nous fait vivre. Pourtant, je veux vous affirmer l'espoir que nous surmonterons cette période compliquée pour nous tous et qu'à nouveau nous pourrons partager le plaisir d'être ensemble pour poursuivre l'action de la CNRM.

J'ai commencé par une maxime dû au célèbre Pythagore et je termine ce paragraphe par une autre maxime, de bon sens celle-là, « après la pluie, vient le beau temps ».

Bon courage à tous ! Avec le conseil d'administration, nous restons à votre écoute.

Le Président de l'ARM du Haut Vaucluse

Armand BEGUELIN.

Tél : 06.77.32.95.01

Email : armand.beguelin84@orange.fr

88 - VOSGES

Siège social : Maison des Associations - Bât. A - N° 14
Quartier de la Magdeleine
88000 - ÉPINAL
arm88@cnrm.fr

Que retiendra-t-on de 2021 si cela continue ? Peu de choses et pourtant nous avons des idées plein la tête et de nombreux projets pour notre association. La pandémie, avec ses variants, est toujours là et même bien présente dans certaines régions de France. MAIS, les problèmes pour se faire vacciner semblent disparaître et nous redonner espoir dans l'attente de retrouver la liberté de bouger, de revoir la famille et les amis ; oui je sais que tout cela vous pèse !

A l'écriture de cet article (début mars), je ne peux pas vous dire si nous pourrions organiser notre AG le 5 juin et recommencer nos sorties. Pour l'instant, nous gardons un petit espoir pour l'AG, et les organisateurs de la marche gourmande de Scherwiller le dimanche 29 août attendent encore pour confirmer ou annuler leur marche. Pensez à vous inscrire car dès l'ouverture des inscriptions, nous devrons être capables de réagir rapidement (le nombre de participants sera limité). Voir avec Danièle MOUGIN 06 18 40 19 65, tous les renseignements vous ont été donnés dans les journaux de février et mars.

Maintenant, un peu de bonheur dans ce monde de brutes : Ghislaine et moi-même avons la joie et le grand bonheur de vous annoncer l'arrivée par « air-cigogne », le 16 février 2021, d'un magnifique colis d'amour de 3,07 kilos répondant au doux nom de LOUIS. Nous sommes des grands-parents comblés !

Jean-Luc GRODZISKI,
Président ARM 88

Mot de la vice-présidente

Coucou ! L'ARM 88 est toujours là, bien vivante, bien que « muselée » au propre comme au figuré, toujours à votre écoute et vous espérant toutes et tous en bonne santé et prêts à repartir dès que l'autorisation nous en sera donnée.

Quand vous lirez ce n° de Solidarité Militaire, nous espérons avoir reçu de bonnes nouvelles quant à un nouveau départ dans nos libertés, notamment celle de nous réunir. Mais soyez assurés que, dès que nous disposerons d'un feu vert, nous entreprendrons immédiatement les démarches en vue d'une prochaine rencontre (notre repas de fin d'année 2021, entre autres).

D'ici là, sachez que nous restons à votre disposition pour d'éventuels services (déplacements, par exemple) et que, comme vous, nous attendons avec impatience le moment de nous retrouver.

Ce moment se rapproche ; gardons confiance et moral et, en vous assurant de notre amitié, nous vous disons à bientôt.

La vice-présidente, Betty BOMONT



ARM 88 - Jonquilles des Vosges